LA SEMAINE AFRICAINE



N° 4107 du Jeudi 6 Janvier 2022 - 69° Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

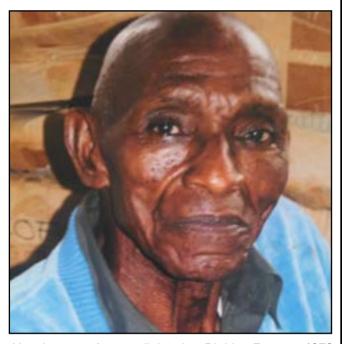
REFORME

Le Congo ouvre la procédure de révision de sa Constitution

(P.3)

DISPARITION

Et maintenant Désiré Mayala ''Larbi''!



L'ancien entraîneur adjoint des Diables-Rouges 1972 est décédé à l'âge de 87 ans. (P.21)

RD CONGO

Décès de Mgr Tharcisse Tshibangu-Tshishiku



(P.11)

Année nouvelle

Chers lecteurs

Des raisons techniques à l'imprimerie nous contraignent à paraître une seule fois la se-

maine, le jeudi. Dès que cette difficulté sera levée, nous reprendrons notre rythme bihebdo-

La Semaine Africaine

madaire. Avec nos excuses.



FORCE PUBLIQUE

Quatorze
nouveaux
généraux
nommés par
le Président
de la
République

(P.4)



Message de vœux de Nouvel An de l'Administrateur Directeur Général de LCB Bank aux clients de cette banque qui appartient au Groupe BMCE BANK.

(P. 24)

Une Basque au service des Particuliers, Professionnels et des Estreprises

MESSAGE LA FÉDÉRATION DES MUCODEC vous présente ses voux les meilleurs! MUCODEC Encore plus proche de vous! @ **()** • • • • •

C+242 06 987 90 00

mucodec.com

REFORME

Le Congo ouvre la procédure de révision de sa Constitution

Telle est la quintessence du projet de loi organique adopté le 1^{er} janvier 2022 par les deux Chambres du Parlement. Elle fixe la procédure de révision de la Constitution du 25 octobre 2015.

e projet de loi organique constituait un préalable législatif et constitutionnel à toute révision de la Constitution. En effet, l'article 242 de la Constitution du 15 octobre 2015 dispose qu'«une loi organique fixe la procédure de révision de la Constitution».

Elle sera soumise le jeudi 6 janvier à la délibération du Parlement réuni en congrès, qui se prononcera par un vote à la majorité des ¾ de ses membres. A signaler que l'article 240 de la Constitution dispose que l'initiative de la révision de la Constitution appartient au Président de la République et aux membres du Parlement».

Lorsque l'initiative émane du Président de la République, le projet de révision est soumis directement au référendum, après avis de la Cour Suprême. Il peut être soumis, après avis de la Cour Suprême, au Parlement réuni en congrès, qui se prononcera par voie de vote.

Tel est le cas de ce projet de loi organique qui sera présenté au Parlement réuni en congrès par le Premier ministre ou un ministre désigné à cet effet. La nécessité de révision de la Constitution arrive au moment où l'exécutif juge opportun de réviser l'une des dispositions constitutionnelles, notamment l'article 157 afin de rallonger la durée de l'état d'urgence.

Une décision politique pour adapter, d'une part, la gouvernance aux aléas imposés par la pandémie à nouveau coronavirus, et d'autre part, limiter toutes les dépenses engendrées par les récurrentes prorogations de l'état d'urgence sanitaire.

En adoptant ce projet de loi organique. le Gouvernement pourrait être amené à réviser d'autres articles de la Constitution à chaque fois que le besoin s'en fera sentir. La voie à une série de révisions de la Constitution est ainsi ouverte.

A contrario, lorsque la proposition de révision constitutionnelle émane d'un parlementaire, elle doit être votée par les ¾ des membres des deux Chambres du Parlement réuni en congrès. Le Président de la République est préalablement informé de toute proposition de révision de la Constitution. (Article 241).

Contradictions entre deux membres du Gouvernement

Lors de l'examen du projet de loi à l'Assemblée nationale, les contradictions sont apparues entre deux membres du Gouvernement et parlementaires et entre les membres du Gouvernement sur l'éventualité d'un débat préalable avant le vote au congrès et sur le fait que l'initiateur de la proposition de loi ne peut présenter l'affaire devant le congrès.

Sur le débat à instaurer avant

le vote de la loi au congrès, les deux ministres présents dans la salle ont eu des points de vue divergents sur la question. «Il n'y a pas débats devant le congrès», a soutenu le ministre de la Justice Aimé Wilfrid Bininga.

«Comment ça?», a rétorqué le ministre d'Etat Pierre Mabiala. chargé des relations avec le Parlement.

«Sinon au référendum, on aurait des débats avec chaque groupe», a répliqué le ministre Bi-

«Si! il y a toujours débats», a insisté le ministre d'Etat Pierre Mabiala. «Non!», a réfuté le ministre Bininga.

«Puisqu'on désigne cinq intervenants, il y a forcément débat». soutient le ministre d'Etat.

«C'est pour donner le point de vue de chaque groupe», expliqué le ministre Bininga.

«Les cinq qui s'inscrivent font quoi?», s'est interrogé le ministre d'Etat. Et le ministre de la Justice de répondre: «Ils appellent à voter oui, à voter non ou à l'abstenir». «Ah bon!», s'est exclamé le ministre d'Etat. «C'est ca», a renchéri le ministre de la Justice.

«Ils ne posent pas de questions?», s'est à nouveau interrogé le ministre d'Etat.

«Comment voulez-vous», a dit le député Ngalessami, «que nous puissions aller au vote ou à l'adoption sans débattre. Aucune loi ne passera comme ça et ça n'a jamais existé. Il faut qu'il y ait un échange. Quand on est au référendum, ça veut dire qu'il y a une loi qui existe déjà. Là, il n'y a plus débat. Ici, nous sommes en train de traiter des projets et propositions de loi qui commandent le débat avant l'adoption».

Embarrassé, le député Blaise



Les parlementaires autour du Chef de l'Etat (Ph. d'arch.)

Ambéto a pris la parole pour poser une question de procédure. «Lorsque dans l'examen d'un projet de loi, le Gouvernement se met en contradiction devant la plénière, qu'est-ce qu'on fait?».

«On regrette», répond Isidore Mvouba. Et d'ajouter: «Ce qui me surprend, c'est que le Gouvernement a vite fait de capituler. C'est son premier module aui est bon. J'initie ma loi et j'arrive dans la salle. On doit me donner la parole».

S'agissant de la proposition de révision de la Constitution, les députés ont estimé que l'initiateur de la proposition doit présenter son texte. «La Constitution donne aux membres de l'Assemblée nationale la compétence d'initier la révision et à la présenter. Nous disons que l'initiateur ne peut pas présenter son texte. A mon avis, il y a une certaine faiblesse à ce niveau-là», a expliqué Benoît

A son corps défendant, le président de la Commission affaires juridique, Fernand Sabaye a dit que la Commission a simplement voulu sur cette question établir la solennité. «Nous sommes au Parlement réuni en congrès. Le congrès n'est pas structuré en commissions ni en interventions. Les interventions

se font par groupe parlementaire et chaque groupe peut inscrire une à cinq personne. La seule structure qui canalise le congrès, c'est le bureau de l'Assemblée nationale reconnu par la Constitution. Et le premier secrétaire présente les textes simplement et le débat se fait par groupe. Ce n'est pas l'occasion de permettre à un parlementaire fût-il, de venir présenter son texte. ce n'est pas un débat individuel, mais de groupe», a-t-il précisé, justifiant le choix porté sur le premier secrétaire de l'Assemblée nationale de présenter devant le congrès la proposition de révision de la Constitution.

L'article 12 amendé de cette loi organique dispose que «les groupes parlementaires de chaque chambre inscrivent un ou cinq orateurs qui prennent la parole et les débats se déroulent conformément au règlement du Parlement réuni en congrès».

«Nous revenons à la reformulation du Gouvernement», a conclu Isidore Mvouba. Après quoi, la loi organique fixant la procédure de la révision de la Constitution a été adoptée par les députés, tout comme les sénateurs qui l'ont fait pour leur part le 31 décembre dernier.

KAUD

Editorial

Année nouvelle

ous sommes désormais dans la nouvelle année. Nous y sommes entrés par les rituels auxquels nous sacrifions à chaque fin d'année et à chaque nouvelle. Nous avons suivi le discours-bilan du Président de la République, et les réactions d'une opposition soulignant que depuis trois ans, au moins, c'est du réchauffé qu'on nous sert. Que le discours de cette année est le copié-collé de celui de l'an passé. Donc, en termes d'originalité, on repassera.

Pourtant, un Président de la République n'est pas là pour nous servir de l'original. Dans un monde où le vrai et le faux s'entremêlent, nous ne sommes pas fondés à rechercher les points de mensonge ou les enjoliveurs les plus rutilants dans ce que le Président nous dit. Et, même si l'opposition ne dit pas forcément du faux quand elle montre son agacement à entendre les mêmes promesses, la vérité et le mensonge ne campent pas du même bord. Chacun est dans son rôle. Sauf nous.

La réalité que nous vivons ne nous autorise pas à nous limiter au rôle de simples compteurs de coups. Tout comme il y a trois ans, nos problèmes d'eau ou d'électricité sont restés les mêmes. Les problèmes de notre jeunesse sont tels aussi ; tout comme les pensions des retraités (sur lesquelles nous devrions à la vérité voir si la régularité promise de leur versement) démentira les augures de l'hirondelle qu'annonce ce mois de janvier.

Nous tournons donc en rond, Nous nous caressons dans le sens du poil : une fois terminé le discours du Président devant le Parlement réuni en Congrès, le Congolais a couru vers le premier estaminet, pour dépenser les premiers milliers de francs tombés sur son compte bancaire pour 2022. «Bonne année!». Et la bière a coulé à flot. Comme en 2020, 2019 et 2018. Pas de comptes à rendre. Pas d'obligation d'avouer ou de se repentir.

Un peu de rustine par-ci, de poudre de perlimpinpin par-là : ainsi va le Congo du 21è siècle, qui nous promet un meilleur avenir pour peu que nous sovons patients. Et que nous nous convainquions que la paix, c'est seulement l'absence de conflits. Pas la satisfaction des besoins primaires, ni le respect des droits de l'homme.

Albert S. MIANZOUKOUTA

DIALOGUE SOCIAL

Créer les conditions d'un pacte de sérénité

Le Comité national du dialogue social s'est réuni en session ordinaire le 30 décembre dernier au Palais des congrès, sous la présidence du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, assisté de Firmin Ayessa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, premier vice-président et Roger Rigobert Andely, ministre des Finances, du budget et portefeuille public, deuxième vice-président.

es membres du Comité ont unanimement reconnu la nécessité de préserver le climat social qui règne dans le pays. Les parties ont relevé la nécessité de créer les conditions d'un pacte de paix sociale. S'agissant de la publication du statut général de la Fonction publique, le Gouvernement a pris l'engagement d'intégrer l'avant-proiet de cette loi dans le circuit d'approbation dès l'année prochaine. Sur l'avant-projet du code du travail, les parties ont noté que celui-ci a été révisé et finalisé par les experts et transmis au Bureau international du travail, bureau de Kinshasa pour avis. Une dernière lecture de cet avant-projet de la loi sera faite au niveau de la Commission nationale consultative du travail sur l'apurement des droits des ex-travailleurs des entreprises



Anatole Collinet Makosso

d'Etat liquidées.

En ce qui concerne l'harmonisation du montant des allocations familiales entre le secteur public et le secteur privé sur la base d'une étude appropriée, les membres du Comité natio-

nal du dialogue social ont convenu de réinscrire la question à l'examen de la Commission nationale consultative du travail pour une solution définitive.

Sur le reversement des cotisations sociales par l'Etat employeur à la CNSS y compris les établissements à budget de transfert, le cas de Congo Télécom, les membres du Comité ont retenu l'engagement du Gouvernement à traiter directement avec la CNSS pour trouver les solutions approp-

Concernant le paiement de la dette intérieure commerciale et prises en charge des sinistres de 1997 et 2012, le Gouvernement a dit qu'il va s'employer à traiter la question qui a été d'ailleurs inscrite parmi les questions centrales de la négociation avec le Fonds monétaire international (FMI).

A propos du soutien financier du Gouvernement aux entreprises en difficulté du fait de la pandémie de la COVID-19, le Comité national a constaté que l'engagement du Gouvernement n'a pas été tenu. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour accompagner les entreprises en difficulté du fait de cette pandémie, après une évaluation sur tous les allègements fiscaux et autres facilités accordées aux opérateurs économiques.

Pascal AZAD DOKO

FORCE PUBLIQUE

Quatorze nouveaux généraux nommés par le Président de la République

Par décret du 30 décembre 2021, signé par le Président de République, Chef suprême des armées, quatorze nouveaux généraux viennent d'être nommés dans les rangs de la Force publique (Forces armées congolaises, Gendarmerie nationale et Police). Voici-ci-dessous, les noms de ces nouveaux généraux.



Contre-amiral René Nganongo



Contre-amiral ugène Alain Yves Aignon Mpara



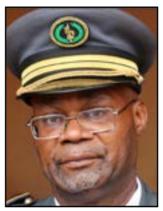
Contre-amiral Bienvenu Ebissou



Général de brigade Serges Oboa



Général de brigade Gervais Akouangué



Général de brigade Simplice Euloge Lébi



Général de brigade Léon Mahoungou



Général de brigade Charles Victoire Bantadi



Fermeté Blanchard Nguinou



Général de brigade Pierre Gaëtan Ickey



Général de brigade Fortuné Niakékélé





police de 1ère classe Jean-Pierre Okiba

Général de police de 1^{ère} classe Elie Atipo

SESSION CRIMINELLE DE LA COUR D'APPEL DE POINTE-NOIRE

Norcia Tsonde Koumba condamné à 15 ans de réclusion criminelle

Condamné à «15 ans de réclusion criminelle»: c'est le verdict qui est tombé mardi 28 décembre 2021, dans la salle des audiences de la cour d'appel de Pointe-Noire, sur la première affaire traitée dans cette session criminelle. Cette affaire concerne Madame Mboumba Ngoma Olga (43 ans), assassinée à l'aide d'un couteau à son domicile, sis au quartier Och par le pré-

sumé Norcia Tsonde Koumba (17ans), élève en classe de 3è. Reconnu coupable des faits, il a été condamné conformément au code pénal.

La session criminelle de la cour d'appel de Pointe-Noire a officiellement été ouverte le 27 décembre 2021, par André Roger Okombi, vice-président de la cour d'appel, en présence des autorités politico-militaires

et civils des départements de Pointe-Noire et du Kouilou. Le premier jour était consacré à la partie administrative. Norbert Nkoukouli, procureur général près la cour d'appel de Pointe-Noire, a peint le décor, sui-vi du mot de circonstance de Guillaume Bakouete, bâtonnier du barreau de Pointe-Noire. Il a instruit les magistrats à faire preuve d'impartialité dans le traitement des dossiers. Les

jurés au nombre de dix ont prêté serment. Six d'entre eux tirés au sort sur la liste établie dans la forme et le délai requis. étaient assis de part et d'autre des magistrats professionnels. Ils auront ensemble avec les professionnels, à exprimer le sentiment du peuple quant à la conception et à la répression du crime.

Le procès proprement dit a commencé mardi 28 décembre 2021, par l'enquête de moralité du présumé criminel Norcia Tsonde Koumba, défendu par maître Jean Serge Ngouala. La partie civile a eu pour avocats maîtres Admirey Mabonzo,

(Suite en page 5)

РОТО-РОТО

Jean De Dieu Kourissa a fait don de vivres aux personnes du 3^e âge

Le député de la première circonscription de Poto-poto, dans le troisième arrondissement de la capitale, Jean De Dieu Kourissa, a dans le cadre de son association «Association des personnes du 3e âge et personnes vulnérables JDK», fait des dons à 300 personnes des quartiers 31 et 32 qui composent sa circonscription électorale. Pour leur permettre de bien passer la fête du nouvel an. Les chefs de quartiers et les sages y ont été



Jean De Dieu Kourissa

La tradition a été respectée, ce geste de cœur, Jean De Dieu Kourissa le fait à chaque nouvel an. Natif de Poto-Poto, le député est sensible à ces hommes et femmes qui l'ont vu naître, auxquels le rattachement de très bons souvenirs. Il leur apporte régulièrement des assistances multiformes. Pour ceux ou celles qui n'ont pu faire le déplacement, le député a fait le porte-à-porte pour leur offrir le don à domicile. Outre les vivres, chaque personne sélectionnée a eu droit à un pagne.

La cérémonie a été agrémentée par la musique «les veilles gloires», les morceaux choisis qui n'ont pas laissé insensibles ces personnes du 3º âge

qui ont exhibé des pas de danse, sous les applaudissements. Comme quoi la joie n'a pas d'âge, il n'y a que l'état d'esprit qui compte.

Justifiant le sens de son geste Jean De Dieu Kourissa a tout d'abord remercié Dieu. «Je remercie ces personnes du 3º âge, pour avoir voté massivement le Président Denis Sassou-Nguesso à la présidentielle comme je le leur avais demandé. Ce geste c'est pour les féliciter et les encourager. Vous savez bien que Poto-Poto est le modèle du vivre ensemble. Nous fils de Poto-Poto pous sommes fiers de cela», a til indiqué lean De Dieu fils de Poto-Poto, nous sommes fiers de cela», a-t-il indiqué. Jean De Dieu Kourissa a profité de cette occasion pour exhorter la population à se faire vacciner, parce que le vaccin est le moyen le plus sûr de se protéger et de lutter contre le COVID-19

Papa Edo, un bénéficiaire, n'a pas caché sa satisfaction: «Ma joie est immense. Le député nous a toujours accompagnés, dans la joie comme dans le malheur. Je lui demande de persévérer dans cet élan, pour le bien de Poto-Poto»

Pascal Azad DOKO

COVID-19

La Fondation Mastercard livre151.000 doses de vaccin Johnson & Johnson

Achetées dans le cadre de l'initiative «Sauver des vies et les moyens d'existence), 150.000 doses de vaccin Johnson & Johnson ont été livrées à la République du Congo par la Fondation Mastercard, en collaboration avec l'Africa centers for disease control and prevention (Africa CDC), afin de lutter contre la pandémie de la COVID-19. L'échantillon symbolique de ce vaccin a été remis par Mme Marie Christine Lecombat, représentante de l'agence ICON prod Afrca, en présence de Jean Ignace Tendélet, le directeur de cabinet du ministre de la Santé et d'Alexis Mourou Moyoko, directeur du Programme élargi de vaccination (PEV), au cours d'une cérémonie organisée le 20 décembre dernier.

Il s'agit de la première tranche de vaccins à être livrée dans la cadre de cette initiative «sauver des vies et les moyens d'existence». L'achat de ces vaccins est l'aboutissement d'un accord négocié en début d'année avec l'African Vaccine Acquisition Trust (AVAT) portant sur l'achat de 400 doses de vaccin Johnson & Johnson.

Le mécanisme AVAT a été créé pour permettre aux pays africains de regrouper leurs ressources afin de pouvoir passer des commandes groupées et d'obtenir ainsi des prix réduits. Grâce à l'AVAT, la Fondation Mastercard a obtenu suffisamment de doses pour vacciner 450 millions de personnes d'ici septembre 2022. A ce jour, elle est la seule Fondation

à s'être mobilisée pour aider l'Afrique à relever ce défi. Ces vaccins sont fabriqués en partie en Afrique du Sud. Le déploiement de la campagne de vaccination dans le cadre de cette initiative est dirigé par l'UNICEF, qui supervise leurs livraisons pour l'effort global de l'AVAT. «Dans un contexte de la crise sanitaire que nous traversons, lorsque les partenaires se mobilisent autour du Congo, ça fait chaud au cœur. Aujourd'hui, nous tenons à remercier très sincèrement la Fondation Mastercard pour ce don de 151.000 doses de vaccin Johnson & Johnson. Ça va augmenter notre capacité à faire vacciner les Congolais», a déclaré Jean Ignace Tendélet.

Il a lancé un appel aux Congolais à se faire vacciner. «C'est la seule façon pour nous d'évoluer vers l'atteinte de l'immunité collective. Les partenaires viennent, ils nous font des dons. Il appartient à l'Etat congolais de se mobiliser pour assurer la conservation. C'est ce que l'Etat fait. Le vaccin est la seule façon de protéger son voisin et sa famille», a-t-il dit. Pour Alexis Mourou Moyoka, directeur du Programme élargi de vaccination, la vaccination est la solution à terme pour vaincre la pandémie de la COVID-19. «C'est pour cela que le monde entier se mobilise à travers plusieurs initiatives aussi bien mondiales que régionales. Dans le cadre

de l'initiative régionale de l'Union africaine appelée initiative AVAT, le Congo qui est partie prenante à toutes ces initiatives vient de bénéficier d'un don de vaccin Johnson & Johnson qui nous a été offert par Mastercard à travers Africa CDC, dans le cadre de l'initiative africaine dite AVAT», a-t-il indiqué.

A signaler que le Mastercard est une Fondation canadienne créée en 2006 grâce à la générosité de la société Mastercard, lorsqu'elle a fait son entrée en bourse.

KAUD

PARLEMENT

Une session extraordinaire pour sept affaires

Les deux Chambres du Parlement ont procédé le 29 décembre dernier à l'ouverture de leurs sessions extraordinaires, la 16e pour l'Assemblée nationale et la 17e pour le Sénat. Les travaux ont été présidés par Isidore Mvouba, président de la chambre basse, et Pierre Ngolo, président de la chambre haute.

ans son discours, Isidore Mvouba a rendu hommage à l'icône de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, l'archevêque Desmond Tutu, décédé le 26 décembre 2021 au Cap. «On retiendra de cet homme d'église emblématique et acteur de premier plan de l'histoire sud-africaine. son appel à l'humanité et à la fraternité», a-t-il déclaré.

Dans un élan de solidarité africaine, il a fait observer une minute de silence en sa mémoire. Le président de l'Assemblée nationale est également revenu sur le message du Chef de l'Etat sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en congrès. «Il n'y a aucun doute, le Congo est bien sur l'orbite du changement et du développement», a dit Isidore Mvouba, rappelant que l'invite ultime du Chef de l'Etat aux chambres du Parlement d'user pleinement de leur prérogative de contrôle à travers la réalisation des enquêtes parlementaires ne doit pas rester lettre morte. «La représentation nationale a un rôle central dans le relai de ce message où tout le monde a trouvé son compte, les fonctionnaires, les retraités, les jeunes, les expropriés, les personnes vulnérables».

Au nombre des sept affaires inscrites au rôle de la 16e session

EXERCICES DE NIVEAU ETAT-MAJOR

Une série d'exercices de niveau Etat-major a été initiée par

les Forces armées congolaises (FAC), dans toutes les Zones

militaires de défense, dans le cadre de la clôture de l'année

d'instruction 2021. Ces exercices, placés sous la coordination

du général de division Guy-Blanchard Okoï, Chef d'Etat-major

général des FAC, visaient à évaluer les capacités des Etats-ma-

jors et à concevoir des ordres dans le cadre des opérations

combinées de maîtrise de la violence en vue du rétablisse-

ment de la sécurité dans des zones troublées. La 4e série de

ces exercices s'est effectuée du 14 au 20 décembre, dans la

Zone militaire de défense n°9 (Brazzaville), et s'est conclue

le 21 décembre par une Journée VIP. C'était en présence des

deux ministres en charge de la Force publique, Raymond

Zéphirin Mboulou, Charles-Richard Mondjo et du ministre se-

crétaire général du Conseil national de sécurité, le vice-ami-

ral Jean-Dominique Okemba. A cet effet, le ministre Mondjo a

salué cet exercice qui a été un véritable moment de travail en

commun, de cohésion et de coopération interarmées.

extraordinaire de l'Assemblée nationale, figurent le projet de loi organique fixant la procédure de révision de la constitution; le projet de loi portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de partage de production relatif au permis Marine XII; le projet de loi régissant l'affacturage en République du Congo qui permettra d'accroitre la capacité des entreprises d'emprunter auprès des banques et de faire face de manière générale aux risques des créances commerciales; le projet de loi régissant le crédit-bail en République du Congo qui a vocation à faciliter aux PME et PMI l'acquisition d'équipements essentiels à leur production grâce à un mécanisme de location avec option d'achat réglementé; le projet de loi relatif au Plan National de Développement (PND) 2022-2026 qui s'appuie essentiellement sur six axes stratégiques de développement, à même de porter la croissance en fin de programme; le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, etc.

S'agissant du projet de loi organique fixant la procédure de révision de la Constitution, Isidore Mvouba dit entendre des voix discordantes qui s'élèvent. «Pourquoi remettre en cause cette initiative



Le siège du Parlement

du Gouvernement? De quoi s'agit-il au juste? Il s'agit de consolider les dispositions de l'article 242 de la loi suprême adoptée par le peuple souverain le 25 octobre 2015. Il s'agit tout simplement de définir la procédure de révision de la Constitution. C'est une décision politique importante pour adapter, d'une part, notre gouvernance aux aléas imposés par la pandémie à nouveau coronavirus et d'autre part, limiter toutes les dépenses engendrées par les récurrentes prorogations de l'Etat d'urgence sanitaire», a-t-il

Il a appelé les Congolais à faire preuve de vigilance quotidienne face à la pandémie à nouveau coronavirus qui sévit encore. «La vigilance, disait l'autre, est le chemin de la prolongation de notre vie sur terre, tandis que la négligence est celui qui conduit vers le royaume de la séparation éternelle», a déclaré le président de l'Assemblée nationale.

Pour lui, le Gouvernement se

Le ministre Mondjo satisfait

de leur déroulement

doit de rappeler les Congolais à l'ordre, en termes de respect des mesures barrières pendant la période des fêtes de la Saint Sylvestre.

Du côté du Sénat, Pierre Ngolo, après avoir fait observer une minute de silence en mémoire de Mar Desmond Tutu, s'est appesanti sur quelques affaires inscrites au rôle de la 17e session extraordinaire de la Chambre haute du Parlement.

Pour lui, la révision de la Constitution est un mécanisme légal concurrent à opérationnaliser la Constitution vis-à-vis des évolutions sociales et des embûches observées. «Il importe pour tous d'intérioriser que la Constitution comme tous autres textes vit, évolue et connaît des évolutions», a-t-il rappelé.

Paraphrasant le général de Gaulle, le président du Sénat a dit que «la Constitution est un esprit; les institutions, une

Cyr-Armel YABBAT-NGO

Coup d'oeil en biais

Nuit de nouvel an tragique à Nkayi Un jeune lycéen d'une vingtaine d'années, René, a été attaqué au couteau par des bandits non identifiés, succombant ensuite à ses blessures la nuit du samedi 1er au dimanche 2 janvier 2022 à Nkayi, la quatrième ville du pays. Le corps du malheureux a été mutilé et avait, notamment, une jambe sectionnée. Ce jeune avait passé une partie de la journée dans un bar avec sa mère et d'autres parents. Il y était resté seul jusque tard dans la nuit, selon des témoignages. C'est le long de la voie ferrée qu'il aurait été agressé par les voyous.

Est-ce une dénonciation en l'air?

Dans des propos recueillis et diffusés le lundi 3 janvier 2022 par RFI (Radio France internationale), Christ-Antoine Walembeau, le coordonnateur du COPAR, regroupement de formations politiques se réclamant de l'opposition, exige une concertation pour débattre notamment du recensement biométrique avant les futures législatives et locales confirmées par le chef de l'Etat Denis Sassou Nguesso dans son dernier discours sur l'état de la nation. Mais surtout, il dénonce le fait d'avoir «à faire avec un système qui organise beaucoup de fraudes». Et d'ajouter: «Nous le vivons toujours : la fabrication de fausses procurations. Quelqu'un (qui) a gagné sur le terrain, mais (c'est) quelqu'un d'autre qui est proclamé élu (...)». C'était une grande surprise pour beaucoup de l'entendre réclamer des législatives biométriques, plus d'un mois après que le Gouvernement a dit ne pas avoir trouvé «évident» l'usage de la biométrie lors des élections de 2022 et, surtout, de dénoncer la situation des fraudes. Son regroupement politique a toujours accepté les résultats de tous les scrutins antérieurs. A-t-il des preuves, en faisant une telle dénonciation?

> La fête des nouveaux généraux dans la Force publique

Plusieurs décrets présidentiels publiés à Brazzaville, la semaine passée, nomment des nouveaux généraux des Forces armées congolaises et de Police. Ils sont, au total, quatorze promus. Certains n'ont pas lésiné sur les moyens pour fêter leur promotion qui a revêtu un caractère faste. Des vidéos insolites circulent sur les réseaux sociaux.

Manque cruel d'oxygène à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo

L'hôpital central des armées Pierre Mobengo de Brazzaville est actuellement confronté à un manque d'oxygène, selon une source. Cette absence d'oxygène condamne à la mort les malades nécessitant une mise sous respiration artificielle. Ainsi, le jeudi 30 décembre 2021, une famille a assisté, impuissante, à la mort de deux jumelles siamoises nées par césarienne dans cet hôpital alors qu'il suffisait d'un peu d'oxygène pour les sauver. C'est un cas dramatique, parmi tant d'autres, comme c'est souvent le cas dans nos hôpitaux délabrés, malheureusement!

Deux véhicules entrent en collision à Kinsoundi

Dans la nuit du vendredi 31 décembre 2021 au samedi 1er janvier 2022, un taxi "100-100" et un bus de transport en commun roulant en sens inverses, sont entrés en collision à la hauteur du marché Sachet, à Kinsoundi, un quartier de Makélékélé, le premier arrondissement de Brazzaville. Au moins un occupant des deux véhicules aurait succombé à ses blessures. On ne le dira jamais assez : trop de chauffards sur la voie publique! Les agents de la circulation routière devraient ouvrir un peu plus l'œil, surtout dans les quartiers reculés où la loi de la jungle prend, parfois, le dessus. Mais le même drame s'est répété lundi 3 janvier sur le boulevard Denis Sassou-Nguesso, à la Patte d'Oie : deux taxis 'normaux" en apparence.

Epidémie de grippe: c'est de saison, mais...

Toux sèche, courbatures, fièvres et écoulements nasaux sont depuis plusieurs semaines les principaux motifs de consultations dans les services hospitaliers. Même si les symptômes sont similaires à ceux du coronavirus, les spécialistes de la santé expliquent qu'il s'agit d'une toux saisonnière observée chaque année. Et qu'il ne faut pas s'en inquiéter outre mesure. «En revanche, comme nous traversons une crise sanitaire liée au Covid-19, il faut prendre ses précautions, respecter les gestes barrières et surtout faire un test PCR, pour se rassurer», recommandent les médecins.

Lvcée Savorgnan de Brazza: un visage des plus délabrés!

Après plus de 70 ans d'existence, le lycée Pierre Savorgnan de Brazza (dénommé à l'origine Cours secondaire de Brazzaville), d'une superficie d'environ 15 ha situé dans l'arrondissement 2 Bacongo (Brazzaville), est en état progressif de délabrement. La plupart des bâtiments sont en piteux état. On a la nette impression que ceux qui devraient s'en occuper restent indifférents et ferment les yeux. L'insalubrité aussi a envahi aussi ses abords et ses alentours. L'herbe y poussant allègrement, il n'est pas rare d'y trouver des déjections de toutes sortes. Quand santé et saleté s'allient, cela devrait interpeller tous ceux qui peuvent se mobiliser pour sortir cet établissement de l'état dans lequel il se trouve.

Charles-Richard Mondjo

*Monsieur le ministre Mondjo, comment appréciez-vous ces exercices qui viennent de s'achever?

**Je peux marquer notre satisfaction, mon collègue et moi-même d'avoir pris part à cette présentation, organisée par les Forces armées congolaises à la fin de l'année d'instruction. Les Forces armées congolaises ont choisi de mettre en exergue la préparation des cadres à travers cet

Exercice CPX. II a permis aux cadres de réfléchir, de planifier à froid, mais aussi à chaud, dans le cadre d'un Etat-major interarmées, inter force, parce qu'ils ont bien remarqué qu'au niveau du centre d'opération, il y avait les officiers des Forces armées congolaises, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale et des différents corps d'armées. C'est un moment de travail en commun, de cohésion et de coopération interarmées. *Pensez-vous que les trou-

**Nous pensons toujours qu'un exercice dans les armées, c'est toujours l'aboutissement de l'entraînement, pendant l'année d'instruction. Les troupes se sont entraînées, les Etats-ma-

pes se sont véritablement entraînées? jors ont travaillé, et à la fin de l'année d'instruction, on peut choisir des cibles. Et cette fois-ci, nous avons voulu voir

comment est-ce que les cadres dans toutes les composantes de la Force publique peuvent travailler dans un Etat-major dans le rôle de planification, de conduite et d'évaluation.

> Propos recueillis par Alain-Patrick MASSAMBA

> > (La suite de la page 4)

(côté paternel) et Samba, (côté maternel). L'audition de Norcia Tsondé Koumba, a permis à celui-ci d'avouer tous les faits. Mais, curieux, il ne sait pas comment le couteau qui a servi à assassiner sa tante maternelle lui est arrivé entre les mains. Après les plaidoyers des avocats de la partie civile, la défense et le réquisitoire du parquet général. Roger André Ökombi. a rendu public le verdict en ces termes: «La cour et les jurés à la majorité de sept voix au moins ont répondu oui.... Par ces motifs, statuant publiquement, contradictoirement en matière criminelle en premier et dernier ressort sur l'action publique, déclare l'accusé Norcia Tsonde Koumba, coupable

du crime d'assassinat mis à sa charge en répression lui faisant application de la loi. le condamne à 15 ans de réclusion criminelle et au paiement de 30 millions aux ayants droits représentés par Mbama Antoi-

Trois jours ont été donnés à l'avocat de la défense Maître Jean Serge Ngouala, pour introduire un pourvoi en cassa-

A noter que plus d'une vingtaine d'affaires seront traitées au cours de cette session criminelle.

Equateur Denis NGUIMBI & Madocie Déogratias MONGO **PARLEMENT**

Clôture des sessions ordinaires budgétaires

Les cérémonies se sont déroulées le 23 décembre dernier au Palais de congrès.

e président de l'Assemblée nationale, Isidore ■Mvouba. s'est réioui que l'institution ait eu l'une de ses plus belles sessions budgétaires qui a abouti au vote de la loi de finances exercice 2022 avec des amendements. «C'est ainsi que la ligne inscrite au titre des pensions des retraites de nos compatriotes est désormais provisionnée pour douze mois. En outre, après une allocation d'un milliard de F.Cfa en fin 2021, une inscription de six milliards de F.Cfa est prévue en 2022, pour la poursuite des indemnisations des sinistrés du 4 mars 2012... La loi des finances 2022 ainsi votée, prévoit un regain de la croissance économique de l'ordre de 2,3% et un seuil d'inflation en dessous de la norme communautaire, c'està-dire, 3%», a-t-il déclaré.

Il a invité le Gouvernement à maintenir la dynamique des réformes structurelles recommandées par le Fonds monétaire international (FMI) «pour passer ce test haut la main». S'agissant de la COVID-19, le président de l'Assemblée nationale a indiqué que la lutte contre cette pandémie doit se poursuivre avec vigueur. «L'assouplissement des me-

sures relatives au couvre-feu et aux jours d'ouverture des marchés domaniaux, à la levée des mesures restrictives sur les mariages et autres cérémonies, ne doit aucunement constituer l'occasion de baisser la garde. Le variant Omicron, véritable épée de Damoclès, nous rappelle à l'ordre», a-t-il fait savoir.

Sur un autre registre, il a salué l'inscription de la Rumba congolaise au patrimoine culturel immatériel de l'UNE-SCO.

Au moment où le Parlement s'apprête à aménager à son nouveau siège, Isidore Mvouba a adressé, au nom de l'Assemblée nationale, ses remerciements aux responsables et au personnel du Palais des Congrès pour les services rendus.

Au total, 14 affaires ont été adoptées par les députés sur les 29 inscrites à l'ordre du jour de leur 13e session budgétaire.

Les sénateurs ont, quant à eux, adopté 22 affaires sur 29. Pierre Ngolo, président du Sénat, a indiqué que cette session a été un moment de forte émotion causée par la flambée du coronavirus et l'ampleur des pertes humaines enregistrées dont celles



Isidore Mvouba

des grands cadres nationaux. Il est revenu sur le décès de Justin Lékoundzou Itihi Osséyoumba, «homme de forte conviction, acteur politique d'une grande dextérité, cadre doté d'un sens élevé du devoir et d'une conscience patriotique à toute épreuve, il sera pour l'histoire l'exemple du courage, de la fidélité, de l'abnégation et de l'humilité, des valeurs qui font de lui un grand», a-t-il dit.

Le président du Sénat a rappelé que son Institution a prêté toute l'attention aux sollicitations des Congolais confrontés à des difficultés existentielles. Sur la COVID-19, il a rappelé que malgré les mesures d'allègement prises par le Gouvernement, les Congolais ne doivent pas perdre un seul instant de vue que la pandémie se poursuit. «La prudence doit demeurer la règle. Faisons attention



Pierre Ngolo

afin que la relative détente des fêtes de la Nativité et de la Saint Sylvestre ne nous conduise au drame et au durcissement des privations. Evitons, par des excès, de créer les conditions de retour du confinement et d'autres mesures plus drastiques», a exhorté Pierre Ngolo.

Au cours de cette session, les Sénateurs ont procédé au réaménagement de certains bureaux des Commissions permanentes suite aux décès de Jean-Pierre Manoukou-Kouba et de Jean-Félix Tchicaya. Ainsi, Victor Foudi a été élu président de la Commission Affaires juridiques et administratives, et Bernard Mbatchi, celui de la Commission éducation, culture, science, information et technologie.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CONGO- FMI

Sans accord, le budget du Congo court des risques

Telle est l'explication donnée par le ministre de Finances, du budget et du portefeuille public Roger Rigobert Andely à une préoccupation des membres de la Commission économie, finances et contrôle de l'exécution du budget de l'Assemblée nationale lors de son audition relative à l'examen du budget de l'Etat 2022.

«La loi de finances 2022 a été élaborée en cohérence avec d'une part, le programme des réformes économiques et financières de la CEMAC et, d'autre part, le programme économique et financier en cours de négociation avec le FMI.

Le Gouvernement est parvenu à un accord technique avec les services du FMI, au terme de la mission qui s'est déroulée en virtuel à Brazzaville du 7 au 15 octobre et le 4 novembre 2021. Cet accord porte sur un programme économique et financier de trois ans (2022-2024) devant être soutenu par la Facilité élargie de crédit d'un montant de 456 millions de dollars américains. La lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières ont été signés et adressés au FMI.

Il reste l'étape de l'examen du dossier par le Conseil d'administration du FMI. La non signature de l'accord ou la défaisance dans la mise en œuvre de cet accord serait synonyme de l'absence d'un accord avec les autres partenaires techniques et financiers (Banque mondiale et la BAD) qui conditionnent l'octroi des appuis budgétaires par la signature préalable d'un accord avec le FMI.

Dans ce cas de figure, le pays ne bénéficierait pas d'appuis budgétaires. Il faudrait alors chercher des solutions alternatives pour le financement du gap budgétaire. De manière



Roger Rigobert Andely

concrète, les marges budgétaires déjà faibles seraient davantage rétrécies, notamment pour faire face aux dépenses de fonctionnement, aux dépenses sociales et aux dépenses d'investissement pour relancer l'économie.

En effet, compte tenu de notre situation d'endettement, sans la caution et l'appui du FMI, l'accès aux financements concessionnels serait plus difficile, le processus de restructuration de la dette serait également plus compliqué et, les conditions financières des nouveaux emprunts risqueraient de se durcir.

Sur le plan budgétaire, les conséquences seraient l'accumulation de la dette intérieure qui affecterait négativement les entreprises et le système bancaire; l'accroissement du poids de la dette publique, sous l'effet conjugué de l'accumulation des arriérés et des emprunts à risque élevé.

Ce cas de figure affecterait la viabilité et la soutenabilité des finances publiques et compromettrait dans une certaine mesure la relance économique. La conclusion d'un accord avec le FMI apparaît fondamentale», expliquait-il.

KAUD

dats aux élections sont souvent les premiers opposants des hu-

manitaires, ils redoutent qu'on leur vole la vedette. On compte deux catégories de personnes

dans la société, celles qui savent ce que les populations attendent d'elles et celles qui savent ce qu'elles attendent des populati-

ons. Pour notre part, nous savons

ce que les populations attendent

de nous. Les acteurs politiques et

humanitaires devraient compren-

dre qu'ils sont complémentaires. Pour être plus forts nous devons

accepter que la solidarité soit la

valeur cardinale qui germe dans

le forum de chacun de nous. C'est

à peine croyable mais, même les

églises qui seraient le berceau de

Je suis humanitaire et, «Nec Plus

Ultra» de ce que je pense et je

fais depuis plusieurs années ne

me changera d'orientation. Une

fois de plus, merci à Mme Blan-

che Gambomi qui, grâce à son

implication notre motivation ne

Notre objectif est immuable:

construire avec des personnes

éprises de la philanthropie une

société stable et pérenne qui ne

Dans quelques mois nous ver-

rons à la veille des élections le

déploiement des «gentilles per-

sonnes», nous avons besoins

d'elles ici et maintenant. Leurs

laisse personne de côté.

s'effrite pas.

la solidarité ne le sont plus.

LA FONDATION HUMANIS CONGO

Faire baisser le nombre d'accidents sur les routes

Trop d'accidents sur les routes nationales 1 et 2 qui relient respectivement Brazzaville à Pointe-Noire et Brazzaville à Ouesso. La Fondation Humanis Congo au travers de son bras technique appelé Secours d'Urgence Congo (SUC) s'engage à réduire ces accidents. Elle entend former les techniciens de la route et s'impliquer dans l'amélioration de la prise en charge des accidentés. Entretien avec Docteur Joe Borel Mahoungou Ncani, président de la Fondation Humanis Congo.

**Quelles sont les activités sur lesquelles vous travaillez au Congo?

*Les activités que nous menons sont plurisectorielles mais certaines circonstances font que quelques-unes aient la primeur d'être réalisées en urgence. Le phénomène des accidents sur la RN1 régulièrement entre Malélé et Dolisie et à Inoni Falaises sur la RN2; et l'inexistence de la prise en charge nous mettent dans un état d'extrême urgence.

Depuis quelques mois et grâce à l'implication très active de son ambassadrice (Mme Blanche Gambomi) la Fondation Humanis Congo s'est engagée à travers l'unité appelée Secours d'Urgence Congo (SUC) à apporter des

réponses au triste phénomène des accidents et du manque de la prise charge sur la RN1 d'abord. ensuite sur la RN2 quand les conditions le permettront. Une enquête édifiante et glaçante sur les causes des accidents et le manque de la prise en charge nous imposent, en synergie souhaitée et inévitable, avec les autres acteurs des métiers innovants de secours d'agir. Ce que nous venons d'initier comme projet est l'oxygène de la prise de conscience des conducteurs, la responsabilité des gouvernants et l'éveil solidaire des populations. Quel spectacle désolant de voir régulièrement ceux qui devraient secourir les accidentés s'activer à les voler.



Docteur Joe Borel Mahoungou Ncani.

Nous souhaiterions que les gestionnaires des RN 1 et RN 2 nous permettent d'équiper et d'animer les structures de santé construites le long de ces routes. On peut en faire des postes avancés de secours avec positionnement d'ambulances, ce qui aiderait les acteurs de secours d'agir très vite et sauver des vies.

**Pourquoi voudriez-vous faire de la formation des usagers de la route une priorité?

*Vous savez qu'il est plus facile d'accuser le puits d'être trop profond et méconnaître que c'est la corde en sa possession qui est trop courte. De la même façon que l'on accuse la route et ne pas vouloir reconnaitre que c'est le non-respect de celle-ci qui engendre tous ces accidents. La route parle et on lui doit obéissance.

On veut former pour que les conducteurs quittent leur état de chauffards et se vêtir de celui de chauffeurs, c'est à dire conscients et respectueux du code de la route et aussi de protecteurs des passagers. On veut

former pour qu'il y ait des acteurs qualifiés aux métiers de secours et de prise en charge. Seule la pédagogie changera les choses. C'est ainsi que la Fondation Humanis Congo fait de la pédagogie son cheval de bataille. De la même façon que nous ferons de l'IEC aux chauffeurs, nous procèderons à la formation certifiante des Formateurs, des Auxiliaires Ambulanciers et des Ambulanciers.

Nous commençons par la RN1, notre souhait est celui d'être actifs sur toutes les routes nationales.

**Il n'est pas facile de déployer un tel projet. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontées ?

*Pas facile, vous le dites. Les difficultés sont d'ordre multifonctionnel, il y a un phénomène qui se développe en sourdine dans notre pays. On peut porter une vision ou un projet, il est difficile de trouver des gens qui les accompagnent. On trouve plutôt ceux qui les compriment. C'est à peine si on comptait sur le bout de nos doigts le nombre d'entreprises établies au Congo qui sponsorisent des projets humanitaires.

Les élus ou les potentiels candi-

apports ne connaitront jamais de rides. Qu'elles agissent !

Propos recueillis par :

Justin Ducker MAMBIKI

PAGE 6 - LA SEMAINE AFRICAINE N° 4107 DU JEUDI 6 JANVIER 2022

DEVELOPPEMENT

congo:système des nations unies Evaluer le cadre de coopération au niveau PND 2022-2026

e Gouvernement, par l'entremise du ministère de l'Economie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale et le Système des Nations Unies au Congo ont procédé, à la revue annuelle de leur cadre de coopération pour apprécier les actions menées au cours de l'année 2021, dans la mise en œuvre du plan-cadre de Nations Unies pour l'aide au développement 2020-2024. Les travaux se sont déroulés mardi 14 décembre dernier. Le ministère de l'Economie a été représenté par Aime Blaise Nitoumbi, directeur général du partenariat au développement, et le Système des Nations Unies par Mme Mirhame Mshangama, cheffe de bureau du coordonnateur résident.



Aime Blaise Nitoumbi et Mirhame Mshangama

Cette revue est un exercice obligatoire comme le stipule les directives. Elle fait partie intégrante du Système de suivi et évaluation du cadre de coopération des Nations Unies (UN-DAF). L'objectif principal de l'atelier a été de valider le rapport des résultats du cadre de référence pour la coopération pour l'année qui s'est s'achevée. Une opportunité offerte de tirer des enseignements sur la qualité de la collaboration inter agences en vue de proposer des mesures correctives qui permettront de renforcer les synergies et d'améliorer la coordination des actions sur le terrain.



Les cadres du système des Nations Unies et du ministère du Plan

La réunion a permis d'analyser les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats escomptés des plans conjoints de travail annuels et de tirer les enseignements pour l'année 2022.

Le débat s'est focalisé sur l'examen de la gouvernance, le capital humain, la protection sociale et l'accès aux soins et services de santé essentiels de qualité ainsi que la diversification économique. Ces domaines sont liés aux Objectifs de développement durable (ODD) du programme de développement durable des Nations Unies à l'Horizon 2030.

Mme Mirhama Mshangama a rappelé: «Nous avons le devoir de maintenir une dynamique en vue d'obtenir des résultats encore plus importants et transformationnels en 2022 pour assurer le bien-être des populations».

A son tour, Aimé Blaise Nitoumbi, a souligné que le choix du Gouvernement se justifie par la nécessité de créer de la richesse afin de régler les problèmes du chômage et de la pauvreté. L'impératif étant de construire une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive. La dynamique qui sera créée autour de l'économie, a-t-il dit, va susciter l'atténuation de plusieurs contraintes socioéconomiques. Comme le recommande le principe de l'alignement, lors de l'élaboration des plans de travail annuels 2022, qui interviendra en début d'année, «nous devrons tenir compte dans la mesure du possible des priorités du Gouvernement pour les domaines d'intervention de l'UNDAF qui cadrent bien avec les axes du futur du PND. Pour les autres domaines, nous nous servirons des stratégies sectorielles et de la stratégie de mise en œuvre des objectifs de développement durable, car elles seront la base de l'alignement des programmes de coopération avec nos partenaires au développement», a-t-il indiqué.

Philippe BANZ

Qui me répondra?

Incivisme routier: quelle thérapie?

André MFOULOU (Lékana-Plateaux)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

FINANCES

La BGFIBank se lance dans une politique de proximité

Placée sous la direction du Président directeur général du groupe BGFIBank, Henri Claude Oyima, une réunion du conseil d'administration de BGFIBank Congo s'est tenue le 20 décembre 2021 à Brazzaville. Cette réunion a permis aux administrateurs et autres cadres du groupe d'évaluer aussi bien les performances de la filiale que les résultats, en vue d'envisager des propositions stratégiques pour être à la hauteur des attentes des usagers.

`est la première réunion du groupe en présentiel pour cause de la pandémie de COVID-2019 qui a bouleversé tous les secteurs d'activité. «C'est un conseil budgétaire que nous faisons à toutes les entités à pareille époque après que les comités se sont réunis, on présente le budget pour décider des orientations de l'année future 2022», a dit Henri Claude Oyima, se félicitant de la marche croissante enclenchée par la structure. «Nous sommes en train de tracer les perspectives et on peut dire qu'elles sont bonnes. Nous nous engageons à maintenir le cap de première banque au Congo».

Le budget 2022 est un budget ambitieux qui permettra à la banque de créer de nouvelles agences pour accompagner la prospérité du Congo, a précisé le PDG du groupe.

Dans l'optique de vouloir se maintenir en première place sur l'espace financier, la filiale Congo a initié un programme dénommé "dynamique 2025" «le groupe a pris la résolution de se développer au travers des plans stratégiques. Dynamique 2025 c'est cinq piliers et 25 priorités. Ces piliers sont entre autres :la gouvernance, les ressources humaines, les ressources. C'est un projet qui trace les ambitions pour les prochaines années que nous voulons être forte. Aujourd'hui, nous sommes dans 12 pays, en 2025 nous espérons atteindre un peu plus de 15 pays», a fait savoir Henri Claude Oyima.

La bancarisation encore balbutiante au Congo, le PDG du groupe BGFI a décliné la vision du groupe. «La banque est



Henri Claude Oyima répondant aux questions de la presse

engagée dans la digitalisation depuis plusieurs années et nous continuons à renforcer la place de la banque auprès des particuliers pour que le taux de bancarisation qui est encore un problème soit élevé. Nous savons que lorsqu'un client consomme les produits financiers, il devient beaucoup plus prospère, c'est l'engagement que nous prenons pour le groupe aujourd'hui au Congo Brazzaville.»

BGFIBank est un groupe bancaire basé au Gabon depuis 1971. La filiale Congo a pris corps sur le marché financier depuis avril 2000 et emploie près de 250 salariés à ce jour. Depuis 2012, BGFIBank Congo entreprend un programme d'extension et de modernisation de son réseau d'agence. A ce jour, le réseau compte 15 agences dont un centre d'affaires et une agence banque privée pour les particuliers grands comptes.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

FINANCES

Renforcer les capacités pour une meilleure exécution des missions

es cadres et agents de l'Inspection générale des finances (IGF) ont pris part à un atelier tenu à Brazzaville du 8 au 21 décembre dernier, grâce à l'appui du Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), avec le financement de la Banque mondiale. Cette formation, qui a regroupé une trentaine de participants a été ouverte et clôturée par Darel Gildas Ngouala, inspecteur général des finances, en présence d'André Kehoua, responsable de composantes au PRISP, représentant le coordonnateur du Projet.



Le personnel de l'Inspection générale après l'ouverture des travaux

L'Inspection générale des finances dispose d'un plan stratégique de développement 2018-2022. Mais, les cadres et agents n'avaient pas encore suivi de formation permettant, une programmation, une exécution et le suivi des tâches du plan stratégique et aussi sur la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

C'est dans cette perspective que les participants de l'IGF ont été dotés d'outils nécessaires au renforcement des capacités dans l'élaboration d'un plan de travail annuel et dans le domaine de la gestion prévisionnelle du personnel. La formation a été assurée par Viclaire Bakondolo, un consultant national individuel en ressources humaines. A l'ouverture des travaux, André Kéhoua a dégagé l'importance de la formation. «Dans le cadre du projet, outil d'engagement du Gouvernement dans les efforts de relever les défis de gouvernance, dans sa composante 3, le PRISP a pour mission d'améliorer la transparence et la redevabilité, ainsi que le soutien aux institutions de contrôle, dont l'IGF. Cette composante vise essentiellement le soutien à la réforme des institutions de supervision publique, le renforcement des capacités, l'amélioration de la transparence et de la redevabilité. L'IGF en tant qu'institution de contrôle bénéficiaire du PRISP a exprimé le désir de bénéficier de l'assistance du projet pour renforcer les capacités de ces cadres et agents pour une meilleure exécution de ces missions». Pour sa part, Darel Gildas Ngouala a invité les participants de tirer le maximum d'enseignements de cet atelier, afin que l'IGF contribue efficacement à l'amélioration de ces missions. «Les ressources humaines constituent un levier important de la performance de toute organisation. Elles doivent donc disposer des outils, des méthodes et des procédures adéquates pour accroître leurs performances globales. Le renforcement des capacités opérationnelles du personnel se situe au cœur de la stratégie de réformes des finances et de l'amélioration de la gouvernance financière», a-t-il dit.

A noter que la Banque mondiale accompagne le Gouvernement à travers le PRISP dans l'ambition de relever les défis de la gouvernance. Ce projet couvre la période 2017-2022, soit cinq ans.

ENVIRONNEMENT

Eliminer les rejets de mercure dans la nature

e lancement du projet «Opportunités globales pour le développement à long terme du secteur minier artisanal et à petite échelle» ou GOLD+ exige une phase préparatoire. C'est à ce titre que la direction générale de l'environnement a organisé mardi 30 novembre dernier à Brazzaville, un atelier de validation d'une étude réalisée pour définir avec précision la stratégie d'intervention du projet à mettre en œuvre dans le pays. Les travaux ont été présidés par Blaise Freddy Nguimbi, directeur du droit de l'environnement à la direction générale de l'environnement, en présence de Mme Geneviève Bazoma Dongui, point focal de la Convention de Minamata sur le mercure à laquelle le Congo est membre depuis le 6 août 2019. Le document de l'étude a été validé avec amendements.



Photo de famille

L'atelier a regroupé plus d'une cinquantaine de participants. Cette étude a été effectuée par l'Alliance pour une mine responsable, mandaté par l'ONU Environnent, grâce son appui institutionnel, financier et technique, avec l'appui d'une expertise locale en la matière. Les résultats de cette étude, qui seront transmis au Fonds pour l'environnement mondial, permettront de voir si le Congo est en mesure de mettre en œuvre le proiet GOLD+.

L'étude a consisté d'analyser de manière approfondie le contexte qui a conduit à l'élaboration du document détaillé du projet GOLD+ Congo, afin d'améliorer sa qualité et de donner plus de chance au pays pour rejoindre les autres Etats déjà actifs dans le cadre de ce programme GOLD+. Elle a été réalisée pour bien définir, notamment, les objectifs mesurables, les activités concrètes, les zones, les bénéficiaires et les parties prenantes, les risques, les opportunités, le budget et le calendrier d'exécution, entre autres.

Au cours de l'atelier, les participants se sont prononcés en toute responsabilité sur la qualité et la pertinence des informations contenues dans le document soumis à leur appréciation. A la fin des travaux, Blaise Freddy Nguimbi a souligné que «la validation d'un document est une étape déterminante certes, mais le plus important reste à faire. L'enjeu est de taille. La mise en œuvre du projet GOLD+ dans notre pays est prévu pour le mois de mars 2022».

A noter que le projet GOLD+ se fixe pour objectif principal de contribuer à l'élimination des émissions et rejets de mercure dans l'environnement provenant de la mine artisanale et à petite échelle.

Ph. B

Ph. B.

DROITS DE L'HOMME

Comprendre la notion de présomption d'innocence pour éviter tout abus

Le président de l'ONG Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Congo (ACAT), Christian Loubassou, a animé une conférence de presse sur les instruments nationaux, régionaux et internationaux encadrant la présomption d'innocence en République du Congo. C'était le 21 décembre 2021, au siège social de l'ACAT à Moungali, 4° arrondissement de Brazzaville.

ette conférence de presse a été organisée dans le cadre de la mise en œuvre du projet de l'ACAT-CONGO intitulé: «Garantir l'accès des détenus en attente de jugement à la justice dans les prisons de la République du Congo». Elle fait suite aux deux premières rencontres qui ont porté sur «Les droits des détenus pendant la phase de la détention préventive » et «La détention préventive en République du Congo».

Une minute de silence a été observée en mémoire de six compatriotes ayant perdu la vie dans la cellule du Commandement territorial de Brazzaville (ex commissariat central) dans la nuit du 4 au 5 novembre 2021. Le président de l'ACAT a déploré cette situation et demandé que les choses soient claires. «Les postes de sécurité publique (PSP) ou les brigades de gendarmerie ne sont pas les lieux où la culpabilité d'un

suspect doit être établie et où les actes de torture doivent avoir cours, mais plutôt, des lieux où les officiers de police judiciaire doivent collecter les preuves de la participation du suspect à la commission d'une infraction à la loi et d'en transmettre à la justice pour l'ouverture d'une information judiciaire conformément aux dispositions du code de procédure pénale. Avec la ratification de la convention contre la torture par le Congo le 30 juillet 2003, la torture ne peut plus être utilisée comme technique pour recueillir des informations ou des aveux auprès d'un suspect dans notre pays», a-t-il dit. Une situation qui remet en cause le caractère sacré de la vie humaine tel que reconnu par les instruments juridiques tant internationaux, régionaux que nationaux des droits de l'homme, a précisé Christian Loubassou.

Face aux professionnels des médias, le président de l'ACAT-



Christian Loubassou face à la presse

Congo a défini la présomption d'innocence, les principes qui en découlent, les instruments juridiques qui l'encadrent... et ses conséquences.

La présomption d'innocence est un droit inaliénable de tout individu se trouvant dans une procédure judiciaire. Elle est garantie par différentes dispositions juridiques internationales, régionales et nationales telles l'article 11 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme du 10 décembre 1948, de l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966. Au niveau national, on peut retenir l'article 9

alinéa 2 de la Constitution du 25 octobre 2015 de la République du Congo qui dispose: «Tout prévenu est présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie à la suite d'un procès juste et équitable garantissant les droits de la défense...», a rappelé Christian Loubassou, avant de solliciter un soutien des professionnels de l'information à s'approprier les questions de Droit, afin de sensibiliser l'opinion nationale pour éviter les dérives récurrentes observées dans les procédures judiciaires.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

VIE ASSOCIATIVE

Des diplômés non-voyants récompensés à Brazzaville

L'Association nationale des aveugles et déficients visuels (ANADVC), représentée par Emmanuel Batchi, son secrétaire général, et le Centre d'information des Nations Unies (UNIC), représenté par Prospère Mihindou, son chargé de communication, ont organisé jeudi 23 décembre dernier la 6° édition de la Journée du mérite citoyen. Une émulation spéciale visant à récompenser les élèves et étudiants non-voyants admis aux différents examens d'Etat.

es résultats n'ont pas été satisfaisants cette année d'autant que tous les candidats inscrits au Brevet d'études du premier cycle (BEPC) et au Baccalauréat ont échoué. Mais trois récipiendaires: Audrichelle Moukani Manomba, qui a obtenu un master en Sciences et techniques de la communication, option journalisme; Vicaine Mayaya et Exaucée Bataningué certifiées d'études primaires élémentaires, ont été primées.

L'étudiante Audrichelle Moukani a bénéficié d'un kit constitué d'un ordinateur de marque HP, d'un tableau de peinture, d'un trophée pour célébrer sa réussite au Master mais surtout, son inscription en thèse de doctorat. Les deux certifiées ont reçu du matériel didactique et un poste récepteur radio, pour leur formation.

L'ANADVC et l'UNIC ont aussi procédé à la remise de cannes blanches à un échantillon de cinq non-voyants venus assister leurs consœurs.

Pour Rodolphe Gassaye Mouandza, chargé de communication de l'ANADVC, la journée du mérite citoyen existe depuis les années 2000. Elle est née d'un constat: le ministère de l'Enseignement primaire... dans l'organisation de ses émulations ne prêtait attention qu'aux élèves (récipiendaires) valides. Les élèves et étudiants aveugles étaient marginalisés. Pour pallier

ce problème, «nous avons été obligés de créer une journée dénommée la Journée du mérite citoyen visant à récompenser les élèves non-voyants», a-t-il expliqué. Une façon de faire qui épouse le message du secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, prononcé à l'occasion de la Journée mondiale du handicap célébrée le 3 décembre de chaque année. Ce message, lu à cette occasion par Prospère Mihindou, dit: «réaliser les droits, l'autonomie et la liberté de décisions des personnes handicapées fera progresser notre avenir commun. Nous avons besoin de la participation de toutes et de tous y compris des personnes handicapées, pour atteindre les objectifs du développement durable (ODD)».



Les officiels posant avec les lauréates

Emmanuel Batchi, pour sa part, a décliné les axes de travail de son association. Il s'agit entre autres, de la campagne de sensibilisation sur les pathologies prioritaires conduisant à la cécité; l'émission alternative handicap, le collectif Liloba (une branche trans-handicap de l'ANADVC luttant contre les violences faites aux femmes handicapées); la journée du mérite citoyen.

Peu avant la remise des kits, les participants ont été sensibilisés à la COVID-19. Dans sa communication, le Dr Jean Claude Emeka a invité au respect des mesures barrières, et surtout à la vaccination. A ceux qui ont reçu la première et la deuxième dose il y a plus 6 mois, il recommande la prise d'une dose de rappel. Selon lui, le vaccin anti-COVID-19 n'a qu'une validité de 6 mois, après quoi, les compteurs reviennent à zéro. Donc, pour éviter des surprises désagréables, il est souhaitable de prendre une troisième dose dite de rappel.

Marcellin MOUZITA

PRAASED

Les parties prenantes édifiées sur les actions prioritaires à réaliser

L'Unité de coordination du Projet d'appui à l'amélioration du système éducatif (PRAASED) a organisé récemment à Brazzaville, un atelier de sensibilisation et d'appropriation de ses activités clés au profit des parties impliquées. A l'issue de l'atelier, les participants ont sollicité une rallonge de la date de clôture du projet au-delà du 30 juin 2022.

vec seulement 40% du taux de décaissement des fonds alloués à la mise en œuvre du projet, l'extension de la date de clôture accorde un temps supplémentaire qui per-

mettra à l'unité de coordination du projet de mettre en œuvre les activités prioritaires qui ne pourront être finalisées avant la clôture du projet. «Faire un plaidoyer auprès du ministre de l'Economie, du plan...gouverneur de la Banque mondiale pour le Congo, en vue d'obtenir une rallonge de la date de clôture du projet pour atteindre ses objectifs», a dit Calixte Kolyardo, coordonnateur du PRAASED. Le ministre de l'Enseignement

Le ministre de l'Enseignement prescolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean Luc Mouthou qui qualifie ce plaidoyer de stratégique, a promis à propos d'entreprendre les

SCOLARITE

Le Japon soutient le Congo

'ambassadeur du Japon au Congo, Hiroyuki Minami, a échangé le 7 décembre dernier, à Brazzaville, avec Mme Anne-Claire Mouilliez, représentante du Programme alimentaire mondial (PAM) au Congo, pour une contribution du Gouvernement japonais en faveur des élèves congolais.



Les officiels -à l'issue de l'échange

Placée sous les auspices de Jean-Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, la cérémonie d'échange de notes a eu pour objectif de valoriser la contribution de 210 tonnes de conserve, 620 tonnes de riz et 60 tonnes d'huile végétale du Japon pour soutenir les cantines scolaires du PAM au Congo pour l'année scolaire 2021-2022.

Le don de vivres du Japon, d'une valeur de 1,5 milliards de F.CFA va permettre d'assister 75.000 élèves dans 354 écoles situées dans les départements de la Likouala, la Sangha, la Cuvette, les Plateaux, le Pool, la Bouenza et la Lékoumou. «Le Gouvernement du Japon soutient la politique nationale d'alimentation scolaire depuis son lancement et, au nom du Gouvernement congolais, je tiens à souligner notre profonde reconnaissance. Ce don est l'expression de la solidarité du Japon en faveur des élèves congolais les plus vulnérables», a déclaré le ministre Jean-Luc Mouthou.

Pour Mme Anne-Claire Mouilliez, «ce programme est aligné sur la politique nationale d'alimentation scolaire que vous menez sans relâche et il va permettre de répondre aux besoins immédiats des écoliers vulnérables affectés par l'insécurité alimentaire en République du Congo». Cette généreuse contribution du Gouvernement et du peuple japonais, a-t-elle poursuivi, va permettre aux enfants d'être plus assidus et plus attentifs à l'école, et de saisir l'opportunité qui leur est offerte pour devenir les décideurs de demain.

Le programme alimentaire incite les familles à scolariser leurs enfants. Il assure une continuité dans leur éducation et leur permet de recevoir quotidiennement un repas nutritif.

Depuis 2007, le Gouvernement japonais a déjà contribué à hauteur de 24,5 millions de dollars américains au Programme d'alimentation scolaire au Congo, à travers le PAM. «Le Japon réaffirme son engagement à travailler aux côtés du peuple et du Gouvernement du Congo, dans le but d'améliorer la vie de chacun et en particulier celle des écoliers», a déclaré M. Hiroyuki Minami.

A signaler qu'au cours de l'année scolaire 2020-2021, le PAM a apporté un repas quotidien à plus de 140.000 élèves dans sept départements dont 5.000 sont des enfants autochtones évoluant dans des écoles ORA (Observer, Réfléchir, Agir). Un pas vers l'appropriation du programme par les pouvoirs publics locaux a été réalisé en octobre 2020 grâce à un don du Gouvernement congolais à ces écoles.

Issa BILAL-ECKY (Stagiaire)

démarches auprès du ministre de l'Economie et auprès de la Banque mondiale, afin d'obtenir cette extension qui permettra au projet de finaliser toutes ses activités en vue de l'amélioration du système éducatif congolais. «La pertinence de vos conclusions et de vos recommandations confirme la nécessité et l'urgence de les mettre en œuvre très rapidement. Ce document me servira de boussole lors des démarches que j'entreprendrai pour le PRAASED, tant au niveau du Gouvernement qu'avec la Banque mondiale», a assuré

des programmes éducatifs des classes restantes (CE1, CE2, CM1, CM2, 4° et 3°); l'amélioration de l'évaluation des acquis des élèves; le déploiement général du système biométrique des enseignants; la formation des enseignants et des directeurs d'écoles au leadership et au management.

A ces activités s'ajoutent la collecte des données et des annuaires statistiques du ministère de l'Enseignement général pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 ainsi que la mise en œuvre de l'Agence d'assu-



Une vue de l'assistance

le ministre Mouthou, en remerciant la Banque mondiale pour son appui technique au Congo. L'extension de la date de clôture du Projet permettra à l'unité de coordination de mettre en œuvre entres autres. la révision

rance qualité du ministère de l'Enseignement supérieur.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE & Issa BILAL-ECKY (Stagiaire) **AFRIQUE DU SUD**

Le Parlement ravagé par un incendie

Un violent incendie s'est déclaré dimanche 2 janvier 2022 au Cap, dans le complexe qui abrite les deux Chambres du Parlement sud-africain, des bâtiments classés comme site historique par le pays. C'est très tôt le matin que le feu s'est déclaré dans cette zone située à quelques mètres de la cathédrale Saint George où se sont déroulées la veille les funérailles de l'archevêque anglican Desmond Tutu. L'enceinte de l'Assemblée nationale où siègent les députés a été entièrement détruite.

ne fumée abondante s'est échappée des tuiles et des fenêtres au-dessus du fronton de l'Assemblée nationale. Pour éteindre le feu, les pompiers ont grimpé, avec leurs lances à eau, les marches sur lesquelles sont gravées les valeurs de la Constitution. Ils étaient aussi sur le pont très tôt, dimanche matin, pour sauver les bâtiments touchés en premier; les bâtiments les plus anciens qui datent de 1885 et, et ils ont tenté de contrôler le feu qui s'est propagé au siège de la Chambre basse. Aux dernières nouvelles, les flammes maîtrisées pendant un moment, se sont



Le siège du Parlement sud-africain dévoré par les flammes

de nouveau échappées au toit du bâtiment, et l'origine de l'incendie n'est pas toujours connue, ce qui suscite un certain nombre de questions.

Le porte-parole du Parlement, Moloto Mothapo a déclaré que «la chambre où les membres siègent avait entièrement brûlé». D'après les autorités, les flammes n'ont pas fait de victimes. Présent sur place, le Président sud-africain Cyril Ramaphosa a regretté cet événement désastreux, au lendemain de la cérémonie d'adieu à Desmond Tutu. Il a évoqué que l'archevêque aurait été accablé par la nouvelle, alors que les dieux sont garants de

la démocratie sud-africaine. Venu évaluer les dégâts, le Président Ramaphosa a aussi regretté l'événement qu'il a qualifié de «dévastateur», avant d'indiquer qu'un homme a été arrêté et entendu par la police, en lien avec cet incendie. Une enquête a été ouverte pour savoir les origines de cet incendie.

Ces derniers mois, la ville du Cap a été plusieurs fois aux prises avec des incendies. En avril dernier, un feu parti de la Montagne de la Table, s'était propagé jusqu'à la principale université de la ville, détruisant sa précieuse bibliothèque. Et un mois plus tôt, un incendie

s'était déjà déclaré au sein de ce même Parlement.

Un habitant s'est souvenu de l'histoire du bâtiment: «Ces bâtiments ont été construits à l'époque coloniale britannique, puis le gouvernement de l'apartheid y a fait voter toutes ces lois très répressives, dans ce même édifice, et maintenant notre démocratie y repose. Ça me rendrait triste pour n'importe quel bâtiment historique. Ils vont le rénover, mais je ne pense que cela ne sera jamais comme avant», a-t-il regretté. L'opposition réclame des

réponses de la part du Gouvernement sur l'origine du sinistre, alors que des dispositifs anti-incendie n'ont pas fonctionné. Le discours annuel du Président devant le Parlement sera quant à lui bien maintenu en février, mais devra se dérouler dans un lieu à l'extérieur de l'Assemblée.

Troisième parti du pays, le parti de gauche radicale des Combattants pour la liberté économique (EFF) a profité du sinistre pour réclamer le déménagement du Parlement dans la ville de Pretoria, qui abrite également la présidence de la République.

Alain-Patrick MASSAMBA

CENTRAFRIQUE

La revalorisation du SMIG dans le privé au cœur des polémiques

La bonne nouvelle du nouvel an pour les travailleurs du secteur privé est le coup de pouce du Gouvernement au salaire minimum garanti (SMIG) qui est revalorisé de 35%. Il passe de 18850 à 29000 FCfa. La dernière fois que le salaire a été revalorisé remonte à 30 ans. De même, le salaire minimum agricole (SMAG) est aussi revu à la hausse. Il ne peut plus être inférieur à 1000 FCFA, le jour. Mais ces hausses ne satisfont pas totalement les syndicats.



Même pendant la transition, le secteur privé centrafricain était une préoccupation

La situation des travailleurs centrafricains, en général, et celle des travailleurs du secteur privé devient de plus en plus insoutenable. Du fait de la hausse des prix des denrées dans les marchés du pays. Si le coup de pouce est notable, les syndicalistes préfèrent, plutôt, parler des *«mesures de rattrapage»*.

Pour Noël Ramadan, secrétaire général adjoint de l'Union syndicale des travailleurs de Centrafrique, cela ne va pas «régler de manière substantielle le train de vie des travailleurs»! «Nous sommes en période de crise, toute la population, y compris les travailleurs, vit dans la précarité un dénouement presque total. Donc, moralement cela soulage, mais dans la pratique, il est difficile de dire qu'avec cela on résout tous les problèmes». Les fonctionnaires et les agents de l'Etat ne sont pas concernés par cette hausse. Les syndicats négocient actuellement une augmentation de 40% des salaires de la fonction publique, et le Gouvernement doit faire des propositions d'ici le second semestre de 2022. Mais contrairement au secteur privé, la Fonction publique centrafricaine a eu droit à des hausses du salaire.

Gaule D'AMBERT

SOUDAN

Le Premier ministre Abdallah Hamdok a démissionné

Revenu il n'y a pas longtemps aux affaires, le Premier ministre soudanais, Abdallah Hamdok, a démissionné dimanche 2 janvier 2022. Il avait été réintégré dans ses fonctions depuis seulement quelques semaines, à la faveur d'un accord politique passé avec les militaires au pouvoir.

I n'avait pas réussi à constituer de Gouvernement et les protestations continuent, contre le coup d'Etat militaire du mois d'octobre. De même, il estime qu'une table ronde était nécessaire pour trouver un nouvel accord afin de permettre au Soudan de se constituer en pays démocratique.

Evoquant les raisons de sa démission, Abdallah Hamdok a déclaré: «J'ai décidé de renoncer à mes responsabilités et d'annoncer ma démission en tant que Premier ministre, pour donner une chance à un autre homme ou une autre femme de ce noble pays de continuer à diriger notre chère nation et de l'aider à passer par ce qui reste de la période de transition vers un pays démocratique civil». Ajoutant: «Même après le coup d'Etat du 25 octobre, nous avons signé un accord-cadre avec les militaires pour tenter de revenir sur la voie d'une transition démocratique, pour mettre fin à l'effusion de sang, pour la libération



Abdallah Hamdok

des prisonniers, et pour sauvegarder les acquis tout au long des deux dernières années, et adhérer à la déclaration constitutionnelle qui régissait la transition».

Le désormais ex-Premier ministre a par ailleurs indiqué que «cet accord n'était qu'une tentative supplémentaire pour amener toutes les parties à la table des négociations et pour convenir d'un document permettant de mener à bien le reste de la période de transition». Avant de remercier tous ceux qui, dans le monde entier, soutiennent la liberté, la paix et la justice et qui ont cru en cette révolution et notre grand peuple. «Vous avez été merveilleux en soutenant les aspirations du peuple soudanais et son droit à la liberté. Notre peuple reconnaissant ne l'oubliera pas, et j'espère que vous continuerez à le soutenir».

Economiste et ancien fonctionnaire des Nations unies, Abdallah Hamdok était devenu Premier ministre suite au renversement d'Omar el-Béchir, il y a trois ans. Evincé et placé en résidence surveillée par les militaires lors du coup d'Etat du 25 octobre 2021, il avait été

réintégré par la junte dans ses fonctions au mois de novembre, ce qui l'a fait passer pour un traître aux yeux des manifestants qui veulent un retour des civils au pouvoir. Dans le pays, les manifestations anti-junte continuent; deux manifestants ont été tués samedi 1er janvier et plusieurs autres blessés.

Depuis le 25 octobre, au moins 57 personnes ont été tuées dans la répression des manifestations, et plusieurs centaines d'autres ont été blessées. Au niveau des quartiers, les Conseils de résistance signalent régulièrement des disparitions dans leurs rangs. La capitale Khartoum est verrouillée, coupée de sa banlieue par des containers posés sur les ponts d'accès sur le Nil, et cela depuis de nombreux jours.

A.P MASSAMBA

Tarifs d'abonnement

182 Euros Congo 6 mois Autres pays d'Afrique Retrait sur place: 15.600 96 Euros Expédié: 23.400 192 Euros <u>1 an</u> <u>Europe</u> Retrait sur place: 31.200 96 Euros 192 Euros Expédié: 46.800 France, Afrique Amérique-Asie 100 Euros <u>Francophone</u>

> Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

200 Euros

DIPLOMATIE

Réaction du Mali aux accusations sur la présence de Wagner



La présence du groupe Wagner au Mali inquiète certains

Les autorités de la transition malienne ont réagi pour la première fois au communiqué des 15 pays occidentaux partenaires du Mali sur la présence de Wagner dans le pays. Un conseil supérieur de défense national, a eu lieu, vendredi 24 décembre 2021 à Bamako, présidé par le colonel Assimi Goïta, président de transition. La situation sécuritaire, mais aussi l'évolution des mesures à apporter notamment face à la réorganisation du dispositif de Barkhane ont été évoquées.

En marge de cette réunion, les autorités ont vivement démenti les «allégations de quelques partenaires» sur la présence de la société paramilitaire russe Wagner. Ils répondent aux condamnations de la veille de quinze pays occidentaux dont la France, la Grande Bretagne, l'Allemagne et le Canada sur le déploiement de mercenaires de la société russe Wagner. Le Gouvernement rejette ces accusations qu'il qualifie de rumeurs et face «à ces allégations, il exige que des preuves lui soient apportées par des sources indépendantes». Pour renforcer «les capacités des Forces de défense, l'Etat malien ne reconnaît qu'être engagé dans un partenariat d'Etat à Etat avec la Fédération de Russie».

Par ailleurs, le Gouvernement malien reconnaît la présence de formateurs russes sur son territoire. En plus de ceux de l'EUTM, la mission de formation de l'Union européenne. La France, l'Union européenne, la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest et les Etats-Unis s'inquiètent depuis des semaines d'un possible rapprochement des autorités maliennes avec la société privée de sécurité Wagner. Le déploiement de mercenaires, accusés d'exactions dans plusieurs pays et au Mali est jugé par de nombreux partenaires incompatible avec leur présence dans le pays.

A.P MASSAMBA

ANNONCES



Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel **CABINET**

Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE)



COMMUNIQUE

(Large diffusion)

Le Coordonnateur du ra à leur remplacement jeunes retenus pour date. les formations de la cocentres de formation que le PDCE procède- rière la MUCODEC pour

Projet de Développe- à partir du 10 janvier ment des Compétences | 2022, s'ils ne sont pas pour l'Employabilité inscrits et demeurent in-(PDCE), informe les joignables jusqu'à cette

horte 3 qui ne se sont Les concernés peuvent pas encore présentés se rendre directement dans les ateliers ou les | au siège du PDCE sis au N° 298, de la rue Voula, pour leurs inscriptions, | Plateau des 15 ans, der-

ceux de Brazzaville, ou au CEFA des métiers de maintenance industrielle (ex-CETI) pour ceux de Pointe-Noire. En cas de besoin, joindre le service d'appel du PDCE au 06 972 72 13.

Fait à Brazzaville, le 23 décembre 2021

Le Coordonnateur,

Auxence Léonard OKOMBI

ETUDE de Maître Jean-Marie MOUSSOUNDA Notaire à Brazzaville

1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 14771 Tél.: (00242) 06 664 83 17; 05 522 06 60 NIU: P2005110002540126 E-mail: moussoundajeanma@gmail.com REPUBLIQUE DU CONGO

LUXURY AUDIO & DESIGN INTEGRATION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE Capital: UN MILLION (1 000 000) Francs CFA Siège: Avenue Nelson Mandela, Centre-ville Poto-Poto, Brazzaville RCCM: CG-BZV-01-2021-B13-00592

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par | Maître Jean-Marie MOUSSOUN-DA, en date à Brazzaville du 21 décembre 2021, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine du 01 décembre 2021, sous folio 236/2 n°5179. il a été constitué une société dénommée LUXURY AUDIO & DESIGN INTEGRATION dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: 1 000 000 Francs CFA: Siège: à Brazzaville, avenue Nelson Mandela, Centre-ville, Poto-Poto:

Objet: Achat, vente et installation de matériel audio, vidéo et connexe;

Durée: 99 années;

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° RCCM CG-BZV-01-2021-B13-00592 du 24 décembre

Gérance: Monsieur MARTYRIS Gautier Jean Charles est le Gérant de la Société.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion.

Maître Jean-Marie MOUSSOUNDA

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT **Notaire**

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de L'EX-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville Brazzaville. Tél.: (00242) 06.540.59.45/04.418.20.81, B.P.: 15.244 E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com République du Congo

«ADS BUSINESS»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA Siège social: 05, rue des Maraichers, Mpila, Talangai, Brazzaville RCCM: CG/BZV/12 B 3295 REPUBLIQUE DU CONGO.

NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Aux termes d'un procès-verbal | au Greffe du Tribunal de Comde l'assemblée générale de décision extraordinaire de l'associé | unique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «ADS BUSINESS», en date à Brazzaville du 11 juin 2021, enregistré au bureau des domaines et du timbre. à Brazzaville, le 15 juin 2021, sous Folio 106/15, numéro 2441, une seule résolution a été adoptée, à savoir: la nomination de Monsieur MONDONGO Jean-Baptiste en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur AROUE Davy Suspens.

Dépôt Légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné,

merce de Brazzaville, le 13 décembre 2021, sous le numéro 21 DA 263;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 13 décembre 2021. sous le numéro CG/BZV/12 B 3295.

> Fait à Brazzaville, le 31 décembre 2021.

> > Pour avis,

Maître Giscard **BAVOUEZA-GUINOT,** Notaire.

MESSAGE DE NOËL ET DU NOUVEL AN DE MGR BIENVENU MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU, ARCHEVEQUE DE BRAZZAVILLE

«Bâtir une Eglise nouvelle où la présence des uns ne constitue pas une menace pour les autres»

Après avoir pris possession canonique du siège métropolitain de Brazzaville, le dimanche 21 novembre 2021, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville. a livré son premier message de Noël et du Nouvel An dans lequel il affirme: «Dans l'Eglise au-delà des fonctions, des nominations ou des statuts, il y a des femmes et des hommes d'histoires et de visions diverses qui, unis dans le Christ par le baptême, ont le devoir de proclamer la même foi, de partager la même espérance et de vivre dans la charité.» Ci-dessous l'intégralité de ce message.

Monseigneur l'Archevêgue de Brazzaville Aux Prêtres, Consacrés et Fidèles Laïcs de l'Archidiocèse de Brazzaville

> Message de Noël et du Nouvel An

Diocésaines et Diocésains de Brazzaville.

«Que le Dieu de la Paix soit avec vous»!

résent au milieu de vous depuis une année et quelques mois comme coadjuteur. puis comme votre Archevêque, depuis un mois, grande est ma joie de m'adresser à vous à travers nos médias. Avant tout, j'aimerais dire merci au Saint Père, le Pape François qui m'a fait confiance en me mettant au service de la circonscription ecclésiastique de Brazzaville, dans laquelle j'ai la joie de retrouver en province ecclésiastique, mes frères dans l'épiscopat, Messeigneurs Urbain Ngassongo, Evêque de Gamboma, et Ildevert Mathurin Mouanga, Evêque de

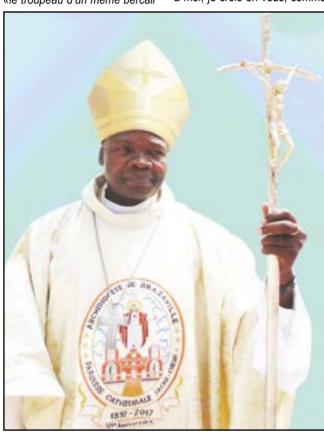
Je voudrais dire merci au Président de la République qui, par l'assouplissement de quelques mesures liées à la lutte contre le coronavirus, permet à nos communautés chrétiennes de mieux vivre la Noël, malgré la menace encore présente de la pandémie et de ses nombreux variants.

A chacune et à chacun de vous aussi, sœurs et frères, puis à l'ensemble de la communauté diocésaine de Brazzaville, je dis merci pour l'amour, l'accueil et l'hospitalité que je reçois sans cesse de vous depuis la date de ma nomination comme coadjuteur, jusqu'au jour de mon installation à la charge pastorale d'archevêque de Brazzaville. Humblement je vous exprime ma reconnaissance devant de tels encouragements qui sont, à mes yeux, révélateurs d'un enthousiasme positif qui va motiver la marche que nous entamons ensemble dans ce beau et immense Diocèse.

Parlant de notre marche diocésaine, j'ai initié une série de rencontres avec les paroisses, les commissions et quelques individualités. Rassurez-vous, c'est ainsi que je vais procéder pour recueillir vos avis, vos souhaits, vos propositions pour l'avenir. Je vous annonce aussi officiellement que toutes ces consultations seront couronnées par le grand rassemblement à Brazzaville de tous nos prêtres, en mission au Diocèse ou à l'étranger, du 26 juin au 3 juillet 2022. D'ores et déjà, j'invite toute la communauté diocésaine à porter cet événement dans la prière, car là se jouera la vision que nous voulons pour notre Diocèse durant les cinq prochaines années, précisément de 2023

à 2028. En outre, des contacts que j'ai déjà eus avec un certain nombre d'entre vous m'ont révélés votre désir profond d'avancer. Il n'y a aucun doute, je suis dans la même dynamique que vous, nous devons avancer. Mais comment? A mon humble avis c'est en étant Un, un seul peuple de bien, une même famille. Car au-delà de nos sensibilités personnelles, nous demeurons «le troupeau d'un même bercail

vibrant hommage à mon prédécesseur, Mgr Anatole Milandou, qui, à travers le thème choisi: «Ensemble, ils mettaient tout en commun» (Ac 2, 44) a préparé notre conscience diocésaine à entrer dans la dynamique de l'Eglise Universelle voulue par le Pape François, à savoir: la Synodalité. Je suis heureux de poursuivre cette communion, non pas seul, mais avec la collaboration de chacune et chacun de vous. C'est la route de notre affermissement. Il est vrai que la route qui nous mènera à cet affermissement sera peut-être longue à parcourir. Pourtant j'ai la ferme assurance qu'en ayant une passion pure pour notre Diocèse, elle se fera aussi vite que prévue. Alors, chrétiens de Brazzaville, aimez tout simplement votre Diocèse avec ambitions. Quant à moi, je crois en vous, comme



Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou

dont le Christ est l'entrée unique et nécessaire. Ce bercail, c'est l'Eglise que nous formons et qui, quoiqu'ayant à sa tête des pasteurs humains, reste continuellement conduite et nourrie par le Christ Lui-même, Bon Pasteur et Prince des pasteurs, qui a donné sa vie pour ses brebis». (Cf. Catéchisme de l'Eglise Catholique, n°754). Dans l'Eglise au-delà des fonctions, des nominations ou des statuts. il y a des femmes et des hommes d'histoires et de visions diverses qui, unis dans le Christ par le baptême, ont le devoir de proclamer la même foi, de partager la même espérance et de vivre dans la charité. L'Eglise animée par le zèle évangélique, œuvrant pour le don de la foi, par le témoignage et la communion de ses membres, telle est l'Eglise que beaucoup parmi vous veulent retrouver à Brazzaville. Telle est aussi l'Eglise que j'espère de tout mon cœur.

C'est dire qu'il est impérieux pour Nous tous, prêtres, consacrés et laïcs, de penser à l'Archidiocèse de Brazzaville, de penser ensemble à la marche d'ensemble, de penser intérêt commun, de penser grand pour tous. C'est ici l'occasion pour moi de rendre un j'espère que vous croyez également en moi. Pour vous comme pour moi, implorons le secours de la Vierge Marie, Notre-Dame du Congo, pour pouvoir répondre présents à notre vocation.

Je ne saurai terminer ce message, sans évoquer le Mystère que nous allons célébrer dans quelques heures.

Chers sœurs et frères, ce soir ou cette nuit, le monde chrétien va celebrer dans la fol. le mystère de la venue de Dieu dans notre humanité. Il nous faut collaborer à cette venue pour qu'effectivement ce Dieu trouve une demeure en nous et parmi nous. Ainsi, au milieu de nos feux d'artifices, des présents que nous nous offrirons, il y a lieu de ne pas oublier l'essentiel de Noël. Cet essentiel, c'est la réalité de la Rencontre. A Noël, dans le Petit Enfant de la crèche, c'est Dieu qui vient à notre rencontre. Il vient rencontrer notre histoire, laquelle est faite de joies et de peines. En retour, Dieu attend de nous aussi que nous partagions les fruits de la joie de sa venue avec d'autres. Il nous faut alors sortir de la crèche, après avoir vu et adoré l'Enfant Jésus. Sortir, pour aller à la rencontre de nos frères et sœurs. Aller au-devant

des personnes seules, démunies, perdues dans l'obscurité de la misère, du mépris, des injustices et des fausses accusations. L'Emmanuel nous envoie en mission afin de redonner du sourire à beaucoup de nos voisins et de nos voisines qui vont passer ces moments de joie dans la tristesse, parce que n'ayant rien à s'offrir ou à offrir à leurs enfants. Soyons sensibles et faisons l'effort d'être proches des autres, surtout de toute personne n'avant plus la force du corps et le courage d'esprit pour chanter Noël. Puisse Noël nous ouvrir les voies de l'attention aux autres, pour qu'eux aussi se sentent aimés, comme nous allons, en cette nuit, ressentir la joie d'être aimés de Dieu, dans l'envoi de son Unique Fils (Jn 3,16).

Chers frères prêtres, chers consacrés, fidèles laïcs de notre Église locale de Brazzaville, parce que Noël est aussi cette belle fête de l'espérance, parce qu'elle est aussi la célébration d'un renouveau et d'un renouvellement apportés dans et par la personne de l'Enfant Jésus, rameau de Justice, que je me permets de reprendre à mon compte ces mots de Saint Pierre dans sa deuxième épître: «ce que nous attendons, c'est un ciel nouveau et une terre nouvelle où résidera la justice» 2 Pierre 3, 13. Comme famille diocésaine, nous attendons une terre nouvelle qui aura pour particule identitaire la justice. Et les Ecritures Saintes nous renseignent précisément que le fruit de la justice, c'est la paix. Oui, amour et vérité se rencontrent, justice et paix s'embrassent! (Ps 84).

Justice et Paix seront donc les caractéristiques de cette terre nouvelle que nous attendons. Mais attention, il ne s'agit pas d'attendre ou de rêver d'une nouvelle terre, d'un nouveau diocèse qui nous viendraient d'ailleurs, préconçus mais plutôt d'apprendre à transformer cette terre, c'est-à-dire notre diocèse, où nous nous trouvons déjà.

A la vérité, il nous faut sans cesse imaginer et inventer l'éclosion d'un jardin nouveau où fleurissent l'amour, la paix, la joie, la justice, le pardon, la réconciliation etc. Oui, frères et sœurs, nous en sommes capables pourvu que chacun fasse de son cœur un petit jardin où poussent des fleurs et non pas une broussaille qui héberge des mauvaises herbes, des ronces qui ont pour noms la haine, le désir de vengeance, le rejet des autres, la rancune, la médisance, l'orgueil etc. Il s'agit pour notre Archidiocèse de bâtir une terre nouvelle, une Eglise nouvelle où la présence des uns ne constitue pas une menace pour les autres. Mon vœu le plus cher est de voir notre bateau avancer au large, en conservant et en développant davantage tout ce qui peut contribuer à la construction de la vraie paix au milieu de nous, en élaquant les mauvaises branches de notre vie. Suis-je entrain de rêver? Peut-être ou certainement. Mais alors sœurs et frères, rêvons tous ensemble car quand un homme se met à rêver tout seul, le rêve demeure rêve mais lorsqu'une communauté se met

RD CONGO

Décès de Mgr Tharcisse Tshibangu-Tshishiku

résident du conseil d'administration des universités publiques de la RD Congo (PCA), 7° recteur de l'Université nationale du Zaïre (UNAZA), Mgr Tharcisse Tshibangu-Tshishiku vient de tirer sa révèrence aux Cliniques universitaires de Kinshasa (CUK), des suites d'une maladie, le mercredi 29 décembre à l'âge de 88 ans. Issu d'une famille des nobles, il a eu un parcours exceptionnel. Né à Kipushi, dans l'actuelle province du Haut-Katanga (République Démocratique du Congo), le 23 avril 1933, Mgr Tshibangu-Tshishiku est originaire de Ngandajika (Kasaï Oriental). De 1939 à 1944, il fait ses études primaires dans sa ville natale auprès de la paroisse Sainte Barbe. Il poursuit ses études secondaires et les humanités gréco-latines au petit séminaire de Kapiri-Kakanda, dirigé de 1945 à 1951 par les pères bénédictins.



Mgr Tharcisse Tshibangu-Tshishiku

Poursuivant le cursus en vue du sacerdoce, il ira de 1951 à 1957 étudier la philosophie et la théologie au Grand séminaire de Baudouinville, aujourd'hui Moba (province du Tanganyika), tenu par les Missionnaires d'Afrique qu'on appelle habituellement Pères Blancs. Avec l'accord de son Évêque, le jeune séminariste Tshibangu

va devoir aller à Kinshasa poursuivre ses études universitaires à l'Université Lovanium de Kinshasa où il obtint une licence en théologie de 1957 à 1959. À l'heure où le Congo-Belge se prépare à l'indépendance, il est ordonné prêtre, le 9 août 1959 pour le compte de l'Archidiocèse de Lubumbashi. Il commença à approfondir la question de la possibilité d'une théologie africaine. Le débat épistémologique avec son professeur, le chanoine belge A. Vannest donna lieu à des recherches approfondies sur la possibilité d'une théologie proprement africaine et scientifique.

Toujours en accord avec son ordinaire, il ira en Belgique pour continuer ses recherches théologiques à l'Université Catholique de Louvain. La première étape est le doctorat en théologie de 1961 à 1962 avec une thèse sur Melchior Cano: «Melchior Cano et la théologie positive». La seconde sera le «Magistère» en théologie, c'est-à-dire l'Agrégation de l'enseignement supérieur de 1962 à 1965. Ces études seront couronnées par une thèse: «Théologie positive et théologie spéculative Position traditionnelle et nouvelle problématique».

Le Pape Jean XXIII nomme le jeune Maître en théologie Expert au Concile Vatican II et plus tard, son successeur, le Pape Paul VI, le nomme son Prélat en août 1966. Ayant découvert les talents du jeune prêtre brillant Tshibangu-Tshibangu durant le déroulement du Concile Vatican II, le Cardinal Joseph Albert Malula, ne va pas perdre l'occasion de l'avoir à ses côtés, comme proche collaborateur. Le Pape Paul VI va le nommer Évêque Auxiliaire de l'Archidiocèse de Kinshasa. Le 6 décembre 1970, il sera consacré Évêque, et s'occupera de la pastorale de la Région Apostolique Kin-Ouest de 1980 à 1991. Après la mort du Cardinal Malula, il sera de 1991 à 1992, le Vicaire Général ayant tous les pouvoirs sur l'Archidiocèse de Kinshasa. En 1992, le Pape Jean-Paul II le nomme Évêque de Mbuji-Mayi. De même, il va occuper de nombreuses hautes responsabilités au niveau national et international. L'homme des sciences et Pasteur Congolais qu'il est, il a reçu plusieurs titres: Doctorat Honoris Causa en 1977, Université des Sciences humaines de Strasbourg en France, et participé à des rencontres à caractère scientifique, ecclésiastique et académique. Mgr Tshibangu Tshishiku, initia le 25 mars 1984, l'expérience ad experimentum de l'Institut Séculier Saint Jean-Baptiste dans l'Archidiocèse de Kinshasa, avec la bénédiction de Son Éminence le Cardinal Joseph Albert Malula. Cet Institut est sacerdotal et laïcal. Évêque émérite du diocèse de Mbuji-Mayi depuis le 1er août 2009, il avait continué à servir fidèlement, avec le sens de responsabilité qui l'a toujours caractérisé, la RD Congo et l'Afrique. A côté de sa vie intellectuelle riche et profonde, il fut un grand homme spirituel. Les années passées aux côtés de ses aînés Malula et Moké, ont été pour lui, un temps d'approfondissement, de l'intuition de cette forme de consécration séculaire.

Alain-Patrick MASSAMBA

à rêver ensemble, c'est le début de la réalité. Rêvons ensemble de ce paradis dont aimait parler mon prédécesseur Mgr Anatole Milandou.

Oui ce paradis dépend de nous. Osons raser les murs de la peur, du doute, de la tristesse et osons plutôt fabriquer ou construire des ponts qui puissent nous rapprocher dans le respect des uns et des autres. Moi je crois fermement et résolument en ce sursaut qui requiert simplement notre bonne volonté, notre disposition à avancer. Cette paix, cette justice, cette joie, cette prospérité, bref cette terre nouvelle ne nous tombera pas comme de la manne. Il nous faut tous et chacun travailler à l'avènement de cette terre nouvelle.

Enfin, notre Eglise est appelée à être considérée comme un tissu

que nous devons tous tisser ensemble, chacun selon sa grâce. Et je sais profondément la grâce inouïe que nous avons dans notre diocèse d'avoir du potentiel pour l'avènement de cette terre nouvelle. Alors que la pandémie a coronavirus poursuit son chemin, avec ses multiples victimes, je vous invite à ne pas perdre votre joie, à garder intactes l'espérance et la charité que nous apporte Celui qui est venu, qui vient et qui reviendra, Jésus Christ notre Seigneur et notre frère.

Que Dieu vous bénisse et que l'année 2022 soit pour vous, et pour les personnes qui sont unies à vous par les liens de la famille, du travail, de la foi, de la vie, une année de grâce, de partage et d'amour.

Joyeux Noël et Heureuse année 2022

ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

Les archevêques qui se sont succédé

Tout commence le 21 décembre 1950 lorsque la Sacrée Congrégation de la propagation de la foi crée le Vicariat apostolique de Fort-rousset, qui comprenait la partie Nord du Vicariat apostolique de Brazzaville, à partir de la Léfini jusque dans les départements septentrionaux du Congo.

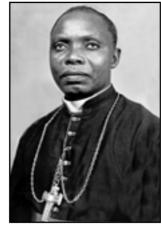
Comment est né l'archidiocèse de Brazzaville

e Vicariat apostolique de Brazzaville qui s'étendait sur une superficie de 14. 450 km2 et couvrait les localités de Goma tsé tsé, Linzolo, Igné, Ngabé, Odziba, Imvouba, Mbé, Léfini est devenu archidiocèse le 14 septembre 1955. Il a connu quatre vicaires apostoliques, tous spiritains: NN.SS Prosper Philippe Augouard (1880-1921), Firmin Guichard, Paul Biéchy et Michel Bernard (1955-1964). Le 18 juillet 1954 le Saint-Siège accepte la démission de Mgr Paul Biéchy et décide de la mutation de Mgr Michel Bernard de Conakry à Brazzaville. Ainsi, Mgr Michel Bernard devient archevêque de Brazzaville, de 1955 à 1964. Les neuf ans de son épiscopat seront caractérisés par les formes d'action catholique à travers les mouvements d'apostolat qui se sont organisés et se sont structurés. Le 11 novembre 1961, le Saint-Siège nomme l'abbé Théophile Mbemba, archevêque coadjuteur avec droit de succession de Mgr Michel Bernard. Le 23 juin 1964 Mgr Théophile Mbemba succède à Mgr Michel Bernard et est ordonné évêque le 7 février 1965. Six ans d'épiscopat, de 1964 à 1971, Mgr Théophile Mbemba a connu des problèmes de santé. Ainsi, il demande au Pape Paul VI de lui adjoindre un coadjuteur, et c'est l'abbé Emile Biavenda qui sera ordonné évêque le 7 mars 1970. Mgr Théophile Mbemba décède le 14 juin 1971. Mgr Emile Biayenda qui lui succède au siège archiépiscopal métropolitain de Brazzaville. Mais, le début de son épiscopat ne sera pas du tout aisé puisque le Parti congolais du travail (PCT), parti Etat, et l'Armée populaire nationale (APN) prennent la résolution de ne plus célébrer les messes et autres cérémonies liturgiques dans les casernes

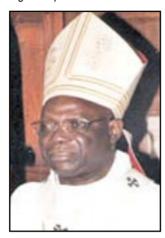
militaires. C'est le début d'un bras de fer entre l'Armée et l'Eglise. Mais Mgr Emile Biayenda en sort victorieux après une décision du président de la République. Tout de même, en sept ans d'épiscopat dont quatre ans de cardinalat, il a ordonné sept prêtres, dont le père Ernest Kombo de la Congrégation des jésuites le 8 juillet 1973 en la Basilique Sainte-Anne et l'abbé Anatole Milandou le 23 juin 1974 en l'église Sainte Monique de Kinkala. Le 22 mars 1977, le cardinal Emile Biayenda est assassiné et l'Eglise de Brazzaville devient orpheline de père. Après 20 mois d'attente, le Pape Jean Paul 1er nomme l'abbé Barthélemy Batantu archevêque de Brazzaville. Malheureusement, la Bulle de nomination qui se trouvait déjà dans le parapheur n'a pas été signée à cause de la mort du Pape Jean Paul 1er intervenue dans la nuit du 28 septembre 1978. Après les obsègues du Souverain Pontife. les cardinaux réunis en conclave le 16 octobre 1978 ont porté leur choix sur le cardinal Karol Jozef Wojtylal devenu 265è Pape de l'histoire de l'Eglise catholique romaine, à l'âge de 58 ans. Il prend le nom de Jean Paul II. Lorsqu'il prend ses fonctions,

il trouve dans le parapheur quelques dossiers importants et dans le lot, il y avait la Bulle de nomination de Mgr Barthélemy Batantu, nouvel archevêque de Brazzaville. La nouvelle a été rendue publique le 11 novembre 1978. Il est sacré évêque le 11 février 1979 à Rome, en la fête de Notre-Dame de Lourdes, des mains de Mgr Duraisamy Simon Lourdusamy.

Au cours de son épiscopat, Mgr Barthélemy Batantu avait à ses côtés Mgr Anatole Milandou nommé évêque auxiliaire le 22 juillet 1983 avec le titre d'évêque titulaire de Capra, et consacré le 28 août de la même année lors de la

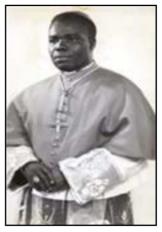


Mgr Théophile Mbemba



Mgr Anatole Milandou

clôture du centenaire de l'évangélisation du Congo au stade Félix Eboué, par le cardinal Roger Etchegaray. Le 3 octobre 1987, Mgr Anatole Milandou est transféré dans le nouveau diocèse de Kinkala suite au démembrement de l'archidiocèse de Brazzaville. Durant l'épiscopat de Mgr Barthélemy Batantu, quatre prélats honoraires sont nommés par le Saint Père. Il s'agit des abbés Antoine Firmin Maloumbi, Michel Kouaya Kombo, Félix Békiabéka et Louis Badila. Ces quatre prélats portaient le titre de Monseigneur, un titre honorifique. Après 21 ans d'épiscopat, Mgr Barthélemy Batantu renonce à sa charge le 23 janvier 2001. Mgr Anatole Milandou est muté à Brazzaville et prend possession du siège



Cardinal Emile Biayenda



Mgr Bienvenu Manamika B.

archiépiscopal métropolitain le 1er avril 2001. Il s'est d'éployé à redynamiser la pastorale des vocations et chacune de ses visites pastorales et canoniques comportaient en filigrane une conscientisation des jeunes dans la vie religieuse. A son arrivée à la métropole, il achève le mandat de son prédécesseur comme président en exercice du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo, de 2009 à 2001. A son départ, c'est son successeur qui va achever son mandat à la tête du Conseil œcuménique, de 2020 à 2022. Ayant atteint l'âge de la retraite, il renonce à sa charge en début d'année 2021 selon le Canon 401 du droit Canonique. Il célèbre sa messe d'aure-voir le 31 octobre



Mgr Barthélemy Batantu

2021, à la place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur. Celui qui lui succède, c'est Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, évêque résidentiel de Dolisie nommé par le Pape François le 18 mai 2020 archevêque coadjuteur de Brazzaville avec droit de succession. Il a pris possession de son siège le dimanche 21 novembre 2021 en la solennité du Christ, Roi de l'univers au stade Félix Eboué, comme 5è archevêque congolais de Brazzaville, en présence des cardinaux Dieudonné Nzapalainga, archevêque de Bangui en République Centrafricaine et Fridolin Ambongo Besungu, archevêque de Kinshasa en République Démocratique du Congo.

Un nouvel archevêque pour un nouveau souffle ou un nouveau départ?

Selon le canon 401 paragraphe 1 du code du Droit canonique, la constitution de l'Eglise, un évêque qui a atteint 75 ans, l'âge requis à la retraite, doit renoncer à sa charge épiscopale. Ainsi, Mgr Anatole Milandou qui a occupé cette fonction pendant 20 ans, a renoncé à sa charge devenant le troisième pasteur de l'Eglise du Congo admis à la retraite après NN.SS Barthélemy Batantu et Louis Portella Mbuyu.

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou est le sixième archevêque métropolitain de Brazzaville et le cinquième congolais, après NN.SS Michel Bernard (spiritain

de nationalité française) de 1955 à 1964; Théophile Mbemba de 1964 à 1971; Emile Biayenda, d'abord évêque coadjuteur avec droit de succession de 1970 à 1971 puis archevêque, de 1971 à 1977; Barthélemy Batantu, de 1978 à 2001 et Anatole Milandou, de 2001 à 2021. Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou est le quatrième évêque du Congo transféré de Dolisie à Brazzaville, à l'instar de NN.SS Georges Firmin Singha, d'Owando à Pointe-Noire; Ernest Kombo, de Nkayi à Owando; Anatole Milandou, de Kinkala à Brazzaville.

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou est un prélat très assidu à la prière, confiant en la Vierge Marie, respectueux de la ponctualité, ayant un esprit de fermeté dans les principes et les règlements. Alors, clergé et chrétienté de Brazzaville, à vos marques, prêt!

Qu'est-ce qu'un évêque ou archevêque coadjuteur?

Un évêque ou un archevêque coadjuteur est un évêque auxiliaire muni de facultés spéciales et jouissant du droit à la succession automatique lorsque le siège devient vacant (Canon 403 du code de Droit canonique, constitution de l'Eglise).

Qu'est-ce qu'un archevêque métropolitain?

Le chef-lieu de la province ecclésiastique porte le nom de métropole. Le diocèse dont l'évêque est métropolitain reconnu par le port du pallium et porte le nom d'archidiocèse. L'archevêque métropolitain a autorité sur les évêques suffragants de sa province ecclésiastique, à l'instar de la province ecclésiastique du centre (PEC) qui regroupe l'archidiocèse de Brazzaville, les diocèses de Kinkala et Gamboma. L'insigne propre aux fonctions d'archevêque est le pallium, bande de laine que leur remet le Pape et qu'ils portent sur leurs vêtements liturgiques. En effet, le pallium est un bout d'étoffe en laine de brebis avec une petite bande et six étoiles noires, symbole du pasteur qui porte la brebis sur son épaule (Jean 10).

Pascal BIOZI KIMINOU

PAROISSE NOTRE-DAME DES VICTOIRES DE OUENZE (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

Messe d'action de grâces du père Alain Mayama, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit

Au cours du Chapitre général des missionnaires spiritains qui s'est tenu du 3 au 24 octobre 2021 à Bagamoyo, en Tanzanie, le père Alain Mayama a été élu le 18 octobre 2021, supérieur général de la Congrégation des pères du Saint-Esprit.

'est le dimanche 28 novembre 2021, à 10h 30, en l'église Notre-Dame des Victoires de Ouenzé que les prêtres spiritains présents à Brazzaville, les membres de la Fraternité spiritaine du Congo et les membres de la Communaute Ma Prosper Augouard ont organisé une messe d'action de grâces en l'honneur du père Alain Mayama. Présidée par le père Alain Mayama lui-même, cette messe a été concélébrée par Mgr Anatole Milandou, archevêque émérite de Brazzaville, Mgr Andrea Giovita, chargé d'affaires de la Nonciature apostolique du Congo, les abbés Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo, Christel Barthel Ganao et Christophe Maboungou, recteurs des Grands séminaires de Théologie Cardinal Emile Biavenda et de Philosophie Mgr Georges Firmin Singha, les pères Toussaint Ngoma Foumanet, supérieur provincial des spiritains au Congo, Jonas Clotaire Bangui, curé de la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé et par

de nombreux prêtres. M. Marcel Nganongo, administrateur-maire de l'arrondissement 5 Ouenzé, Mme Ida Ngampolo, administrateur-maire de l'arrondissement 9 Djiri, M. Juste Désiré Mondélé, conseiller spécial du Chef de l'Etat, député de la 1ère circonscription de Ouenzé, ont egalement pris part a cette messe Au début de la messe, le père Jonas Clotaire Banqui a souhaité la bienvenue à toute l'assemblée réunie autour du père Alain Mayama pour cette messe d'action de grâces. Il a rappelé que la chorale paroissiale Saint Michel qui animait cette messe célébrait ses 30 ans d'existence.

Dans son homélie, le père Alain Mayama a commenté les textes du jour en invitant à la vigilance en ce temps de l'Avent, où nous sommes appelés à la confiance et à l'espérance de la venue de Jésus. Parlant de son élection, le père Alain Mayama a repris les mots du Pape François, aussitôt après son élection à la papauté, lorsqu'il s'est révélé au monde en apparaissant devant une Place Saint Pierre comble. Le Pape François s'est présenté humblement et l'une de ses premières paroles étaient : «Frères et sœurs



Père Alain Mayama

bonsoir! Vous savez que le devoir du Conclave était de donner un évêque à Rome; il semble que mes frères cardinaux sont allés le chercher au bout du monde ... mais nous y sommes». Comme vous le savez certainement, a dit le père Alain Mayama: «le devoir d'un Chapitre général est de donner un supérieur général à la Congrégation. Il semble que mes frères spiritains sont allés le chercher presqu'au bout du monde, en Afrique Centrale, plus précisément au Congo-Brazzaville. Et nous voilà.» C'est sur ces mots paraphrasant le Pape François à son élection, que le père Alain a remercié les participants à la cérémonie. Il a dit avoir accueilli son élection avec étonnement, embarras, mais en toute simplicité et humilité, comptant sur la grâce du Seigneur. Il a poursuivi en déclarant: «Mon élection inaugure une nouvelle page dans l'histoire de la Congrégation du Saint-Esprit, sous la protection du Cœur Immaculé de Marie, fondée par Claude Poullart des Places et François Marie Paul Libermann. C'est pour la première caine reçoit la mission d'animer et d'accompagner des confrères et des milliers de laïcs spiritains associés, depuis la fondation de la congrégation en 1703.»

Après l'homélie, les membres de la chorale ont renouvelé leur engagement dans le groupe Saint Michel. Ils ont prononcé la formule d'engagement devant Dieu et le Peuple de Dieu réuni pour la circonstance.

Après l'action de grâces, le père Toussaint Ngoma Foumanet a témoigné de sa reconnaissance pour l'élévation du père Alain Mayama, CSSP, au rang de supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, sous la protection du Cœur Immaculé de Marie. Il a fait un aperçu historique de la Congrégation et de la place qu'occupe le père Alain aujourd'hui: «Fondée en France en 1703 par le père Claude Poullart

des Places et fusionnée sous le mandat du père François Libermann en 1848, la Congrégation du Saint Esprit a déjà eu 24 supérieurs généraux. L'élection à Bagamoyo en octobre dernier du père Alain Mayama comme le 25e supérieur général marque un tournant décisif et historique au sein de la Congrégation. En effet, le père Alain Mayama est le tout premier supérieur noir et africain. élu en terre africaine Avec lui toute l'Afrique en général prend une nouvelle place dans l'histoire de l'évangélisation et de la congrégation. Avec le père Alain, c'est l'Afrique toute entière et le Congo en particulier qui portent désormais la responsabilité de la mission de l'Eglise au sein de la Congrégation. L'élection du père Alain Mayama est le vœu du père Libermann qui disait: «Mon cœur est aux Africains, tout aux Africains» A travers cette déclaration, le vénérable père exprimait son profond et sincère désir de faire de l'Afrique l'épicentre de la Congrégation dont il avait la charge à l'époque»

Avant l'envoi en mission, la Congrégation lui a offert un cadeau symbolisant le globe terrestre représentant les spiritains dans le monde entier.

Quant à la chorale Saint Michel, un diplôme d'honneur signé par l'archevêque lui a été discerné pour ses 30 ans d'existence.

Xavier MPOUGALOGUI

IN MEMORIAM Pascal MOUASSIPOSSOMACKONGUY

4 janvier 2015 – 4 janvier 2022

Cela fait 7 ans jour pour jour, que le Seigneur rappelait à Lui Son Serviteur, le Vénérable Pascal MOUASSIPOSSO-MACKON-GUY

En cette date commémorative de sa disparition, la Veuve Elisabeth MOUASSIPOSSO-MAC-



KONGUY, ses enfants ainsi que ses petits-fils prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui.

Que ton âme repose dans la Paix du Seigneur.

REFLEXION

Le synode: une prévention suffisante et efficace contre les abus sexuels

L'Eglise du Christ est défigurée. Elle est crucifiée et flagellée sur la place publique. Les scandales d'abus sexuels figurent au registre noir des blessures qu'elle a connues au cours de l'histoire et qu'elle ne cesse de connaître ces derniers temps. Ce phénomène bouleversant, qui touche même la hiérarchie de l'Eglise est médiatique, et ternit l'image de l'Eglise et surtout, comme le dit Benoît XVI, fait du sacerdoce un lieu de honte. Les révélations en France du rapport accablant du 5 octobre 2021 du CIASE portent à croire que ces cas n'ont toujours pas été pris au sérieux. Voilà pourquoi l'Eglise est accusée d'entretenir la culture du silence, pour camoufler ces méfaits, au bénéfice de sa bonne renommée et de celle des clercs. On parle d'une certaine discrétion vaticane.

t pourtant, force est de reconnaître que l'Eglise s'est toujours préoccupée de ces cas, en édictant des normes dans son souci de prévenir et d'éradiquer les abus, c'est-à-dire de protéger du mal les fidèles du Seigneur dans l'observance du sixième commandement du décalogue.

Même dans la religion musulmane il y a l'interdiction de certaines pratiques (comme la fornication, l'homosexualité, la sodomie...) qui est bien sûr fonction de ce que disait le prophète.

Au sein de l'islam l'acte sexuel (ni qâh) qui est un avant-goût du paradis n'est pas seulement destiné à assurer la survie de l'espèce humaine. Mais ce plaisir considéré comme sain ne se fait pas avec n'importe qui, ni à n'importe quel moment. Les normes musulmanes ne sont pas ici notre préoccupation.

Nous nous proposons de faire une lecture en diagonale, à ce propos, des normes que l'Eglise se donne, pour affronter ces cas. Notre réflexion porte, par conséquent, sur deux points essentiels, à savoir: les délits d'abus sexuels et la législation ecclésiale sur les délits d'abus sexuels.

Un abus sexuel est «toute procuration de satisfaction sexuelle par un autre contre sa volonté ou grâce à l'ascendance dont il jouit. C'est toute contrainte (verbale, visuelle, ou psychologique) ou tout contact physique par lesquels une personne se sert d'un enfant, d'un adolescent ou d'un adulte en vue d'une stimulation sexuelle». Commis sous ces conditions, ces actes se révèlent injustes et, pour cela, répréhénsibles, car pratiqués sur des êtres faibles, fragiles, en raison de leur âge ou de leur position sociale.

C'est la raison pour laquelle les délits d'abus sexuels sont aussi considérés comme des actes de violences sexuelles. Pour comprendre ce que signifie «délits d'abus sexuels», il faut se référer à l'article 4 des normes sur les délits les plus graves et à l'article 6 des nouvelles normes sur les délits les plus graves. Dans ce sens, les délits d'abus sexuels sont ceux commis par les clercs avec des mineurs de moins de 18 ans et sur les handicapés mentaux, que le droit équipare aux mineurs. Entre également dans cette catégorie la pédopornogra-

phie, c'est-à-dire l'acquisition,

la détention ou la divulgation,

à une fin libidineuse, d'images

pornographiques des mineurs de moins de 14 ans de la part d'un clerc, de quelque manière que ce soit et quel que soit l'instrument utilisé. Est également considéré comme abus sexuel, le délit de sollicitation d'un mineur, sanctionné par le canon 1387. Ces délits d'abus sexuels sont: la pédophilie et la pédérastie, la pédopornographique, le viol, la fornication, le concubinage, la sodomie, la fellation, l'inceste, l'homosexualité. Commis sur les mineurs, ces délits doivent se comprendre en termes de pédophilie. Mais l'Eglise n'utilise pas ce terme. Nous parlons, donc, de ces abus sexuels commis par les clercs sur les mineurs et ceux qui leur sont équiparés en droit.

Considérant que les violences sexuelles contre les mineurs sont des délits réservés, le rôle de l'ordinaire ou de l'hiérarque se limite à l'enquête préliminaire, chaque fois qu'il vient à la connaissance, au moins vraisemblable, de ces délits, sauf si le dicastère pour la Doctrine de la foi ne s'attribue pas la cause en raison de circonstances particulières (Cf. art 16).

La Congrégation pour la Doctrine de la Foi a publié une lettre circulaire pour aider les Conférences épiscopales à établir les directives pour le traitement des cas d'abus sexuels commis par des clercs à l'égard des mineurs. Cette lettre datant du 3 mai 2011 est publiée le 16 mai 2011. Elle avait été annoncée à l'occasion de la publication de nouvelles normes d'application du Motu Proprio. «Sacramentorum sanctitatis tutela». Elle est divisée en trois parties: les aspects généraux, le résumé succinct de la législation canonique en vigueur et les indications aux ordinaires sur la manière de procéder, laquelle a retenu notre attention.

Un point important, qui est à considérer comme une innovation importante par rapport aux normes précédentes, est celui de la coopération avec les autorités civiles. En voici la teneur: «l'abus sexuel de mineurs n'est pas seulement un délit au plan canonique. C'est aussi un crime qui fait l'objet de poursuites au plan civil. Bien que les rapports avec les autorités civiles diffèrent selon les pays, il est cependant important de coopérer avec elles dans le cadre des compétences respectives. En particulier, on suivra toujours les prescriptions des lois civiles, en ce qui concerne le



Abbé Christian Dembi

fait de déférer les crimes aux autorités compétentes, sans porter atteinte au for interne sacramentel. Bien sûr, cette coopération, ne se limite pas aux seuls cas d'abus commis par les clercs; elle concerne également les cas d'abus impliquant le personnel religieux et laïc qui travaille dans les structures ecclésiales». Cette coopération se justifie par le fait qu'il s'agit d'un délit mixte. Cette lettre circulaire représente, donc, un nouveau pas très important pour encourager dans toute l'Eglise la conscience de la nécessité et de l'urgence de répondre de la façon la plus efficace et clairvoyante au fléau d'abus sexuels commis par des membres du clergé, renouvelant ainsi la pleine crédibilité du témoignage et de la mission éducative de l'Eglise, et contribuant à créer dans la société en général ces environnements sûrs, dont il est urgemment besoin.

Une révision du Code de 1983 qui vise à équilibrer le rapport entre justice et miséricorde punira la pédocriminalité inscrite dans le droit de l'Eglise. Cette condamnation vaticane qui peut aller jusqu'au renvoi

de l'Eglise entrera en vigueur en décembre 2021.

Pour terminer disons qu'avec la «dictature du relativisme». les délits d'abus sexuels commis par les clercs sur les mineurs entament sérieusement la crédibilité de l'Eglise. Les abus sexuels sur les mineurs sont des péchés de la chair, et comme on le sait, le péché mène à la crise de la foi qui s'accompagne toujours d'une crise morale. Les prêtres doivent respecter leurs engagements sacerdotaux, c'est-à-dire, répondre par la sainteté de leur vie à la mission prophétique de l'Eglise. L'Eglise a pour mission de protéger du mal les fidèles dans l'observance du sixième commandement, non seulement en prévenant les dangers de violation, mais aussi en sanctionnant les violations éventuelles.

Les dérapages ne sont-ils pas fruits d'une hyperbolisation de l'autorité du prêtre, un cléricalisme, une sacralisation excessive, une identification du prêtre au Christ dans tous les aspects de la vie?

Les laïcs ont-ils une place dans les sphères décisionnelles de l'Eglise? Ces normes suffisent-elles pour prévenir les délits d'abus sexuels?

Cette crise inadmissible, déficit du discernement vocationnel que rencontre ce synode sur la synodalité rendra certainement l'Eglise meilleure en nettoyant son visage. Cette convocation synodale est une chance à ne pas rater pour l'avenir de l'Eglise.

Abbé Christian Noël DEMBI KOELA Juriste et islamologue

dans le droit de l'Eglise. condamnation vaticane eut aller jusqu'au renvoi

Avis DE DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2021, enregistré au bureau d'enregistrement et des timbres en date du 16 Décembre 2021 de la même année sous le folio N°0237/01, n°3/2, il a été dissout une Société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée (SARL);

 $\underline{\textbf{D\'enomination sociale}}\textbf{:} \, \mathsf{AFRICA\,ICE\,SARL};$

Objet Social:

- Fabrique de glace alimentaire;
- Prestation de Services on off-shore;
- Import et export;
- Boulangerie, pâtisserie;
- Commerce général, industrie alimentaire;
- Transactions immobilières (achat, vente et location);
- Bâtiment et Travaux publics(BTA);
- Menuiserie.

<u>Siège Social</u>: quartier KM4, Avenue MARIEN NGOUABI, Face AIR Liquide, Pointe-Noire République du Congo;

<u>Durée</u>: QUATRE-VING-DIX-NEUF (99) ans; <u>Capital Social</u>: 1 000 000 (Un Million) Francs CFA, divisé en Cent (100) parts de dix Mille

(10 000) chacune, entièrement libérées; **Gérant**: M. Ornais Abdel Nasser;

<u>Immatriculation</u>: Au Registre du commerce et du crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/15 B 551.

Pour avis, Le gérant.

BAPTEME DE JESUS-CHRIST -C-

«Fils de Dieu, pour notre Humilité»

Textes: Is.40.1-5.9-11: Ps.103: Tite.2. 11-14: 3.4-7: Lc.3.15-16.21-22

ès le début de notre texte, avec les premières impressions, nous réalisons qu'il s'agit du passage de témoin ou le relais entre Jean – Jésus et le commencement de son ministère. En effet, le «Baptême» est une Théophanie! Ce savant mot désigne simplement la «manifestation de Dieu», une manifestation qui nous édifie assez sur le tableau de la sainte Trinité.

Bien-aimés ! Si la première création se déroule sans la présence humaine pour en être le témoin privilégié, l'actuelle création a lieu devant toute une foule de gens venues de partout. Luc nous présente le mystère de la «Rédemption» dans une double relation: relation au peuple: «Tout le peuple qui y était, sera aussi baptisé.» le peuple est le lieu d'où naissent toutes les vocations; Relation au Père «duquel tous reçoivent la mission et sont envoyés».

Nous comprenons alors que Jésus est non seulement le Messie attendu, mais surtout le centre de gravité, la médiation entre le Père et l'humanité. Jean l'évangéliste ne note t'il pas: «Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous l'accordera... ou (Moi) je suis le chemin, la vérité et la vie, qui veut aller au Père passe par Moi...». Pour le baptiser, Il est question de l'eau mais pas n'importe quelle. Il s'agit du Jourdain. Le Jourdain c'est aussi tout un symbolisme riche et fort d'expérience du passé du peuple élu. On parle du Jourdain et de l'Esprit de Dieu qui y siège dans plusieurs récits. Le passage du Jourdain (Josué 3, 14-16; 4, 10-11; 18) «quand, le peuple leva le camp pour passer le Jourdain, en terre promise». Elisée lui fit dire au général syrien Naaman par un envoyé: «Va te laver sept fois dans le Jourdain et tu seras complètement purifié (2Rois 5.10) ». Cette opération sera juste, nécessaire et suffisante pour authentifier sa guérison. Cela dit, il est évident que l'eau du Jourdain n'a aucune propriété miraculeuse; c'est la foi et l'obéissance qui en en seront l'astuce essentielle pour que l'Éternel agisse. Pourtant qui a vu le Jourdain, torrent impétueux descendant de l'Hermon, sait qu'on peut s'y nover. Comme tous les peuples de la terre, les Hébreux ont peur de la mer et des eaux. Car disent-ils que les forces du mal y résident. Mais Dieu, où pourrait-il se révéler le mieux dans sa toute-puissance créatrice et salvatrice, sinon là où il triompherait du mal?

Ainsi, la sortie d'Égypte et l'entrée en Terre promise sont marquées toutes deux par l'épreuve victorieuse d'une traversée des eaux maléfiques (Mer rouge et Jourdain). Avec le Père qui déclare: «*Tu es mon Fils; moi aujourd'hui je t'ai engendré.*» Est-ce que le Fils de Dieu, était-il obligé de recevoir le baptême, au pire, des mains impures de Jean?

Mais voilà que, chose curieuse, chaque fois que Jésus parle de son «baptême», il fait allusion à un autre événement: sa mort et sa résurrection. Il le déclare à Jacques et à Jean quand il leur demande: «Pouvez-vous être baptisés du baptême dont je vais être baptisé?» Chaque fois, que l'on pense au Baptême, il s'agit d'un «plongeon» dans la mort, pour ressurgir dans la gloire; Mais ce plongeon est coûteux, difficile. Serait-il un suicidaire ce Jésus? Ou mieux un «pro euthanasiste» pour qu'il fasse de sa mort une propagande? Non, juste un «Kamikaze de Dieu».

La mission de Jésus-Christ est belle et bien d'éradiquer tel un «génocide» le mal en général et ses ramifications sociales (souffrance, discriminations, le mal...) mais de tous, son combat le plus acharné est celui livré contre «l'Orgueil». Ainsi dit, l'événement inaugural à la Une de ce jour n'est pas un fait insolite. Primo, un jour sera majestieux pour la mémoire de tous les témoins qui accueillaient dans tout ce qui s'était réalisé la valeur de «l'Humilité» levain du processus de la rédemption.

Autrement dit, l'Éternel nous demande une entière soumission et il n'accepte pas les demi-mesures. Naaman a dû s'humilier en obéissant au prophète de l'Éternel; c'est à ce prix qu'il a été purifié de sa lèpre. Il a dû apprendre que la guérison provient d'une cause supérieure à la nature, et qui agit en vertu de la parole de l'homme de Dieu. L'orgueil, comme chacun sait, fait partie des 7 péchés capitaux. Il est aussi en tête d'une liste de comportements que Dieu a horreur. «Il y a six choses que l'Éternel déteste, et même sept qui lui sont en horreur: les yeux qui regardent les autres de haut, la langue qui répand des mensonges, les mains qui font couler le sang des innocents, etc. L'orgueil précède le désastre, et un esprit arrogant précède la chute (Proverbes 6.16-17; 16.18)». L'orgueil et l'arrogance s'opposent toujours à Dieu; c'est une collision frontale. C'est d'ailleurs la faute qui a provoqué la chute de Lucifer quand il est devenu Satan, le diable et l'Exile du premier couple humain «Adam et Ève» de l'Eden.

Frères et sœurs, c'est encore à chacun de nous que s'adresse la voix du Père. A chacun de nous il répète: «Tu es mon fils.» Et chacun des baptisés l'est «par la fraternité à Christ». Le baptême que nous avons reçu porte en nous toute cette signification «Humble pour la gloire de Dieu». D'où une double conséquence pratique, si nous voulons nous comporter en Fils de Dieu: il s'agit de faire la volonté du Père et de manifester ainsi notre fierté chrétienne. La fierté d'avoir un tel Père ne se peut sans Faire la volonté du Père, d'abord. Malheureusement à nos jours, la vertu d'obéissance n'est pas très à la mode.

Souvent, les gens pensent que c'est une manière d'infantiliser les autres. Alors que c'est se grandir. Obéir à Dieu, ce n'est pas enfantin, c'est noble. C'est reconnaître qu'il a un projet sur l'homme et qu'il nous demande de travailler avec lui à faire réussir ce projet: l'homme vivant. l'homme debout.

La création réussie. N'est-ce pas grand, ce projet? Si Jean-Baptiste dit de Jésus qu'il est «plus fort» que lui, c'est parce qu'il sait bien qu'en cela précisément réside sa force: l'obéissance parfaite à la volonté du Père. Au final, Il ne s'agit pas seulement de chanter comme nos ancêtres «Je suis chrétien, voilà ma gloire», mais il s'agit de n'avoir jamais à rougir de notre appartenance. Fils de Dieu, c'est un titre de fierté bien légitime. En sommes-nous convaincus?

Père Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS (Prêtre du diocèse de Nkayi Cg-Bz) Maître Anuarite Xavière Christiane KIMINA-MAKUMBU NOTAIRE

Sis au n°22 rue Mbochis, en face de la polyclinique ELIKIA, Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo Tél. (242) 06 641 85 71 / 05 790 10 98 ; E-mail : kiminam.notaire@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

ISOMBI

Société Anonyme avec Administrateur Général Capital : 10.000.000 de francs CFA

Siège social : N°80 de la rue Bosso, Moutabala, arrondissement 7 M'filou, Brazzaville REPUBLIQUE DU CONGO

Suivant acte authentique reçu le 18 décembre 2021, par Maitre Anuarite Xavière Christiane KIMINA-MAKUMBU, Notaire à Brazzaville, enregistré à la Recette de l'Enregistrement, Domaines et timbre de Bacongo, le 20 décembre 2021, sous le folio 223/1, numéro 1692, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

<u>Dénomination</u>: ISOMBI;

<u>Forme</u>: Société Anonyme avec Administrateur Général ;

Objet:

- Habillement (vêtements hommes, femmes et enfants) et accessoires ;
- Vente des équipements de bureau et de service :
- Vente des machines, pièces et outils industriels;
- Vente des meubles ;
- Vente des véhicules et accessoires ;
- Vente du matériel de sécurité et de Protection :
- Vente du matériel de sport et de divertissement :
- Vente du matériel électrique, électronique et électroménager.

Et, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement; <u>Siege social:</u> N°80 de la rue Bosso, quartier Moutabala, arrondissement 7 M'filou, à Brazzaville (République du Congo);

<u>Durée:</u> Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier;

<u>Capital</u>: 10.000.000 FCFA, divisé en 100 actions égales de CENT MILLE (100 000) Francs CFA chacune, souscrites intégralement et libérées du quart de leur valeur nominale par les actionnaires:

Administrateur Général: Monsieur MOUWENGUE Naasson Juliemo, domicilié à Brazzaville, n°68 rue Jacob Binaki, quartier Diata, Makélékélé (République du Congo);

Commissaire aux comptes titulaire: Monsieur IKONGA Rémy, domicilié à Brazzaville, Appartement J-491.M SOPRIM en face de l'ENAM, Moungali (République du Congo);

Commissaire aux comptes suppléant: Monsieur MOUHINGOU Michel-Robert, domicilié à Brazzaville, n°43 rue Kingoma, Q.72, M'filou-Ngamaba (République du Congo);

<u>Dépôt légal:</u> Effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville ;

<u>Immatriculation:</u> le 22 décembre 2021, au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2021-B14-00076.

Pour avis Maître Anuarite Xavière Christiane KIMINA-MAKUMBU



Chers Parents, chers étudiants, vous qui cherchez un cadre idéal pour les études : La Direction du Centre de Formation et

semestres pairs (2è, 4è et 6è) 2019-2020 aura lieu le 12 Octobre 2020. Pour les nouveaux bacheliers et anciens étudiants, la rentrée académique 2020-2021 aura lieu le 1^{er} février 2021.

d'Information Suéco a le réel plaisir de vous informer que la rentrée des

Les Bacheliers, les filières suivantes: BTS & Licence Pro: – Management des Ressources Humaines - Banque et Finance - Génie Logistique et Transport – Marketing et Action Commerciale – Comptabilité et Gestion des Organisations – Assistant de Direction – Réseau et Télécommunication.

- Durée de la formation BTS : 20 mois + 2 mois de stage en entreprise
- Durée de la formation Licence pro : 10 mois + 2 mois de stage en entreprise
- Les non-bacheliers, les filières suivantes: CAP: Pâtisserie & Secrétariat Bureautique: Durée de la formation: 6 mois

Les inscriptions et réinscriptions sont déjà ouvertes à la scolarité



Notre Amphithéâtre de plus de 300 places pour vous permettre de respecter les mesures barrières contre le Covid-19 lors de vos manifestations : Séminaires – Conférences – Activités culturelles...

Suéco offre aussi des formations à la carte

- Informatique (Word Excel Publisher Power Point et autres logiciels à la demande)
- Anglais (Beginner level Intermediate level Advanced level)

Contacts: suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org Tél. (+242) 06.679.12.91 / 06.654.51.93

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »



Programme «Villes résilientes en République du Congo»
Composante «Société civile, Eaux usées et déchets»
AO_GRET/NOVAi-003/2021
11ème Fonds européen de développement
EuropeAid/167851/DD/ACT/CG
Contrat FED/2020/421-299

1.Le Gret est une ONG internationale de développement, de droit français, créé en 1976. Il est présent au Congo depuis 2002, en appui à la société civile et en appui des collectivités locales dans la mise en place des services de gestion des déchets. Dans le cadre du programme «Villes résilientes en République du Congo» du 11ème FED mis en œuvre à Nkayi et Owando et financé par l'Union Européenne, la composante n°3 «société civile et eaux usées» est mise en œuvre par le Gret, en partenariat avec l'ONG Initiative Développement (ID), l'association Action Contre la Pauvreté (ACP) et l'Association des Femmes pour le Développement de la Bouenza (AFDB), depuis décembre 2020.

Dans le cadre de cette composante n°3, qui vise à améliorer le système de gestion des eaux usées et des déchets, ainsi que l'appui à l'engagement de la société civile et de la population dans son ensemble sur les enjeux d'assainissement et de gouvernance locale, plusieurs infrastructures doivent être construites :

- Trois (03) Aires de transit des ordures ménagères (ATOM) à Nkayi
- Une (01) décharge contrôlée à Nkayi
- Deux (02) zones de transfert (de type SILO) à Owando
- Une (01) décharge contrôlée à Owando
- 2. Le Gret sollicite de la part des candidats intéres-

sés au présent appel d'offre publié, des offres sous plis fermés pour la réalisation des procédures environnementales des ATOM, des zones de transfert de type silo et des décharges contrôlées ainsi que la réalisation des études de topographie et de pédologie dans les sites où seront aménagées les décharges contrôlées pour la composante «Société civile, Eaux usées et Déchets, réparti en deux (02) lots :

LOT N°1: Etudes et Notices d'impact environnemental et social et études de topographie et pédologie du site de la décharge contrôlée à Nkayi. Ce lot concerne la réalisation de 2 NIES pour les 3 ATOM de Nkayi, d'une EIES pour la décharge contrôlée de Nkayi et des études de topographie et de pédologie du site de la décharge contrôlée de Nkayi.

LOT N°2: Etudes et Notices d'impact environnemental et social et études de topographie et de pédologie du site de la décharge contrôlée à Owando. Ce lot concerne la réalisation de 2 NIES pour les 2 zones de transfert d'Owando, d'une EIES pour la décharge contrôlée d'Owando et des études de topographie et de pédologie du site de la décharge contrôlée d'Owando.

Le candidat peut soumissionner à un ou plusieurs lots. Chaque lot est indivisible. Toute offre partielle est irrecevable.

3. Une réunion d'informations sera organisée le mar-

di 11 janvier 2022 à 10 heures dans les locaux du Gret à Brazzaville.

- 4. Le Dossier d'Appel d'Offres, enregistré dans une clé USB, peut être retiré au Gret de lundi à vendre-di entre 8h30 et 17h00, à l'adresse suivante : 798, rue Moukoukoulou, Plateau des 15 ans, Moungali/Brazzaville.
- 5. La date de remise des offres est prévue le vendredi 4 février 2022 à 12h30, à la représentation du Gret au Congo, sis 798, rue Moukoukoulou, Plateau des 15 ans, Moungali/Brazzaville. Les offres seront ouvertes immédiatement après l'heure limite de remise des offres, en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.
- 6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Pour toute question concernant l'appel d'offres, veuillez contacter le Gret au plus tard le mardi 25 janvier 2022 par e-mail à moukendi.congo@gret.org/palay@gret.org.

Brazzaville, le 4 janvier 2022

Stève MOUKENDI Chef de projet

ANNONCES



REPUBLIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo



«PRODIVAC»

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS-FIRMES)

AMI N°022/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2021 pour le Recrutement d'un (01) cabinet de Consultants chargé de réaliser les études architecturales, le contrôle et la surveillance des travaux de construction de trois (03) bâtiments devant abriter les Antennes du PRODIVAC, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux

Secteur: Agriculture

Référence de l'accord de financement: Prêt FAD

2000200004602

N° d'identification du Projet: P-CG-A0-002

- 1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo «PRODIVAC», et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le recrutement d'un (01) cabinet de consultants chargé de réaliser les études architecturales, le contrôle et la surveillance des travaux de construction de trois (03) bâtiments devant abriter les Antennes du PRODIVAC, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux».
- 2. Les services prévus au titre de ce contrat concernent les études de construction des trois (03) bâtiments des antennes départementales. Ces études techniques devront établir un programme prioritaire de construction des bâtiments en tenant compte des effectifs du personnel qui y seront affectés. De manière spécifique, il s'agira produire, pour chaque bâtiment des antennes départementales, les documents techniques et architecturales indispensables à l'élaboration du dossier d'appel

d'offres (Avant-Projet Sommaire (APS); Avant-projet Détaillé (APD); dossiers techniques et architecturales, y compris les Plans, les détails d'exécution et devis confidentiels). La mission est d'une durée de quarante-cinq (45) jours ouvrables. Voir les termes de références pour plus d'informations.

- 3. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée «l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle» invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions semblables, disponibilité de personnel qualifié et expérimenté, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour augmenter leurs chances de qualification. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du PRODIVAC de le retenir sur la liste restreinte.
- 4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront conformément au Cadre des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui sont

disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: http://www.afdb.org.

- 5. Les consultants (firmes) intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes : de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00', heure locale (TU+1).
- 6. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 19 Janvier 2022 à 12 h 00, heure locale (TU+1) et porter expressément la mention suivante: «AMI N°022/MEPIR/UCP-PRODIVAC 2021: RECRUTEMENT D'UN (01) CABINET DE CONSULTANTS CHARGE DE REALISER LES ETUDES ARCHITECTURALES, LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) BATIMENTS DEVANT ABRITER LES ANTENNES DU PRODIVAC, DANS LES DEPARTEMENTS DE LA BOUENZA, DU POOL ET DES PLATEAUX», ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après:

Unité de Coordination du PRODIVAC

A l'attention de: Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC
N°13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo
Tél: (242) 06 612 76 84/04 464 31 31/
E-mails: prodivaccongo@gmail.com pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le. 04 Janvier 2022

Le Coordonnateur du PRODIVAC

Benoît NGAYOU



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs
Agricoles au Congo

«PRODIVAC»

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS-FIRMES)

AMI N°020/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2021 pour le Recrutement d'un (1) cabinet de consultants chargé de réaliser les études techniques, le contrôle et la surveillance des travaux de construction des pistes agricoles et ouvrages de franchissement, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux

Secteur: Agriculture

Référence de l'accord de financement: Prêt FAD

2000200004602

N° d'identification du Projet: P-CG-A0-002

- 1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo «PRODIVAC», et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les prestations relatives au Recrutement d'un (1) cabinet de Consultants chargé de réaliser les Etudes techniques, le contrôle et la surveillance des travaux de pistes agricoles et ouvrages de franchissement, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux.
- 2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent, entre autres: (en première phase): les études de faisabilité technique et économique; les études techniques détaillées ; l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres pour l'acquisition des travaux, y compris leur allotissement sur la base des contraintes géographique, (en seconde phase) :contrôle et surveillance des travaux à travers l'examen du planning des études d'exécution et Vérification des documents techniques, administratifs et financiers préliminaires au démarrage des travaux: le suivi au u quotidien de l'ensemble de l'exécution des travaux; la rédaction des rapports de démarrage et de fin, ainsi que des rapports mensuels d'avancement des travaux: l'organisation et direction des réunions de chantiers ; la vérification et le contrôle de la conformité de l'exécution des travaux et des fournitures aux prescriptions des pièces contractuelles, en matière de qualité, de délai et de coût; l'établissement et transmission au Client pour signature, des
- projets d'ordres de service, puis assurer la notification de ceuxci à l'entreprise; a assurer la coordination entre les différents intervenants ainsi que celle de l'exécution de l'ensemble des travaux. La durée des prestations est d'environ six (6) mois. Les prestations seront en deux lots distincts.
- 3. Les services prévus au titre de ce contrat permettront aux bureaux d'études/contrôle adjudicataires, l'établissement d'un plan opérationnel de désenclavement des bassins de production, sur la base de l'inventaire des infrastructures décrits dans le rapport d'évaluation du projet. Les études techniques devront établir un programme prioritaire de réhabilitation des pistes rurales et ouvrages de franchissement existants dans la zone du Projet de manière à relier les zones à haut potentiel de production agricole et halieutique les plus enclavées au réseau routier principal et/ou aux agglomérations disposant des services essentiels. Spécifiquement, il s'agira pour les études de : (1) la réalisation des avant-projets sommaires (APS) et (2) la réalisation des avant-projets détaillés, l'analyse des données et la rédaction du rapport. Le contrôle des travaux consiste généralement à assurer la qualité des ouvrages construits à travers les différentes phases (Phase de démarrage des travaux, en cours de travaux et enfin des travaux). La mission est d'une durée de six (06) mois. Voir les Termes de Références (TDR) pour plus d'informations.
- 3. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée «l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle» invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (documentation, référence de

prestations similaires, expérience dans des missions semblables, disponibilité de personnel qualifié et expérimenté, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour augmenter leurs chances de qualification. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet PRODIVAC de le retenir sur la liste restreinte.

- 4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront conformément au Cadre des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: http://www.afdb.org.
- 5. Les consultants (firmes) intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes: de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00', heure locale (TU+1).
- 6. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 19 Janvier 2022 à 12 h 00, heure locale (TU+1) et porter expressément la mention suivante: «AMI N°020/MEPIR/UCP-PRODIVAC 2021 : RECRUTEMENT D'UN (1) CABINET DE CONSULTANTS CHARGE DE REALISER LES ETUDES, LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DES PISTES ET OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT, DANS LES DEPARTEMENTS DE LA BOUENZA, DU POOL ET DES PLATEAUX», ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après:

Unité de Coordination du PRODIVAC

A l'attention de: Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC

N°13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez
Brazzaville-Congo

Tél: (242) 04 464 31 31/ 06 612 76 84/
E-mails: prodivaccongo@gmail.com
pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le, 04 Janvier 2022

Le Coordonnateur du PRODIVAC

Benoît NGAYOU

SOLIDARITÉ

Chevron Congo renforce son partenariat avec l'archidiocèse de Pointe-Noire pour l'éducation des enfants et l'assistance aux personnes vulnérables

Le partenariat entre la société pétrolière Chevron Congo et l'archidiocèse de Pointe-Noire se poursuit en se renforçant cette année par la mise en oeuvre de cinq projets communautaires incluant trois projets éducatifs et deux projets de santé communautaire. Elaboré il y a quatre années, il commence à porter ses fruits et la société Chevron entend relever avec l'archidiocèse les défis les plus pressants. Ainsi, le jeudi 23 décembre dernier, une délégation de Chevron, conduite par Katia Mounthault-Tatu, directrice des relations publiques et institutionnelles de Chevron Congo, a scellé son partenariat en remettant des contributions pour l'exécution de quatre projets communautaires dont la mise en œuvre a commencé au cours de cette année au sein de l'archidiocèse de Pointe-Noire.

ontribuer à l'amélioration de l'éducation des enfants et de l'assistance aux personnes vulnérables afin d'assurer l'accès de tous à une vie de qualité, tel est l'objectif poursuivi par la société pétrolière Chevron Congo dans le cadre de sa responsabilité sociétale depuis de nombreuses années. Cette politique d'investissement social auprès des communautés locales fait distinguer la société Chevron Congo comme un partenaire de choix pour le gouvernement congolais et les organisations non-gouvernementales comme l'archidiocèse de Pointe-Noire.

A travers ce partenariat, l'archidiocèse de Pointe-Noire entend renforcer son appui face aux défis de la détresse sociale et économique des communautés locales dans l'archidiocèse. Le premier projet présenté cette année dans le cadre de ce partenariat concerne l'accompagnement du Centre d'accueil des mineurs de Mvoumvou (CAM) qui devrait être en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions une soixantaine d'enfants en situation de rue contre une trentaine actuellement. Ce projet CAM est mis en œuvre en deux volets. la dotation du centre en mobilier, et la contribution financière nécessaire à la prise en charge psychosociale des enfants accueillis par le centre. Le deuxième projet est focalisé sur l'accompagnement de la petite enfance dans les localités de Mvouti, Nzambi et Nsessi avec l'objectif d'améliorer la qualité des conditions



Transmission de contributions financières

d'apprentissage des enfants du préscolaire et d'accompagner le corps pédagogique dans sa volonté d'accompagner ces enfants dans leur développement éducatif. Le troisième projet est dédié à la classe spéciale d'excellence de la 3ème de l'école Christ Roi de Loandjili à Pointe-Noire, un exemple d'excellence que Chevron soutien depuis quelques années, et aimerait voir se réaliser dans plusieurs autres écoles de Pointe-Noire et du Congo. «Nous espérons que notre accompagnement à cette classe spéciale donnera l'essor nécessaire à ces élèves de faire de bonnes études, de se développer et de devenir les adultes qui contribueront de manière positive au développement de notre société», a dit Katia Mounthault-Tatu. Le quatrième projet est celui de la banque alimentaire, qui vise à soutenir dans un élan de solidarité, plusieurs ménages impactés par la crise économique et les effets de la pandémie de la covid-19. Ainsi près de 1000 personnes vulnérables, en majorité du troisième âge, pourront recevoir une aide alimentaire.

Dans ses échanges avec la délégation de la société Chevron Congo, Mgr Miguel Angel Olaverri, archevêque de Pointe-Noire, a remercié Chevron Congo pour gagées dans la mise en œuvre des projets communautaires. Il a encouragé d'autres sociétés de la place à faire comme Chevron Congo.

Pour sa part, Mr. Xavier Ngamouyih, directeur du centre d'accueil des mineurs de Mvoumvou, recevant 60 lits, 60 matelas et d'autres fournitures associées a également remercié la société Chevron Congo pour ce beau cadeau pour les enfants en ce temps de Noël. «Pendant des années, on a eu des conditions de sommeil diffieres de sommeil diffi

ce beau geste de solidarité qui

n'est pas le premier de sa part.

Il a également rassuré la société

Chevron Congo du bon usage

de toutes les ressources en-

cie la societe Chevron Congo pour ce beau cadeau pour les enfants en ce temps de Noël. «Pendant des années, on a eu des conditions de sommeil difficiles, mais aujourd'hui Chevron a résolu ce problème; il a entendu nos cris. Donc, pour nous, c'est une grande joie et pensons que dans l'avenir Chevron pourrait faire encore d'autres choses visàvis de ce centre qui fait face à de nombreux problèmes.», a-t-il déclaré.

Tous les projets communautaires engagés cette année par la société Chevron Congo en partenariat avec l'archidiocèse auront un impact conséquent auprès de plusieurs milliers de familles du département de Pointe-Noire.



Photo de famille

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)





REPUBLIQUE DU CONGO

«Projet d'aménagement de la route KETTA-DJOUM et de facilitation du transport sur le corridor Brazzaville – Yaoundé, Phase 2»

Secteur : Transport

Référence de l'accord de financement : Prêt n° 2000130014482 N° d'Identification du Projet : P-Z1-DB0-167

N°AMI : N° 004/MATIER/DGGT-CT-CEP

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du «Projet d'aménagement de la route KETTA-DJOUM et de facilitation du transport sur le corridor Brazzaville – Yaoundé, Phase 2 », et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer les prestations relatives au «Contrôle et à la surveillance des travaux d'aménagements connexes».

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent, entre autres :

- Suivre au quotidien l'ensemble de l'exécution des travaux, y compris la préparation des mortiers, des bétons, du ferraillage et des briques ;
- Rédiger les rapports de démarrage et de fin des travaux, ainsi que des rapports mensuels d'avancement des travaux ;
- Organiser et diriger les réunions de chantiers, avec rédaction et diffusion des comptes rendus ;
- Informer systématiquement le Client de tout évènement imprévu pouvant intervenir en cours d'exécution des travaux, avec indication des conséquences notables :
- Vérifier et contrôler la conformité de l'exécution des travaux et des fournitures aux prescriptions des pièces contractuelles, en matière de qualité, de délai et de coût;
- Contrôler et maîtriser les délais ;
- Choisir les options techniques ;
- Assurer la liaison régulière avec les organismes de contrôle éventuels de l'Etat ;
- Établir et transmettre au Client pour signature, les projets d'ordres de service, puis assurer la notification de ceux-ci à l'entreprise ;
- Assurer la coordination entre les différents intervenants ainsi que celle de l'exécu-

tion de l'ensemble des travaux.

- 2. La Cellule d'exécution des Projets en partenariat multilatéral logée au sein de la coordination Technique de la Délégation Générale aux Grands Travaux au Congo, ci-après dénommé «Organe d'Exécution» invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.
- 3. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations ci-dessus citées (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
- 4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux «Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants» de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : http://www.afdb.org.
- 5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 9heures à 14heures, heure locale (TU+1).
- 6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 31 janvier 2022 à 12heures 30 mn (heure locale, TU+1) et porter expressément la mention «AMI N° /MATIER/DGGT-CT-CEP /Sélection de Consultants -Firmes) / Contrôle et la surveillance des travaux d'aménagements conneves»

À l'attention: Monsieur BATOUNGUIDIO, Coordonnateur du Projet, Adresse: 2, avenue de la Base aérienne Marien NGOUABI (Croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO), 5º étage de l'immeuble Cheick TAMBADOU, quartier Batignolles, Brazzaville, République du Congo E-mail: ceprbaddggt@gmail.com; payima6@gmail.com

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur, BATOUNGUIDIO **HANDICAPS**

Harmoniser la loi nationale aux textes internationaux

La dynamique nationale de la coalition plus 2030 a tenu du 22 au 23 décembre 2021 son assemblée générale à la Maison de la société civile, à Brazzaville. Après la constitutive du 1er avril 2021, qui a permis d'adopter les documents fondamentaux; cette assemblée générale a eu pour but d'apprécier la situation de l'an 2021, de valider le rapport annuel et les nouvelles adhésions et d'élaborer le plan d'action pour 2022.

es travaux, placés sous la conduite de Patrick Juvet Olebaka, coordonnateur de la coalition plus 2030, un groupement d'organisations des personnes vivant avec handicap, se sont déroulés en présence de Donatien Ibassa, membre de la coalition, coordonnateur du Projet d'appui à la consolidation de la dynamique

nationale coalition plus 2030. Selon les conclusions de l'assemblée, en 2022 La dynamique nationale coalition plus 2030 aspire à sa consolidation en vue de favoriser le travail d'ensemble par des modes de gouvernance transparents et un partage des responsabilités. Ainsi, la coalition aura entre autres missions d'amener les pouvoirs publics à créer et à appliquer une législation spéciale relative à la protection. à la formation et à l'emploi des personnes handicapées. Il sera aussi question de ren-



Les participants après l'ouverture de l'assemblée générale

forcer la capacité des associations membres à réaliser leur programme pour l'égalité des chances.

Les objectifs sont, entre autres de renforcer l'ancrage des Organisations de la société civile (OSC), membres de la dynamique nationale coalition plus 2030, avec les communautés et de veiller à la protection des droits des personnes vivant avec handicap au Congo. Pour Donatien Ibassa, «la notion d'handicap a évolué. Aujourd'hui, nous avons des catégories de handicaps qui sont reconnues par les instruments juridiques internationaux et nationaux. Malheureusement, il v a des catégories de handicaps qui ne sont pas encore reconnues. Vous avez par exemple des enfants qu'on appelle abusivement "les zinzins" qui font des gestes sans le vouloir. Ils ont du mal à être encadrés, élevés et éduqués. Cette catégorie de handicap n'est pas toujours reconnue par la loi du 22 avril 1992. A ce jour, beaucoup de handicaps ne sont pas pris en compte par notre Gouvernement.»

A signaler que depuis bientôt 30 ans la loi 009/92 n'a pas eu des textes d'application. Elle est dépassée, donc vétuste au regard de l'évolution du droit international. Il y a la Convention internationale des droits des personnes handicapées. Il faut donc harmoniser cette loi, car il y a la loi de type africain sur le handicap qui exige que tous les Africains s'v conforment.

A l'ouverture des travaux, Patrick Juvet Olebaka a déclaré: «Nous osons croire que cette assemblée générale ne manquera pas d'apporter une plus - value à la coalition plus 2030 en termes de perspectives

Philippe BANZ

CROIX-ROUGE

Visite de travail d'une délégation de la RDC

La délégation de la Croix-Rouge de la République Démocratique du Congo (RDC) conduite par le Dr Jacques N'sal Katshitsi, secrétaire général de cette structure, représentant M. Grégoire Mateso, son président national, a séjourné à Brazzaville du 10 au 12 décembre 2021, avec la facilitation du bureau du cluster IFRC que dirige David Fisher, chef de la Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR). Celle-ci regroupe la RDC, la République du Congo, le Rwanda et le Burundi. Sceller davantage et consolider par des actes concrets l'accord-cadre de coopération que les sociétés des deux pays ont signé le 27 novembre 2018, tel était l'objet de cette séance de travail.

I s'est agi également de concrétiser la nouvelle appartenance de la Croix-Rouge congolaise au cluster de Kinshasa.- Christian Sédar Ndinga, président de la Croix-Rouge de la République du Congo n'a pas caché sa satisfaction. «Je me réjouis d'autant plus que nos sociétés nationales ont une royale opportunité de travailler à leur développement grâce à la mise en œuvre concertée des stratégies, des initiatives et des programmes transfrontaliers: à la quasi identité de la demande socio-humanitaire en lien avec la proximité des communautés humaines.»



Le chef de la délégation de la Croix-rouge de la RDC remettant un échantillon du don à Christian Sédar Ndinga

L'ouverture des travaux a été marquée par le don de matériel bureautique constitué d'imprimantes, de photocopieuses et de téléphones fixes. «Ce don de matériel informatique à notre société nationale, initialement destiné à un projet Ebola de la Croix-Rouge de la RDC, est une preuve irréfragable», a dit Christian Sédar Ndinga. «Le jumelage entre la Croix-Rouge du département de Brazzaville et celle de la province de Kinshasa qui pointe à l'horizon en est une autre, le contexte ainsi campé, nonobstant des défis dont nous faisons l'économie dans nos propos, demeure favorable à un développement planifié de la coopération», a-t-il ajouté.

Répondant aux questions de la presse, le Dr Jacques N'sal Katshitsi a déclaré: «Nous saluons l'accueil dont la délégation de la Croix-Rouge de la

RDC a été l'objet depuis notre descente du bateau, un accueil légendaire, c'est quelque chose que j'apprécie beaucoup. Cet accord de coopération inclut l'accord du jumelage et nous savons compter sur nos partenaires habituels. La signature de cet accord n'est pas pour aujourd'hui, elle sera parmi les priorités de l'année prochaine; la mise en œuvre de ce protocole d'accord traine le pas: il faudrait que nous travaillions dans le cadre de la gouvernance. Nous avons toutes les ressources nécessaires.»

Victor GUEMBELA

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

ETUDE DE MAITRE SERGE CHANCEL NIATI-TSATY, NOTAIRE

Tél.: (+242) 05 5492900/06 4445248

È-mail: etudeniati@yahoo.fr

Etude sise, Avenue Charles De Gaulle - en face de la pharmacie Croix du Sud, Centre-ville, B.P.: 1707 - Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

ETS YOKA

Siège social: Rue Diba, vers la Centrale électrique Mont Kamba Pointe-Noire RCCM-CG-PNR-01-2021-A10-001714 REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION ANNONCE LEGALE

Suivant décisions de son Fondateur Monsieur Rufin | Mongo-Kamba, Loandjili, Pointe-Noire; Francis Serge YOKA, il a été créé un Etablissement Objet social: dénommé «YOKA», enregistré au Guichet Unique de l'Agence Congolaise Pour la

Création des Entreprises, en sigle «ACPCE», à Pointe-Noire, le 25 octobre 2021.

Les caractéristiques dudit Etablissement sont les suivantes:

Nom commercial: YOKA; Raison sociale: ETS YOKA

Forme Juridique: ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Siègé social: Rue Diba, vers la Centrale électrique

- Commerce de détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés; - Vente d'eau minérale;

RCCM: CG-PNR-01-2021-A10-01714; **N° SCIEN:** 1907148

NIU: P2100000058775N **N° SCIET**: 1907148018

Gérant: Monsieur YOKA Rufin Francis Serge.

Pour annonce.

Maître S. Chancel NIATI-TSATY, Notaire.

INSERTION LEGALE ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA

NOTAIRE A POINTE NOIRE (république du Congo) centre-ville, avenue Charles de GAULLE (en face du supermarché CASINO) TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11 EMAIL: gabrielle.dekodia@gmail.com

HOPE CONSULTING & SERVICES

ETABLISSEMENT SIS A NGOYO COTE MATEVE POINTE-NOIRE (REPUBLIQUE DU CONGO) RCCM: CG-PNR-01-2021- A10-01444

Suite à une adjonction d'activités, le RCCM de l'Etablissement a été modifié comme suit:

Services traiteurs, Fast-Food; Mise à disposition du personnel; Entretien espaces verts, Nettoyage et entretien des bureaux; Décoration d'intérieur; Vente d'emballages; Location de voitures; Gestion immobilière (mise en location des biens d'autrui); Organisation d'évènementiels (séminaire, mariage, anniversaire, portes ouvertes).

Dépôt enregistré au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 07 Décembre 2021. Numéro de la formalité au registre d'arrivée: CG-PNR-01-2021-M-01644

POUR INSERTION

GABRIELLE DE KODIA

ETUDE DE MAITRE SERGE CHANCEL NIATI-TSATY, NOTAIRE

Tél.: (+242) 05 5492900/06 4445248 E-mail: etudeniati@yahoo.fr

Etude sise, Avenue Charles De Gaulle - en face de la pharmacie Croix du Sud, Centre-ville, B.P.: 1707 - Pointe-Noire / REPUBLIQUE DU CONGO

CABINET CONSEILS RH SERVICES

Société à Responsabilité Limitée / Au capital de: 1.000.000 F. CFA Siège social: Centre-ville, Avenue de M'BINDA en diagonale de Télé Pointe-Noire RCCM-CG-PNR-01-2021-B12-00444 / REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION

Suivant acte authentique (statuts et annexes) reçu | diagonale de Télé Pointe-Noire; par Maître Serge Chancel NIATI-TSATY. Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 20 décembre 2021, enregistré au domaine des timbres à Pointe-Noire centre sous le Folio: 168/12 N°6745 le 09 septembre 2021; il a été créé une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes

Dénomination: CABINET CONSEILS RH SERVICES: Sigle: CCRHS:

Forme Juridique: Société à Responsabilité Limitée; Capital social: 1.000.000 de francs CFA; Siège social: Centre-ville, Avenue de M'BINDA, en

Objet: - Activités comptables; - Assistance fiscalité et comptabilité; - Assistance aux contentieux administratifs et fiscaux; - Audits; - Commissariat aux comptes; - Commissariat aux annort fusion et scission RCCM: CG-PNR-01-2021-B12-00444.

Dépôt légal: Au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2021-

Gérant: Monsieur YOKA Rufin Francis Serge. Pour annonce.

Maître Serge Chancel NIATI-TSATY, Notaire

OFIS

Société par actions simplifiée Au capital de 400.000.000 de francs CFA Siège social: 319, avenue du Général de Gaulle, B.P.: 670, Pointe-Noire, République du Congo RCCM: CG-PNR-01-2000-B16-00011

Aux termes du procès-verbal de l'Assem-| à échéance à l'issue de l'Assemblée blée générale extraordinaire en date, à Pointe-Noire, du 25 novembre 2021. enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre) le 7 novembre 2021. sous le numéro 9338, folio 228/9, les Associés ont notamment décidé de renouveler les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, respectivement la société FIDINTER et Monsieur Dieudonné MBADI, pour une durée de six (6) exercices sociaux, qui arrivera

générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026, à tenir en 2027.

Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,

Le Président.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

ANNONCE RELATIVE A LA PUBLICATION DES AVIS DES APPELS D'OFFRES DE FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES AU PNUD



Le Bureau de la Représentation du Programme des Nations pour le Développement (PNUD) en République du Congo lance la publication des appels d'offres ci-après indiqués.

Document de sollicitation	Event ID	Date limite de transmission des offres
N° 113/ RFQ /12/2021 Impression de support publicitaire	0000011249	15/01/2022
N° 0111/ RFQ /12/2021 pour le service d'entretien et maintenance des splits	0000011248	15/01/2022
N° ITB/0100/ 12/2021 pour la maintenance de véhicule	0000010827	20/01/2022

Les propositions doivent être transmises en ligne en cliquant sur le lien https://etendering.partneragencies.org .

Veuillez noter que toute demande de clarification devra se faire par écrit à l'adresse procurement.cg@undp.org

Brazzaville, le 27 décembre 2021

Seynabou DIAW BA

Représentante Résidente Adjointe ai

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire

1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison ; Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre- ville ; B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64 République du Congo

INSERTION LEGALE

«MAS-SARLU»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000) Siège social: 59 Rue Mbounda, Centre-ville POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO RCCM: CG-PNR-01-2021-B13-00455

Il ressort d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 24 novembre 2021, enregistré à Pointe-Noire, folio 223/3, n° 1998, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

<u>FORME</u>: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU); <u>OBJET</u>:

La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- Prestations de services: Mise à disposition du personnel On & Offshore, Agent de sécurité, Ménagère, Babysitteur, Catering;
- Logistique pétrolière ;
- Fourniture de matériels industriels ;
- Assainissement: Entretien, nettoyage & jardinage;
- Bâtiment: Exécution de travaux de construction & réfection, Peinture, Electricité, Gestion du froid industriel et ménager;
- Décoration ;
- Location & vente des véhicules ;
- Restauration ;
- Import-export de tout matériel lié à l'activité ci-dessus citée.

Et, généralement, la société pourra exercer ou développer des activités connexes se rapportant à l'objet social ci-dessus.

DENOMINATION: «MAS-SARLU»;

<u>SIEGE SOCIAL:</u> Pointe-Noire, 59 Rue Mbounda, Centre-ville, République du Congo ;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

GERANCE:

- Madame Myrna Vianney ISSOUISSOU épouse ANTONELLI est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée ; RCCM: CG-PNR-01-2021-B13-00455 ; <u>DEPOT LEGAL:</u> Greffe du Tribunal de

Commerce de Pointe-Noire, le 27 décembre 2021, sous le numéro CG-PNR-01-2021-B-00122.

Fait à Pointe-Noire, le 29 décembre 2021.

Pour avis, Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire.

MAITRE NOEL MOUNTOU

NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10; E-mail: noelmountounotaire1@gmail.com

"CONGO INTERNATIONAL TRADING"

En sigle C.I.T. Société A Responsabilité Limitée

CAPITAL: 1.000.000 FRANCS CFA
Siège social: 65, Avenue Mayombe, CQ 111, quartier Mpita, POINTE-NOIRE

REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du neuf juin deux mil vingt et un, enregistré le dix août de la même année, Folio 149/3 n° 1705, le Notaire soussigné a reçu le contrat de location-gérance de la société Congo International Trading, en sigle C.I.T. SARL, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, 65, Avenue Mayombe, CQ 111, quartier Mpita. Aux termes dudit contrat, la société S.I.T. SARL donne en location-gérance à la société CONGO INTERNATIONAL TRADING SARL qui accepte, le fonds de commerce désigné Casino Océan Rouge lui appartenant, objet de l'arrêté n°11389/MITL-CAB du 31 Décembre 2010, sis à Pointe-Noire et pour lequel le Bailleur est immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/09 B 1042.

Pour avis,
Maître Noël MOUNTOU,
NOTAIRE.

ARETA PASCALE STELLA URSULA MOUELLET

Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET Notaire

Tél.: 05 520.40.97/06 969.10.49 etudenotairemouellet@gmail.com

INSERTION LEGALE

SOCIETE HBA OFFSHORE CONGO

Société à Responsabilité Limitée Au capital de Francs CFA Dix Millions (10.000.000) Siège social: Immeuble Tangu Center, en face du lycée POATY Bernard, Pointe-Noire

Suivant acte reçu par Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET, notaire à Pointe-Noire, conformément à l'Acte Uniforme du traité de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), notamment: -Le procès-verbal d'Assemblée générale extraordinaire de la société HBA OFFSHORE CONGO, en date à Pointe-Noire du 1er Décembre 2021 portant:

- Cession de 50 parts sociales en date du 24 Novembre 2021 entrainant la nouvelle répartition des parts sociales ;
- a) Mis à jour des statuts de la société.

Il a été procédé à la mise à jour des statuts de la société enregistrés le 21 décembre 2021 aux domaines de timbres et impôts de Pointe-Noire sous le folio 240 numéro 334.

Dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire. le 27 décembre 2021 sous le N°18 B 273.

Pour insertion,
Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET

LA RUMBA AU PATRIMOINE DE L'HUMANITE

Brazzaville est enfin sortie de son silence!

Après l'inscription de la rumba congolaise au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité le 14 décembre 2021, le Président de la République Démocratique du Congo, Antoine Félix Tshisekedi Tshilombo, et sa ministre de la Culture, arts et patrimoines, Mme Cathérine Kathungu Furaha, avaient aussitôt exprimé leurs sentiments. On attendait les réactions des autorités de la rive droite du fleuve Congo. Le Président Denis Sassou-Nguesso a évoqué le sujet, dans son discours sur l'Etat de la Nation devant le Parlement réuni en congrès, le mardi 29 décembre. Le ministre de la Culture et des arts, Dieudonné Movongo, pour sa part, s'est exprimé deux jours après, à l'occasion d'un petit-déjeuner de presse. C'était en présence de la représentante de l'UNESCO au Congo. Mme Fatoumata Marega, et du président du Comité rumba congolaise, le Professeur Joachim Emmanuel Goma Thethet.

près avoir fait observer une minute de silence en mémoire de Mfumu Fylla, le premier président du Comité rumba congolaise, et de deux autres membres de ce Comité, Jean-Pascal Mongo Slim et Cyriague Bassoka, le ministre Dieudonné Moyongo a justifié le mobile de la rencontre: informer, officiellement, l'opinion nationale et internationale de l'inscription de la rumba congolaise sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Il a rappelé que la partie congolaise a bénéficié, «dès le départ, du soutien du Président Denis Sassou-Nguesso, Grand protecteur des arts et des lettres». Il lui a rendu un «hommage déférent pour son implication constante au processus d'inscription de la rumba sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité».

Le ministre de la Culture a remercié le Bureau du l'UNE-SCO au Congo «pour l'appui multiforme» et la directrice générale de cette institution pour «l'intérêt qu'elle n'a cessé de manifester à la candidature de la rumba congolaise.» Pour Dieudonné Moyongo, «cette inscription est l'aboutissement d'un travail laborieux qui a été mené deux ans durant, de part et d'autre du Fleuve Congo, par un Comité national d'experts scientifiques de chacun des deux pays.»

Pourquoi les deux Congo ontils décidé de porter conjointement le dossier de l'inscription de la rumba congolaise sur cette liste?

«La rumba congolaise, spé-



Les artistes-musiciens autour du ministre de la Culture et de la représentante de l'UNESCO

cificité musicale héritière des danses populaires, est née sur les deux rives du fleuve Congo, dans les villes de Léopoldville (actuelle Kinshasa) et de Brazzaville. Elle est pratiquée et vécue avec le même entrain, tant en République du Congo qu'en République Démocratique du Congo, et même dans certains pays de la sous-région, tels l'Angola, le Gabon, le Cameroun et la Centrafrique.

Par le biais de la diaspora des deux Congo, la rumba congolaise a conquis d'autres espaces en Afrique, aux Antilles, en France, en Belgique et ailleurs. Elle est devenue le socle de la plupart des musiques africaines et d'ailleurs car, son impact est perceptible dans d'autres genres musicaux comme l'afro beat, le kizomba, le zouk, le rap, le coupé décalé, etc.

Au fil des temps, la rumba congolaise a fait preuve d'une vitalité et d'un génie exceptionnels, en tant qu'expression populaire de la cohésion sociale, en tant que vecteur de mobilisation citoyenne en faveur du développement durable de nos pays et de nos peuples, en tant que plaidoyer du panafricanisme et de la coexistence pacifique mondiale. Bref, c'est un art du vivre ensemble que nous avons le devoir de sublimer.

de ses idéaux à travers deux événements majeurs: l'élévation, en octobre 2006, en présence du Président Denis Sassou-Nguesso, de l'artiste Jean Serge Esssous, un des fondateurs de plusieurs orchestres mythiques des deux Congo, au rang d'Ambassadeur de la paix pour l'UNE-SCO. Et la proclamation, en 2013 et 2015 de Brazzaville et Kinshasa, «villes créatives de l'UNESCO dans le domaine de la musique», reconnaissant en ces deux métropoles de grands foyers de la rumba, dépositaires de célèbres manifestations culturelles telles le FESPAM et le Festival rumba parade. Au regard donc de cette traje-

cette musique des deux Congo dans l'accomplissement

Au regard donc de cette trajectoire de la rumba congolaise, les deux Congo ont décidé de revendiquer que ce patrimoine identitaire commun soit élevé au rang de visibilité et



Des journalistes

Et c'est à juste titre que l'UNE-SCO, en ce début du XXI^e siècle a reconnu l'apport de de légitimité culturelle mondiales, à travers l'UNESCO». Quelles sont les tâches à

venir pour la sauvegarde et la promotion de la rumba congolaise, conformément à la Convention de l'UNESCO de 2003?

«Les deux Congo devront mettre en pratique la stratégie de sauvegarde et de pérennisation de l'élément, conformément aux dispositions de l'article 13 de la Convention de l'UNESCO de 2003, ratifiée par le Congo. Il s'agit, entre autres, de: mettre en place un cadre juridique et réglementaire; mettre en place les modalités de formation des jeunes; encourager les recherches sur la rumba et publier les travaux desdites recherches; construire les infrastructures répondant aux exigences de la sauvegarde et de la promotion de la musique; structurer le marché de la musique, etc.»

Pour Dieudonné Moyongo, les avantages que le Congo tirera de cette inscription sont nombreux: sauvegarder et promouvoir l'élément qui fait partie de notre mémoire (grâce au soutien technique et financier de l'UNESCO); faire bénéficier le Congo du label de l'UNESCO (c'est une marque déposée); reconnaître la République du Congo comme fover originel de la rumba; contribuer à l'essor des industries culturelles et créatives; faire du Congo une destination touristique à l'occasion des festivals et autres événements festifs; entretenir le sentiment de fierté nationale.

Véran Carrhol YANGA

DISTINCTION

La 19^e édition des «Sanzas» a primé huit lauréats

Chaque année, depuis 19 ans, le Groupe Pella Yombo (GPY), dont le promoteur-manager est Beethoven Henri Germain Pella Yombo, récompense les meilleurs créateurs congolais dans les Beaux-arts, la littérature et les arts de scène, par le truchement des «Sanzas», le trophée des créateurs. La cérémonie de remise des prix aux récipiendaires de l'édition 2021 a eu lieu mercredi 29 décembre dernier, à Brazzaville.

u total, huit lauréats ont été primés par le jury pré-Sidé par l'artiste-comédien Fortuné Bateza. Il s'agit de Patrice Samba (sculpture) Gerly Mpo (peinture), Queen Tawa, de son vrai nom Tiana Tchikou Pembey (mode), Florent Sogni Zaou (littérature), Black Panther, de son vrai nom Paterne Lyonel Bouanga Kaba (Théâtre), Mike Yombi, de son vrai nom Raphaël Owary Houssein (cinéma), Afara Tchena (Musique), et Kevin Mbouandé, leader de l'orchestre Patrouille des stars (meilleur créateur culturel et Prix spécial du jury).

Dans son mot de circonstance, Beethoven Henri Germain Pella Yombo a rappelé que cela fait déjà dix-neuf luminaires que «la merveilleuse aventure a pris corps et cœur dans nos habitudes de réunir, en un soir et des poussières de temps de partage convivial, les meilleurs de nos créateurs dans les Beaux-arts, la littérature, et les arts de scènes, qui, 365 jours durant, ont foudroyé, par leur génie, nos cœurs et notre raison, faisant de nous, des femmes et des hommes comblés par leurs œuvres tout aussi belles que fantastiques pour nous accompagner pour chasser l'ennui existentiel, par l'arcen-ciel de leur inénarrable génie qu'ils déploient au-dessus de nos têtes, en proie souvent à une menace d'orage ou de tornade à l'horizon de nos destins chargés de temps en temps de cumulus-nimbus... pour soulager nos angoisses, corolaires d'une poisse qui froisse parfois notre moral. (...) Dix-neuf luminaires que cette belle fête sonne la trompette pour célébrer nos héros...» «Notre action trouve-t-elle, du côté des pouvoirs publics et des forces vives de la Nation, un écho favorable de nature à nous encourager à poursuivre nos challenges aux côtés des autres forces de la Maison Culture et Arts?», s'est-il inter-



Les lauréats avec le promoteur-manager de GPY

rogé. «Comme nous, dubitatif, l'artiste congolais qui se compare à ses pairs d'Afrique et d'ailleurs n'est pas fier de son statut. Il semble être le parent pauvre de la famille politique et sociale. On ne lui reconnaît, en effet, ni le mérite, ni le talent qui, souvent, se révèlent avec bonheur paradoxalement ailleurs que dans les limites de notre belle, mais pas du tout. alors là pas du tout, à l'occasion et en cette circonstance qui fâche ou désole, notre généreuse République.

Les Sanzas, le trophée des

créateurs, seraient bien heureux d'avoir des challengers au niveau national, pour débusquer tous ces talents latents qui peinent à se révéler à l'univers, alors que tout le monde les voit, les entend, et partage leurs ambitions.

Plus de trois décades de vie active accoter l'Etat, et si des gouvernants, on pouvait acter notre rêve de mise en place d'une politique culturelle, on verrait, sans aucun doute, la philosophie des concepts du Groupe Pella Yombo, gagner en retombées culturelles nationales. Car, des mécènes sont là qui n'attendent que la mise en place d'un espace de dialogue et d'échanges avec les pouvoirs publics qui promeuvent les créateurs qui essaiment notre République», a-t-il affirmé.

Les Sanzas, le trophée des créateurs, est l'un des concepts majeurs du Groupe Pella Yombo, aux côtés de «La Nuit du Congo» et du Festival Couleurs du Congo (Festi Coco).

V. C.Y.

LOISIRS

La Semaine de la gastronomie congolaise s'est clôturée sans fausse note

Ouverte le 21 décembre 2021 par Destinée Hermella Doukaga, ministre du Tourisme et des loisirs, la première édition de la Semaine de la gastronomie congolaise a fermé ses portes, mardi 28 décembre dernier à Brazzaville «sans fausse note», selon les organisateurs. Mais si la Semaine de la gastronomie s'est achevée à l'esplanade du stade Président Alphonse Massamba-Débat, le village de la gastronomie lui, se poursuit aux Cataractes, de l'autre rive du Djoué.

ne semaine durant, les restaurateurs des 12 départements du Congo ont rivalisé d'ingéniosité pour offrir aux Brazzavillois des mets succulents de leur terroir. Leur originalité dans la diversité a commencé à attirer de plus en plus des consommateurs qui souhaitaient voir se prolonger l'événement. C'est pour répondre à leurs désiderata que la ministre du Tourisme et des loisirs a délocalisé le Village au niveau des Cataractes, vers le pont du Djoué. Un espace appartenant à son département ministériel, pour poursuivre la dégustation des saveurs du Congo.

C'est là que Mme Doukaga a convié, restaurateurs, amateurs, touristes, admirateurs et consommateurs de la cuisine congolaise pour poursuivre la fête de la gastronomie. «...Le Village va se poursuivre. Vous êtes donc les bienvenus...N'hésitez pas de vous rendre aux cataractes du Djoué. Le Village va se poursuivre de façon ininterrompue», a-t-elle insisté.

Pendant la Semaine de gastronomie, un jury s'est chargé de noter l'ensemble des prestatirestaurateurs ont exprimé leur gratitude à la ministre du Tourisme et des loisirs, grâce à qui, ils ont pu engranger de l'argent, pour leur survie en cette période de crise sanitaire et financière où entreprendre devient de plus en plus difficile. «Depuis l'accession de notre pays à l'indépendance, aucun événement de ce genre n'a



Les officiels au premier plan

ons des restaurateurs, à travers les critères ci-après: l'hygiène corporelle, l'hygiène culinaire, la présentation des mets, la tenue du stand, le respect des ingrédients, le goût des mets. Trois ont été distingués. Le premier prix a été décerné à Flore Ikiemi de la Cuvette, le deuxième à Rose Ngaliba des Plateaux et le troixième à Claudel Kolelas de Brazzaville.

Le département de la Likouala, par l'entremise de Sone Garcia Bometa, a remporté le prix spécial du restaurateur le plus respectueux de l'environnement. A l'issue de l'événement, les été organisé pour booster l'art culinaire de notre pays. Merci à la ministre Destinée Hermella Doukaga pour cette initiative louable et salvatrice», ont fait savoir les restaurateurs, par le truchement de leur porte-voix. La patronne du tourisme et des loisirs qui s'est dite artisane des idées du Président de la République a fixé le cap pour l'organisation de la prochaine édition qui se tiendra en fin de l'année en cours, dans une localité qui reste à désigner.

Marcellin MOUZITA

PUBLICATION

Claude Giscard Makosso vient d'enrichir sa bibliographie

Auteur de plusieurs articles, Claude Giscard Makosso, Docteur de l'Université Paul-Valéry Montpellier III en cinéma, audiovisuel et multimédias, et enseignant chercheur à l'Université Marien Ngouabi, a présenté aux passionnés de la littérature et du cinéma, le 22 décembre dernier, à l'Institut français du Congo, son ouvrage paru aux Editions Universitaires Européennes.

■itré «L'épopée Mandingue, un récit mythique dans un film», ce livre de 135 pages raconte l'histoire d'un récit mythique dans le film de Kéita, concernant l'héritage du griot de Dany Kouvaté dépositaire de savoir ancestral dont le jeune Mabo est l'heureux bénéficiaire. Il y met à nu les problèmes auxquels le roi Soundjata, qui veut succéder à son père au trône, est confronté: «Après une enfance difficile, il est promu au trône pour succéder à son père. Malheureusement, il est écarté du trône, puis contraint à l'exil par sa méchante belle-mère Sassouma». Il passe en revue la manière dont le roi Sound-



Pendant la présentation du livre

jata, fils de Sogolon, a pu user dans son exercice du pouvoir: «De son exil, il parvint à chasser par la force l'intrus, le roi sorcier Soumaaoro Kanté qui s'était emparé du pouvoir des Mandingues».

Dans cet ouvrage, il s'agit de la transmission de la tradition et de l'histoire de génération en génération, et de la conservation. «C'est donc la problématique de la transmission de l'histoire, du savoir ancestral qui est soulevée dans cette œuvre. Délibérément, l'homme laisse des vestiges durables et signifiants: monuments et archives».

Ce conte filmique, raconté

par l'auteur, marque donc une séparation et une naissance, mais seulement à l'intérieur d'une forme qui existe déjà: succession chronologique des aventures de Soundjata. On note des unités filmiques autour des batailles et des conquêtes qu'il livre. «Le but de cette œuvre est d'inciter les cinéastes à s'intéresser à un auteur qui était grand, pour voir ce qu'il nous a légué et connaître aussi l'histoire de Soundjata qui a inspiré les Américains pour concevoir le film «Le roi lion». C'est une histoire africaine.

I.B.-E. (Stagiaire)

PRIX DES CINQ CONTINENTS

L'édition 2021 attribuée au Palestinien Karim Kattan

Ecrivain palestinien, Karim Kattan est le lauréat du Prix des cinq continents. Grâce à son coup d'essai romanesque «Palais des deux collines», paru aux éditions Elyzad (Tunisie). Le nom du lauréat a été dévoilé le 16 décembre dernier par un jury international présidé par l'écrivain Paula Jacques (Egypte-France) et qui a effectué sa délibération à distance. Pour des raisons liées à la pandémie de COVID-19.

e jury qui comprenait, entre autres, l'écrivaine Beata Umubyeyi Mairesse (Rwanda-France), lauréate de l'édition 2020, et l'écrivain congolais Wilfried N'Sondé, a particulièrement été séduit par «la langue poétique et un art du récit mêlant dérision, humour et colère contenue, d'une grande originalité» de l'auteur palestinien.

Une mention spéciale a été également décernée à Miguel Bonnefoy pour son roman «Héritage», publié aux éditions Rivages (France).

Créé en 2001, le Prix des cinq continents est doté d'un montant de 15 000 euros (9 825 000 F. CFA) pour le lauréat et de 5 000 euros (3 275 000 F. CFA) pour la mention spéciale. Ce Prix permet de mettre en lumière des talents littéraires reflétant l'expression de la diversité culturelle et éditoriale en langue française sur les cinq conti-



Karim Kattan

nents. Il permet également d'offrir à l'auteur un rayonnement international.

Le lauréat bénéficiera d'un accompagnement promotionnel pendant toute une année, l'Organisation internationale de la

Francophonie (OIF) assurant sa participation à des rencontres littéraires, foires et salons internationaux identifiés de commun accord avec

La cérémonie officielle de remise du prix se déroulera le 20 mars 2022, à Dubaï, en marge de la Journée internationale de la Francophonie qui sera célébrée dans le cadre de l'Exposition Dubaï 2020, aux Émirats arabes unis.

C.E.

CULTURE

L'Association Bantu culture a fêté ses deux ans d'existence

L'association Bantu Culture a organisé, le lundi 9 décembre dernier, à Brazzaville, une conférence de presse pour les deux ans de son existence. Elle a aussi lancé un protocole d'accord de partenariat avec le groupe de percussion Les Fantastiques, représenté par son président, Romelly Brielga Banzounzi. Cette cérémonie a été patronnée par Cherel Otsamigui, président de l'association Bantu Culture.

'association Bantu Culture a pour objectif d'œuvrer pour la promotion et la conservation du patrimoine culturel matériel, immatériel et se donne comme but d'organiser des activités culturelle telles que des soirées culturelles, des excursions, des expositions d'art et des conférences. «Nous organiserons la deuxième édition de la Foire Africaine pour la promotion des cultures entendu par Fapro Cultures, qui sera associé cette fois-ci à des prix ; il s'agit du prix des arts et des lettres, qui aura pour but de récompenser et d'honorer tous ceux qui ont



Les animateurs de la conférence de presse

marqué l'Edition Fapro Cultures », a expliqué Cherel Otsamigui, président de l'association Bantu Culture. La culture. sans nul doute, c'est l'alpha et l'omega du développement d'une société, a-t-il poursuivi. Dans la présentation des grandes lignes de la convention de partenariat, Cherel Otsamiqui a expliqué que le groupe de percussion Les Fantastiques s'engage à collaborer dans le respect des stratégies et objectifs de chacun, particulièrement sur ce qui concerne la promotion de la culture africaine en

général et congolaise en particulier.

Le groupe de danse folklorique et de percussion Les
Fantastiques sur qui le choix
a été porté par l'association
Bantu Culture comme est
né du désir de participer au
développement de la culture
et de l'art congolais. Il a pour
mission d'exploiter les richesses culturelles et artistiques
de son pays et celles du monde pour une bonne visibilité
de son art.

Issa BILAL-ECKY (Stagiaire)

FOOTBALL/ CAN-CAMEROUN 2021

Début le 9 janvier comme prévu!

n y est presque, mais l'attente fut longue! Le 9 janvier 2022, et jusqu'au 6 février, date de la finale, la 33e édition de la CAN (Coupe d'Afrique des nations) se déroulera au Cameroun. Enfin! serait-on tenté d'écrire puisqu'elle était encore incertaine il y a quelques semaines, avec une polémique sur une éventuelle délocalisation. Sur place, la fièvre monte. Et voici ce qu'il faut savoir avant le coup d'envoi de la compétition.

Les arrivées des équipes s'accélèrent, ce qui met balave les derniers doutes sur l'organisation de la CN 2021 par le pays de Paul Biya. Les premières à fouler le sol camerounais sont celles d'Ethiopie, le 26 décembre dernier, du Soudan, quarante-huit heures plus tard et du Maroc, le 2 janvier 2022.

Le plan anti-COVID!

Concernant le plan anti-COVID, le dispositif sanitaire pour la CAN 2021 est bâti autour d'un pass-sanitaire. L'accès aux stades, aux fans zones, aux hôtels des joueurs et aux délégations est conditionné à la preuve d'un pass-sanitaire valide. En outre. un test PCR négatif de moins de 72 heures est exigé à l'entrée



Le trophée de la Coupe d'Afrique des nations

aux frontières. Et un test TDR anti-génétique réalisé sur place pour les spectateurs à l'entrée des stades.

Un mois de compétition

L'Afrique va vivre un mois de football. Le match d'ouverture, le 9 janvier, et la finale se disputeront au Stade Paul Biya d'Olembé, à Yaoundé. Les vingt-quatre équipes qualifiées sont réparties en six poules de quatre équipes chacune.

Le site de Yaoundé va abriter deux poules, A et C. Au stade d'Olembé (capacité : 60.000 places) pour la poule A (Burkina Faso, Ethiopie, Cap Vert et Cameroun) et au Stade Ahmadou Ahidio (capacité: 40.000 places)

pour la poule C (Maroc, Ghana, Comores et Gabon).

La poule B a pour site le Stade omnisports Kouekong, à Bafoussam, à 30 km de la capitale Yaoundé. Il peut accueillir 20.000 spectateurs. La poule D (Nigeria, Egypte, Soudan et Guinée-Bissau) évoluera au Stade Roumdé Adjia, à Garoua (capacité: 20.000 places), au Nord du pays. La poule E (Côte d'Ivoire, Algérie, Sierra Leone et Guinée Equatoriale) évoluera au Stade Japoma, à Douala, la capitale économique du pays, dont la capacité d'accueil est de 50.000 places.

Enfin, les équipes de la poule F (Tunisie, Mali, Mauritanie et Gambie) en découdront à Limbé dans le Sud-ouest. L'enceinte sportive de cette ville, Limbé omnisports Stadium, peut accueillir 20.000 spectateurs.

Selon les spécialistes, l'Algérie, détentrice du trophée continental, le Sénégal, l'Egypte, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et également le Maroc ; la Tunisie et le Nigeria font partie des favoris du tournoi. Les meilleurs footballeurs du continent évoluant en Europe seront tous présents, à l'image de Rivad Mahrez (Algérie), Mohamed Salah (Egypte), Sadio Mané (Sénégal), Pierre Emerick Aubameyang (Gabon), Sébastien Haller (Côte d'Ivoire), ou encore Edouard Mendy (Sénégal), Sofiane Rahimi (Maroc). Toutefois la perspective de découvrir de nouvelles pépites est alléchante. La CAF (Confédération africaine de football), propriétaire de la compétition, a retenu 37 hôtels pour recevoir les officiels, arbitres, équipes, délégations et jour-

Jusqu'ici, le message des autorités camerounaises, relayé par la CAF malgré les hésitations de l'instance continental, s'est voulu rassurant : les infrastructures sont bonnes, voire excellentes et, donc, le tournoi sera de bonne qualité. On en jugera le moment

> Jean ZENGABIO (avec Koaci)

FOOTBALL DES JEUNES

Clôture de la saison **sportive 2020-2021**

Le Stade d'Ornano, à Brazzaville, a accueilli le 29 décembre dernier, la cérémonie de clôture des championnats inter-arrondissements de football des jeunes, ponctuée par la remise des trophées aux meilleures équipes et meilleurs buteurs de la saison sportive

Le colonel Destin Mbouni, président de la Ligue de football de Brazzaville, a rappelé à cette occasion le contexte de relance des compétitions en cette période de crise sanitaire persistante et les circonstances ayant permis à sa ligue de prendre le relais de l'organisation des championnats à limite d'âge dans la capitale.

Les équipes ayant participé aux championnats inter-arrondissements sont issues des championnats des sous-ligues qui ont été une réussite grâce au dynamisme des dirigeants des sous-ligues, a affirmé Destin Mbouni.

Etaient en lice: Red Star (Makélékélé), AS Vegas (Talangaï) et Tenérife (Djiri), dans la catégorie des moins de 9 ans ; Olympique (Makélékélé), Grande Puissance (Poto-Poto), AS V.Club (Moungali), Pacific (Djiri), Racing club Al Ahly (Talangai), dans la catégorie des moins de 12 ans ; enfin, Académie Football



Les petits de Red Star champions des moins de 9 ans (Bacongo), Elastique (Moungali), Pacific (Djiri), Monga Sport (Poto-Poto), dans celle des moins de 15 ans.

Lancés le 5 novembre dernier, ces championnats inter-arrondissements ont assuré les titres à Red Stars de Makélékélé dans la catégorie des moins de 9 ans, Pacific de Djiri, chez les moins de 12 ans, et Racing club Al Ahly, pour les moins

Pour le président de la Ligue départementale de Brazzaville, l'organisation des compétitions des jeunes permet à la ligue d'obtenir une base élargie de façon à ce que son football soit structuré en pyramide.

BASKET-BALL

Les Ponténégrins à l'assaut de la suprématie brazzavilloise

a suprématie du basket-ball masculin brazzavillois est menacée. Lors de la première édition du tournoi "Congo All Stars Games" organisée du 26 au 30 décembre 2021 dans la capitale, les victoires en seniors hommes et en cadets ont été remportées respectivement par Black Lion et BBS, deux clubs de Pointe-Noire.

La FECOKET (Fédération congolaise de basket-ball) avait décidé d'organiser un tournoi de substitution aux Championnats nationaux, appelé "Congo All Stars Games", faute d'avoir obtenu de la tutelle une dérogation. Il faut reconnaître qu'elle s'en est bien tirée car l'organisation n'a pas été catastrophique, bien au contraire. Après deux journées de tâtonnement, les choses ont marché ensuite comme sur des roulettes. « Organiser une telle compétition en fin d'année n'est pas facile », a déclaré le président de la FECOKET, Bruno Jean-Richard Itoua.

Dans l'avenir, les férus de la balle orange espèrent qu'elle tieı dra les délais pour ses compétiti-

ons de fin de saison sportive. Cela étant, un nouvel équilibre semble s'être manifesté sur' les parquets en version masculine, au cours de la nouvelle compétition ainsi créée. Black Lion a apporté un nouveau souffle à la catégorie seniors. Lorsque le 29 décembre, le club ponténégrin a arraché son ticket aux dépens d'Avenir du rail en demi-finales (59-53), il y a eu soudain un vif intérêt pour ce genre de compétitions dont l'attrait avait été réduit par la très forte domination des Brazzavillois en tout temps. Sa victoire en finale, aux dépens d'autres Brazzavillois. ceux du CARA, a été plus nette : 67-59. Devant un public médusé, qui croyait les Brazzavillois intouchables. C'est aussi une belle revanche pour Black Lion, car en match de poules, les Aig-



La joie de Black Lion

lons l'avaient emporté par 90-71. Black Lion a séduit par sa mobilité, son jeu essentiellement tourné à l'offensive et, surtout, la discipline tactique de ses joueurs. Les mordus de la balle orange se devraient donc de remercier ces intrépides joueurs qui ont apporté une note très gaie au tournoi. Chez les cadets, un trio ponténégrin est monté sur le podium : BBS, JSK et CPGOS. Cela montre que la suprématie des Brazzavillois n'est plus totale. Il faudrait compter avec le basket ponténégrin dans l'avenir, même si avec les différents reports des championnats nationaux initialement programmés, les Brazzavillois n'ont pas eu la meilleure préparation possible, ont souligné leurs entraîneurs. Mais les Ponténégrins aussi, étaient logés à la même enseigne. Nēanmoins, les Brazzavillois

ont dominé le tournoi en seniors dames (succès de Brazza Basket), juniors dames et hommes (respectivement Inter Club 2 et Patronage Sainte-Anne).

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Classements généraux. Seniors hommes: 1. Black Lion. 2.CARA. 3.Inter Club. Seniors dames: 1. Brazza Basket. 2.Inter Club I. 3. Communica Ouesso. Juniors hommes : 1. Patronage Sainte-Anne. 2.Génération Miracle. 3.Avenir du rail. Juniors dames: 1. Inter Club II. 2.ECB.3. Anges Noirs BC. Cadets: 1. BBS. 2.JSK. 3.CPGOS.

Meilleurs marqueurs. Cadets Ngokaba (BBS). Juniors hommes: Oba (Génération Miracle), Juniors dames : Ariane Makanguila (ECB). Seniors dames : Watt Dédé (Inter Club). Seniors hommes: Okongako (CARA).

DISPARITION

Et maintenant Désiré Mayala "Larbi"!

e monde du football congolais a eu encore sa dose de tristesse, avec le décès de l'ancien entraîneur adjoint des Diables-Rouges version "Yaoundé 1972", Désiré Mayala "Larbi", à 87 ans. Sa mort mardi 23 décembre 2021 a sonné la disparition to-tale du trio de techniciens qu'il constituait au Cameroun avec Adolphe Bibanzoulou "Amoyen" (entraîneur principal) et Michel Oba (directeur téchnique national) qui l'avaient précédé dans l'au-delà.

Désiré Mayala "Larbi" s'est éteint dans la discrétion qui fut un peu la marque de fabrique de cet ancien milieu de terrain qui avait porté le maillot d'un seul club au Congo, Lorraine, dit "La Lorra", une de ces équipes qui n'avaient pas beaucoup de supporters et qui ne disent absolument rien à la génération actuelle. Lor-raine, équipe de Poto-Poto, a, d'ailleurs disparu au début des années 70 parce que, probablement, il n'y a pas eu des dirileants capables de prendre la relève de ses géniteurs.

"Larbi" aura marqué l'équipe nationale de ses empreintes ineffaçables en étant un titulaire indiscutable à son poste de prédilection, au détriment des stars de ces fameuses grandes équipes qui ne meurent iamais. Preuve qu'il fut un joueur exceptionnel. Son nom restera pour toujours associer à la plus belle page et aux plus grandes figures de l'histoire du football congolais.

Enfant de Poto-Poto, "Larbi" est né le 10 septembre 1934 à Brazzaville, de parents profondément catholiques. A partir de 1947, il poursuit ses études secondaires au Collège Chaminade (actuellement Lycée Chaminade) qui avait une association sportive, l'Amicale de l'Ecole Chaminade, où l'on pratiquait tous les sports colle-



Mayala "Larbi"

ctifs et l'athlétisme.

De ce foot scolaire, et fort de son talent, Mayala "Larbi" frappe gaillardement à la porte de l'A.S. Lorraine qui est sous la férule du président Michel Ewango (+). C'était en 1951. Et il ne tarde pas à intégrer la grande sélection de Brazzaville constellée de vedettes. mais il y trouve une place de titulaire à part entière en tevrier 1955 : «J'étais tout heureux pour mon baptême du feu, en février 1955, au Stade Eboué, contre F.A.C de Vienne (Autriche). Nous l'avions emporté

par 7-3», aux côtés de mecs

comme Mambéké-Boucher et

les frères Boniface et Clément

Massengo.

1959 marque un tournant dans sa vie. Grâce à des Corses travaillant aux P.T.T. comme lui. il s'en va tenter sa chance en France. «J'ai demandé et obtenu une mise en disponibilité de cinq ans. C'est ainsi que j'ai débarqué sur l'Île de Beauté pour signer au S.C. Bastia, en la saison 1959-60. Mais un an avant la fin de mon contrat, je suis rentré au pays pour préserver mon emploi et ma pension de retraité», expliquait-il.

Lorsqu'il met fin à son séjour

à Bastia, Mayala "Larbi" retrouve son équipe d'origine, l'A.S. Lorraine. De même que l'équipe nationale avec laquelle il remporte la Coupe des Tropiques en 1962, à Bangui. Il met définitivement fin à sa carrière en 1967: «Il fallait bien que je m'arrête. J'avais 33 ans et je jouais au plus haut niveau depuis seize ans».

L'année suivante, "Larbi" bénéficie d'une bourse de formation d'entraîneur à Cologne (Allemagne). Il s'y rend avec Bibanzoulou "Amoyen". A leur retour, diplômes en poche, la FECOFOOT leur confie la sélection nationale, qu'ils conduisent à la CAN victorieuse de 1972 au Cameroun. Limogés tous les deux en 1973, Mayala "Larbi" prend, ensuite, les rênes d'Inter Club jusqu'en 1977.

Des souvenirs? Tout footbal-leur en a. Et Mayala "Larbi" n'oubliait pas ses «buts avec l'équipe nationale aux Jeux de l'Amitié d'Abidjan en 1961 et à la Coupe des Tropiques ae Bangui en 1962». Mais il y a aussi la victoire sur les Français du Stade de Reims (5-2) en janvier 1961, le tournoi du Katanga en juillet 1961, les victoires sur le Congo-Belge (13-1) et le Gabon (6-2) au Tournoi de "La Semaine de l'AEF" (l'ancêtre de "La Semaine Africaine"), les 13, 14 et 15 août 1955, les victoires remportées par Lorraine à la Coupe de Noël 1954 et 1959. la CAN victorieuse de 1972, comme entraîneur, etc.

'Larbi" avait mis une croix sur les stades. Parce que le football congolais est en déclin. Les nouvelles n'étaient plus gaies. Et il portait maintenant un jugement très sévère, surtout sur ceux qui dirigent ce football. «Ils sont en panne d'imagination», estimait-il.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

HUGUES NGOUELONDELE SUR C-DIRECT Les centres de formation, talon d'Achille du football congolais

ors de son passage le dimanche 26 décembre dernier sur le plateau de l'émission "Propos Direct" de la chaîne de télévision privée C-Direct, le ministre des Sports Hugues Ngouélondélé a mis des mots sur les maux du football congolais, en général, de son équipe nationale en particulier. Il a insisté sur la formation, notamment par le biais de la création des centres de formation.

Bien que n'étant pas directement responsable de la gestion des Diables-Rouges, le ministre des Sports Hugues Ngouelondélé a donné son avis sur les contreperformances des Diables-Rouges. Il a par exemple soutenu que l'un des maux dont souffre le football congolais est le manque de centres de formation. «Si nous n'avons pas de centres de formation il ne se passera rien, on n'arrivera à rien! Et vous ne pouvez pas parler de formation de joueurs si vous n'avez pas de centres de formation dignes de ce nom», a-t-il martelé. Celui mis en place en 2005 au Stade Massamba-Débat ne devait sa vitalité que par le soutien du Président de la République dont il bénéficiait et du partenariat conclu avec un club français, l'AJ Auxerre. Sa situation actuelle n'est plus reluisante. «Ce centre a marché un moment, mais aujourd'hui il n'est plus un modèle», a assené le ministre.

A la question de la formation, qui est fondamentale, le «faible niveau du championnat national», a pointé le ministre, s'ajoute aux problèmes qui minent le football congolais.

L'aide de l'Etat

On ne peut pas faire des résultats sans des moyens. L'Etat met en place des structures auxquelles il donne mandat de gérer des disciplines sportives. La moindre des choses, c'est de leur apporter un appui financier. Après il appartient à celles-ci d'apporter des résultats. Ce qui est loin d'être le cas, pour le football, selon le ministre. «Nous faisons l'effort pour mettre à disposition des Diables-Rouges des moyens importants (exemple : des vols spéciaux sont affrétés). Malheureusement, on met des mo-

bles-Rouges à base locale. «J'ai instruit la fédération de demander à l'entraîneur national Paul Putt, de réduire le nombre de joueurs qui viennent de l'étranger et de s'appuver sur les locaux pour former une équipe des meilleurs, qui sera la base des Diables Rouges», a-t-il

par le rappel massif des professi-

onnels sans résultats escomptés,

le patron congolais du sport est

favorable à une ossature des Dia-

Pour des centres de développement sportifs

Hugues Ngouélondélé a annoncé qu'il ambitionne de faire aussi des infrastructures sportives et d'hé-



Le ministre Hugues Ngouelondélé

vens sur des Diables-Rouges qui ne sont pas formés», a-t-il regretté. Le département ministériel qu'il dirige entend donner un coup de pouce aux dirigeants du football. «Nous allons trouver des moyens pour créer un centre de formation pour avoir des résultats», a-t-il promis. Le site approprié est le Complexe sportif La Concorde, à Kintélé. «Tout y est: terrains de football, palais des sports, complexe nautique, hôtel et des bâtiments administratifs», appuyé le journaliste. En attendant, pour éviter l'hé-

morragie financière provoquée

bergement du Complexe sportif de Kintélé «des centres de développement sportifs». Il pourrait aussi servir de centre international de préparation ouvert aux pays de la sous-région et même de préparation préolympique. Le projet sera lancé prochainement. «On attend la réalisation des études de faisabilité», a-t-il laissé entendre.

En rappel, le football congolais traverse une véritable crise qui a fini par porter préjudice aux sélections nationales, toutes catégories.

G.-S.M.

Office Notarial de Maître Pascale Rosette MPOUO NOTAIRE

Immeuble Billal II, 2e étage, Appartement Q-031/S En face de l'Ambassade de la Russie, Centre-Ville Tél.: 06-505-63-05; 05-529-61-33; Email: pascalempouo@gmail.com BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO

«PROVIDENCE BUSINESS TRANSFERT»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle Capital: UN MILLION (1.000.000) Francs CFA Siège: 98, rue Gamboma, Moungali, Brazzaville RCCM: CG-BZ-01-2021-B13-00585

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes des actes recus par Maître Pascale Rosette MPOUO, en date à Brazzaville du 14 Septembre 2021, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de La Plaine, en date du 09 Décembre 2021, sous Folio

208/1 n°4997, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes:

<u>Dénomination:</u> «PROVIDENCE BUSINESS TRANSFERT»;

FORME Juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA, divisé en CENT (100) PARTS chacune de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites et libérées.

Siège: rue Gamboma n°98, Moungali, Brazzaville.

Objet: Transfert de fonds; Achat et vente de devises, Service de cartes monétiques et transactions électroniques, Distribution de chaînes de télévision, Bâtiment et Travaux

<u>Durée</u>: 99 années, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

R.C.C.M: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZ-01-2021-B13-00585 du 21 Décembre 2021.

Gérance: Aux termes de la résolution du Procès-verbal de décision de l'associé unique, Madame OKANDZA Marie Claire est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

> Pour avis. Maître Pascale Rosette MPOUO, Notaire.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (METP) CABINET

Projet d'appui au réseau des Centres d'éducation, de formation et d'apprentissage (ARCEFA)

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR LA REALISATION DU SUIVI FINANCIER DES CEFA DANS LE CADRE DU PROJET D'APPUI AU RESEAU DES CENTRES D'EDUCATION, DE FORMATION ET D'APPRENTISSAGE (ARCEFA)

N° CCG/O6/Projet ARCEFA

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), convention de financement CCG 1123 01 Y pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Réseau des Centres d'Education, de Formation et d'Apprentissage (ARCEFA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit financement pour financer les services d'un cabinet d'expertise comptable ci-après: recrutement d'un commissaire aux comptes pour la réalisation du suivi financier des Centres d'Education, de Formation et d'Apprentissage (CEFA) dans le cadre du Projet ARCEFA

II. OBJECTIFS DE LA MISSION DU COMMISSAIRE AUX

L'objectif de la mission du commissaire aux comptes est de certifier les comptes annuels des CEFA. Il consistera notamment à: (i) vérifier les livres comptables des CEFA; (ii) de contrôler la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes des CEFA; (iii) de s'assurer de la sincérité des informations données dans les rapports de gestion et dans comptables des CFFA

La mission du commissaire aux comptes couvrira les exercices suivants

• L'année 2020-2021 (exercice 1 et unique); • L'année 2022 (exercice 2); • L'année 2023 (exercice 3).

Elle consistera à:

· Assurer que le système de contrôle interne est adéquat et garantit la fiabilité des données comptables et financières, la sauvegarde des actifs et l'exhaustivité des enregistrements des données comptables; • Justifier que toutes les ressources de l'AFD ont été utilisées par le Bénéficiaire conformément aux dispositions de la convention de financement dans un souci d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies: Justifier que toutes les acquisitions des biens et services ont fait l'objet de marchés; · Confirmer que les actifs sont réels et correctement évalués et demeure la propriété du Projet ARCEFA en conformité avec la convention de financement; • Identifier les dépenses inéligibles. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport.

III. ETENDUE DE LA MISSION

Le consultant doit être un cabinet d'expertise comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes régulièrement et inscrit au tableau de l'Organisation

Nationale des Experts Comptables du Congo (ONEC-C), ayant une expérience confirmée des projets de développé ment et acceptable par l'AFD.

Il s'agit de cinq (5) CEFA existants à Pointe Noire (2), à Dolisie (1), à Brazzaville (2). IV. DURÉE DE LA MISSION

La durée du contrat est de trois (3) ans, soit trois (3) exercices budgétaires à couvrir: 2020-2021, 2022 et 2023 et renouvelable pour 2024 sur la base des performances. La Cellule POMO-CEFA invite par conséquent, les cabinets à manifester leur intérêt à réaliser la mission décrite ci-dessus. Ceux-ci doivent fournir les informations indiquant les capacités techniques à exécuter les prestations sollicitées notamment brochures et références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, disponibilité du personnel

La méthode de passation de marché utilisée sera la sélection fondée sur la qualité technique et le coût (SFQC) conformément aux procédures définies dans les critères les documents adressés à la Cellule POMO-CEFA sur la situation financière et les comptes des CEFA conformément à l'Article 1.3 des «Directives pour la Passation des Marchés au manuel de procédures administratives, financières et | financés par l'AFD dans les États étrangers», disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD: http://www.afd.fr.

Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les Termes de Référence complets. l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 h 30 à 15 h00. Les Manifestations d'intérêt portant expressément la mention: «Avis de manifestation N°CCG/O6/Projet ARCEFA en vue de recrutement d'un commissaire aux comptes devant réaliser le suivi financier des CEFA dans le cadre du Projet ARCEFA» doivent être déposées sous plis fermés, établi en trois exemplaires : 01 exemplaire original, 02 copies et une copie en version électronique dans une clé USB à l'adresse ci – dessous, au plus tard le 28/01/2022, à 12h30. L'ouverture des plis aura lieu à la même date à 14h00. Projet d'appui au réseau des Centres d'éducation de formation et d'apprentissage (ARCEFA)

Cellule du Projet d'Optimisation pour la Mise en Œuvre des CEFA (POMO-CEFA) Située: 278 Avenue Placide LENGA -Derrière la DEC- Brazzaville - République du Congo Tél: (00242) 06 625 88 90/05 799 30 83 -Email: michelmouanga55@gmail.com.

> Coordonnateur Michel MOUANGA

EXPRESS AFRIQUE CONGO

SOCIETE ANONYME AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL AU CAPITAL DE 841419 066 F. CFA SIÈGE SOCIAL: AVENUE DE LOANGO, B.P.: 646. POINTE-NOIRE, RÉPUBLIQUE DU CONGO R.C.C.M: CG/PNR/08 B 343

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date, à Pointe-Noire, du 20 octobre 2021, recu au rang des minutes de Maître Noël MOUN-TOU, Notaire à Pointe-Noire, le 15 novembre 2021, sous le répertoire n°585/MN/021 et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre) le 22 novembre 2021, sous le numéro 8713, folio 218/17, l'Actionnaire unique a notamment décidé:

- suite aux opérations de réduction et d'augmentation concomitante du capital social décidées par l'Assemblée générale mixte du 20 juin 2018, de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit:

«Article 6: APPORTS

Il est fait par l'Actionnaire unique, à la constitution et à l'occasion d'augmentations ultérieures, apports en numéraire d'un montant total de 841 419 066 de francs CFA, correspondant à la valeur nominale des actions de numéraire visées à l'article 7 ci-dessous. Article 7: CAPITAL SOCIAL Le capital social est fixé à la somme de 841419 066 francs CFA, divisée en 84141 actions de valeur nominale de dix mille (10.000) francs CFA chacune, entièrement libérées et numérotées de 1 à 84141.»

- de mettre en conformité les statuts de la société avec les nouvelles dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique révisé le 30 janvier 2014, par l'adoption de statuts rédigés à nouveau en toutes leurs clauses, et d'adopter les statuts mis à jour comme nouveaux statuts de la société.

Dépôt dudit procès-verbal et des statuts mis en conformité a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,

L'Administrateur Général.





Chers clients,

En cette période de fêtes, nos pensées se tournent avec gratitude vers vous, ayant permis le développement de nos actions et rendu possible notre succès.

Il n'y a pas de moment mieux choisi que celui-ci pour vous dire merci pour la confiance et la fidélité que vous nous avez témoignées tout au long de l'année 2021.

Pour cette nouvelle année, LCB Bank sera encore plus proche de vous avec ses produits et services adaptés à vos besoins pour mieux vous servir.

Toute l'équipe LCB Bank se joint à moi pour vous souhaiter une année pleine d'opportunités, d'idées nouvelles et d'accomplissements.

Bonne et heureuse année 2022!

L'Administrateur Directeur Général LCB Bank

Mohamed Essaid BENJELLOUN TOUIMI

Une Banque au service des Particuliers, Professionnels et des Entreprises